

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 9 juillet 2020

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 23 Membres représentés : 7 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2020.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 12 mars 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 12 mars 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CENAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Eliot BARBERIS,
Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN jusqu'à 14h30, présente à partir de 14h30),
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER (procuration à Madame Ambre ADAMIAK).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Yang SONG (procuration à Madame Peggy CENAC).

Membre absent

Madame Maude CLAVEQUIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Nicolas CUENIN, Agent comptable par intérim,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation

Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,

Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,

Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Monsieur Maxime LACRONIQUE, Commissaire aux comptes (cabinet Deloitte),

Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,

Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,

Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,

Madame Édith SALES-WUILLEMIN, Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail,

Monsieur Etienne THEPENIER, directeur du pôle des Ressources humaines

Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

***Pour la gestion du conseil d'administration :** Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.*

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 10 décembre 2019 et 22 janvier 2020	16
III) Questions statutaires.....	17
1. Élection de la Vice-présidente du Conseil d'Administration (article 21 des statuts de l'université)	17
2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université).....	21
3. Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)	32
IV) Question financières	35
1. Présentation du compte financier 2019 et du rapport des Commissaires aux Comptes.....	35
2. Tarifs des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur public	62
3. Tarifs, subventions et dons	71
4. Sorties d'inventaire.....	71
V) Questions relatives à la Formation et à la Vie Universitaire	72
1. Appels à projets 2020 Région Bourgogne-Franche-Comté	72
- Vie étudiante	72
- Équipements pédagogiques et numériques	82
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes.....	82
2. Travaux de la commission FSDIE du 28 janvier 2020	84
3. UFR DSEP : modification du calendrier d'examens pour le M2 Professions Juridiques du Sport.....	85
4. Projets internationaux	85
VI) Questions relatives à la Recherche	88
1. Demandes de financement	89
2. Conventions de site CNRS : convention CNRS-UBFC, convention établissement membres UBFC : présentation et votes	89
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	90
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	90
2. Compte rendu des conventions hors subvention	91
3. Compte rendu des marchés passés en 2019	91
VIII) Questions diverses	92

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 12 MARS 2020)

*(La séance est ouverte à 13 h 30 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président

Le Président.- Bonjour à tous, je vous souhaite la bienvenue dans ce premier conseil d'administration sous ma présidence.

Nous nous retrouvons trois jours après mon élection et nous avons de nombreux points à l'ordre du jour à traiter cet après-midi.

De nombreux points à l'ordre du jour dont certains consistent à finaliser l'équipe de gouvernance et puis d'autres qui nécessitent de prendre le train en route sur un certain nombre de dossiers, dossiers qui, pour autant, présentent une certaine importance.

Donc merci à vous tous d'être là, présents.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un certain nombre d'informations.

Mais peut-être la première des informations que nous attendons tous, les uns et les autres, c'est peut-être de savoir qui nous sommes.

Aussi je vous propose de vous passer la parole pour que vous puissiez vous présenter rapidement, individuellement.

Est-ce qu'on peut avoir un micro ? Très bien.

Donc peut-être qu'on peut commencer par Emmanuelle, par exemple.

Mme Pucéat.- On l'a fait lundi déjà.

Le Président.- On l'a fait lundi ? ... Ah oui, c'est vrai ! Ah oui. Alors, au temps pour moi. Peut-être que ce n'est pas nécessaire.

Pour ceux qui n'étaient pas présents lundi, dire un mot.

Non ? C'est bon ?

Bon, très bien. C'est très bien.

Effectivement pas besoin de revenir dessus.

Mme Munier-Jolain.- Ecoute... Excuse-moi, Vincent, mais moi, lundi, cela ne m'a pas suffi. Je n'ai pas retenu les noms. Enfin, je trouve que serait quand même pas mal qu'on refasse un tour, si c'est possible.

Le Président.- Alors, Nathalie, si tu veux commencer.

Mme Munier-Jolain.- Donc Nathalie Munier-Jolain. Je suis la Présidente du centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté. Je suis directrice de recherche à l'INRAE. J'ai été pendant de nombreuses années chercheur à l'UMR Agroécologie et ensuite chef de département adjoint d'un gros département de l'INRAE qui s'appelle AGROENV, ou Environnement et Agronomie.

Mme Laurent.- Alexandra Laurent. Professeure en psychologie clinique et psychopathologie au laboratoire Psy-DREPI.

M. Chevalier.- Sébastien Chevalier. Professeur en physico-chimie, sciences des matériaux et porteur des listes « Agissons pour une autre université ».

M. Cousson.- David Cousson. Agent administratif au SPE vacataires. Élu au CA, BIATSS.

Mme Tournay-Dupont.- Christine Tournay. Responsable administrative de l'UFR des Sciences de santé, élue dans le collège BIATSS.

Mme Dauphin-Benoist.- Bonjour. Stéphanie Benoist. Je suis maître de conférences en allemand à l'UFR Langues et Communication et je suis au laboratoire TIL. Et donc j'étais sur les listes et je suis toujours sur les listes « Agissons pour une autre université ».

Mme Pucéat.- Emmanuelle Pucéat. Je suis maître de conférences à l'UFR Sciences de la vie, de la Terre et de l'Environnement et au laboratoire Biogéosciences.

Mme Lang-Ripert.- Elsa Lang-Ripert. Je suis la Directrice de l'INSPE, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Mme Fauque.- Patricia Fauque. Je suis professeure des universités et praticien hospitalier en biologie de la reproduction et responsable du Centre de fécondation *in vitro* et du CECOS. Élu au CA.

M. Le Moyne.- Bonjour à toutes et à tous. Moi, je suis Luis Le Moyne, professeur des universités, élu sur les listes « Ensemble ». Actuellement, j'occupe les fonctions de Directeur de l'ISAT à Nevers et Vice-président de la COMUE en charge du pôle Ingénierie et Management.

Mme Adamiak.- Ambre Adamiak. Je suis étudiante en troisième année de sociologie, élue sur les listes « Associatifs et Indépendants », et j'étais Vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie au cours du mandat sortant.

M. Garnier.- Alors, bonjour à toutes et tous. Philippe Garnier, enseignant-chercheur. Je suis rattaché à l'unité Cognition, Action et Plasticité Sensorimotrice et puis je suis aussi Directeur du département Génie Biologique de l'IUT.

M. Crognier.- Lionel Crognier. Je suis sur la liste « Ensemble ». Je suis également enseignant-chercheur. Je suis au laboratoire CAPS et Directeur de l'UFR STAPS.

Mme Moser-Jauslin.- Lucy Moser-Jauslin, professeure de mathématiques à l'Institut de mathématiques de Bourgogne.

M. Ligan.- Guy-Daniel Ligan, informaticien au pôle Logistique d'UFR5 et responsable des services du bâtiment Droit-Lettres.

M. Deroussiaux.- Bonjour. Arnaud Deroussiaux. Je suis ingénieur en informatique au Rectorat de Dijon.

M. Marlot.- Bonjour. Julien Marlot. Je suis responsable du Service régional de l'enseignement supérieur aux Rectorats de Besançon et Dijon. Je représente le Recteur de région académique, Jean-François Chanet. Donc je siège dans ce CA à titre consultatif.

M. Sabatier.- Bonjour. Arthur Sabatier. Étudiant en droit et élu UNEF.

Mme Carnet.- Bonjour. Tania Carnet. Je suis responsable administrative à l'UFR STAPS et je suis élue dans le collège des BIATSS pour l'UNSA.

M. Barberis.- Bonjour. Eliot Barberis. Étudiant en droit et élu sur la liste « Bouge ton campus ».

Mme Bouché.- Bonjour. Louise Bouché. Je suis étudiante en troisième année de pharmacie et élue aussi sur la liste « Bouge ton campus ».

Mme Cénac.- Donc bonjour. Je suis Peggy Cénac, maîtresse de conférences en mathématiques et élue sur la liste « Résister, rassembler, reconstruire ».

M. Rollin.- Jean-Emmanuel Rollin. Agent de catégorie C, élu SNASUB.

M. Hameau.- Bonjour.

Donc je vous prie de m'excuser de mon retard. En ce moment, l'actualité est un peu chargée.

Donc Denis Hameau. Donc je représente Dijon Métropole. Donc je ne suis pas consultatif, voilà.

Le Président.- Très bien, merci à tous pour cette présentation rapide.

Alors, quelques informations qui concernent d'abord la composition du cabinet.

J'ai demandé à Cyril Gomet s'il accepterait de rester directeur de cabinet, ce qu'il a accepté bien volontiers. Donc je m'en réjouis parce que j'ai parfaitement confiance en lui et sur sa capacité à apporter à la gouvernance un regard politique au sens noble du terme, c'est-à-dire dans le sens de l'intérêt général de notre communauté universitaire.

La deuxième information relativement au cabinet, j'ai aussi demandé à Alain Helleu s'il accepterait de demeurer le DGS de notre université, ce qu'il a également accepté bien volontiers. C'est là aussi une bonne nouvelle, dans la mesure où sa présence dans notre université a stabilisé le fonctionnement de nos services qui lui accordent sa confiance... enfin, leur confiance grâce, je crois, à ses très hautes compétences.

Donc je remercie sincèrement Cyril Gomet et Alain Helleu pour la confiance qu'ils m'accordent en acceptant ma proposition et donc cela va permettre notamment, finalement, d'avoir une mémoire au niveau de la présidence qui est parfaitement utile lorsque, évidemment, un nouveau président arrive aux responsabilités.

Autre point d'information, cela concerne les résultats des élections à l'université de Franche-Comté.

Alors, j'ai des résultats qui ne sont pas officiels.

Il semblerait d'après mes informations, peut-être en avez-vous d'autres, que sur les collèges enseignants-chercheurs, les deux candidats arrivent à égalité. Ils obtiendraient chacun huit sièges sur seize.

Sur le collège BIATSS, il semblerait que l'un des deux candidats, Daniel Gilbert, arrive en tête et que... Avec deux sièges, il me semble.

Un siège pour Macha Woronoff et les trois autres sièges se répartissant entre les listes syndicales.

C'est ce qu'il semble... En tout cas, c'est ce qui m'a été communiqué. Non officiellement, je le rappelle.

Donc cela signifie que le nom du ou de la présidente de l'université de Franche-Comté n'est aujourd'hui pas connu, pas déterminable. Nous attendrons donc encore quelques semaines, le temps que le processus électoral en trois tours s'achève.

En tout cas, quel que soit le résultat, il faudra évidemment travailler en confiance et en transparence avec le ou la nouvelle présidente de l'université de Franche-Comté puisque nous avons quand même un dossier important à gérer et donc dans l'immédiat, c'est évidemment le site UBFC... enfin, la COMUE, l'UBFC et finalement le projet ISITE qu'il faut consolider et soutenir.

Précisément, à propos de la COMUE, une autre information. Une liste consensuelle et équilibrée, me semble-t-il, a été déposée par Dominique Grevey qui est actuellement DRRT auprès du Préfet en Bourgogne Franche-Comté. Il devrait, alors sauf... Là encore, peut-être que mon information n'est pas complète. Il devrait être le seul candidat à la présidence de la COMUE, ce qui permettra, je l'espère en tout cas, d'apaiser, ici encore la politique...

M. Rollin.- On n'est pas en Corée ! Il y a d'autres listes !

Monsieur le Président, il y a d'autres listes. On n'est pas en Corée, les résultats ne sont pas faits avant les élections quand même !

Mme Cénac.- Je vais corriger. De même que ce qu'on a l'habitude de dire quant à ces élections pour les établissements, le premier tour, c'est les élections de conseils.

Le fait qu'il n'y ait pas un candidat déclaré à la présidence avant les déclarations de candidats à la présidence ne signifie pas qu'il n'y en aura pas.

Donc les listes SNESUP ne sont pas là pour ne faire que de la figuration. Donc si on a à proposer quelqu'un, si on a suffisamment d'élus, on le fera.

Le Président.- Très bien. Alors, merci pour ce complément d'information qui n'était pas porté à ma connaissance.

Mais évidemment, nous ne sommes pas en Corée du Nord. J'entends bien. Bien au contraire. Et j'espère bien qu'il y aura, pour le jeu démocratique, un autre candidat et qu'effectivement, la démocratie parlera.

En tout cas, j'espère, et je le souhaite, que le fonctionnement de la COMUE et des services de la COMUE se retrouveront... enfin, sera beaucoup plus efficace après ce tour électoral que ces dernières années.

Voilà donc pour les informations, on va dire, d'ordre politique.

Un dernier point d'information avant de rentrer dans les autres points de l'ordre du jour. Cela concerne évidemment l'actualité sanitaire relative au Covid-19.

Alors, pour votre information, une cellule de veille a été mise en place depuis fin janvier. Je crois le 30 janvier. Composée notamment de la Directrice du CPSU, d'un représentant de l'ARS, d'un virologue du CHU,... Et d'autres personnalités qualifiées.

Intervenant.- Le CROUS.

Le Président.- Le CROUS oui, notamment.

On a pris contact... L'université a pris contact avec nos étudiants qui étaient en études à l'étranger et notamment en Asie. Le conseil qui leur a été donné, c'est de rentrer en France avant que l'épidémie explose en Chine notamment. Ce qui a été fait, je crois. Et manifestement, ils n'ont pas ramené le virus puisqu'à ce moment où je parle, nous n'avons pas de déclaration... de contamination avérée dans notre communauté universitaire.

Intervenante.- Si.

M. Helleu - Si, si ! Il y a un cas.

Le Président.- Un cas ?

M. Helleu.- Oui, à l'IUT.

Le Président.- Aujourd'hui ?

M. Helleu.- Oui c'est tout récent. On attendait confirmation et cela a été confirmé juste avant le CA.

Le Président.- Ah bon ? D'accord.

Donc je rectifie, juste avant de démarrer le CA le cas a été confirmé.

Nous avons provoqué une réunion hier un petit peu impromptue avec les doyens et les directeurs de composante pour échanger à la fois sur leurs inquiétudes mais aussi sur la manière dont on pouvait y répondre.

Cette réunion a été très fructueuse. Un message est préparé à l'issue de cette réunion. Il est en cours de finalisation. Il sera diffusé très, très rapidement aujourd'hui aux directeurs de composante qui pourront le reporter aussi à l'ensemble de la communauté, bien entendu, et qui est là pour dire concrètement qu'il faut bien sûr que nous respectons les instructions nationales, bien entendu.

Il faut aussi, par principe, que nous continuions nos missions, on va dire, les plus essentielles sans les remettre en cause.

Mais il faut également être pragmatiques et veiller à ce que, par exemple, les déplacements d'équipes de sport vers des sites où la contamination est importante – ce qu'on a appelé les « clusters » - soient plutôt reportés en attendant que l'épidémie se calme, et donc on va dire éviter d'avoir des comportements qui favorisent la transmission du virus.

Sachant que de toute façon, en phase d'épidémie, il y a de fortes chances que les cas de contamination augmentent aussi dans notre communauté.

Et donc la veille existe. On veille au jour le jour, voire à l'heure l'heure, et donc la communication et les réactions et les décisions seront prises à tout moment en fonction des remontées que nous aurons et en fonction des informations qui nous seront diffusées par l'État. Et par les autorités sanitaires de la région.

Oui, Madame Benoist ?

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, je voudrais savoir, au cas où on devrait suspendre les enseignements en présentiel, dans quelle mesure est-ce qu'on est préparé à faire face à... Enfin, est-ce qu'on est préparé à utiliser la plateforme Plubel de manière massive ?

Est-ce qu'on aura le temps de créer des espaces de cours pour tous les enseignants qui voudraient pouvoir continuer à mettre leurs... enfin, qui voudraient mettre leurs cours en ligne et puis pouvoir communiquer ou chatter avec les étudiants ?

Il me semble qu'il y a quelques années, quand il y avait le H5N1 ou H1N1, je ne sais plus, on avait...

Enfin, moi j'avais eu des informations comme quoi on était à peu près prêt à assurer une continuité pédagogique, entre autres. Enfin, surtout en ligne.

Et là, en fait, ce qui m'inquiète, c'est que l'on n'a aucune information.

Enfin, il me semble que si jamais on devait, à quelques jours... Enfin, si jamais on décrétait... enfin, on avait l'information qu'à partir de... que dans quelques jours, on ne doit plus se voir en présentiel, on ne serait pas prêt. Enfin, la majorité des enseignants n'aurait pas d'espace en ligne, n'aurait même pas les adresses e-mail de toutes leurs promos.

C'est possible en petit groupe...

Oui, mais les enseignants ne l'ont pas. Alors est-ce que les... Je veux dire : peut-être que les secrétariats pédagogiques peuvent donner les adresses, mais cela va faire un afflux de... Enfin, cela va faire une masse de travail pour les scolarités qui est assez énorme.

Tout le monde... Non, chaque enseignant n'a pas forcément la totalité des adresses e-mail de ses étudiants.

Donc comment va... Enfin, est-ce que vous pouvez faire un point là-dessus ? Je pense qu'il y a beaucoup de collègues que cela intéresse.

Le Président.- Peut-être un début de réponse qui est général et puis je pourrais passer la parole au Directeur général des services.

Un, et cela c'est mon expérience, les connectables des étudiants par promo sont disponibles sur l'ENT.

Moi, je les ai déjà utilisés pour communiquer avec mes étudiants en cours sans qu'on soit en situation de crise.

Donc sur la communication, elle doit se faire normalement tout à fait facilement.

Deux, la plateforme Plubel, normalement, est dimensionnée de telle sorte qu'elle puisse être utilisée largement, me semble-t-il, mais je parle évidemment sous le contrôle des services de la DNUM compétents.

Et puis... Comment ? En ce qui concerne... En fait, à mon sens, peut-être que la plus grande difficulté, c'est le temps pour les collègues de concevoir, on va dire, des ressources pédagogiques qui ne sont pas nécessairement adaptées à une diffusion par la plateforme Plubel et donc ce temps qui permet d'adapter, on va dire, la pédagogie à cette situation de crise, voilà.

Peut-être, Alain ?

M. Helleu.- Oui, je dirais : cela dépend, en fait, des enseignants. Certains sont prêts, d'autres ne sont pas prêts. On a des plateformes. On a l'ENT. On a toutes les messageries. On a Teams que l'on peut utiliser, on a Moodle, on a Plubel.

Mais, par contre, si un enseignant aujourd'hui n'est pas prêt, cela va être compliqué de passer très rapidement sur l'enseignement en ligne parce que les cours ne sont pas mis en ligne. Certains cours sont prêts néanmoins, d'autres pas.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, d'accord. Mais il n'y a même pas eu un message à la communauté pour dire « préparez-vous, c'est possible que d'ici quinze jours... ».

Il y a des gens qui y pensent, mais il y a des gens qui n'y pensent pas.

M. Helleu.- Oui...

Mme Dauphin-Benoist.- Moi, je trouve que...

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, je voudrais insister un petit peu.

Je crois qu'on ne mesure pas ce qui nous attend là, dans les quelques jours, dans les quelques semaines qui viennent. Tous les signaux...

Là, je relisais un papier qui a été publié dans *Le Quotidien du médecin*. Qui était publié par un de nos collègues, Laurent Lagrost, et par le Professeur Payen. Qui montre véritablement le danger en termes de vitesse de contagion de ce virus et je crois qu'il faut véritablement qu'on anticipe. Alors, même si c'est pour rien, au moins on l'aura fait. Pour que les collègues, dès à présent, constituent des ressources numériques pédagogiques, pour que les étudiants prennent le réflexe d'aller voir sur les plateformes et surtout qu'on s'interroge : est-ce qu'on a le flux si 10 000 ou 12 000 ou 15 000 étudiants en même temps vont sur Plubel ? Est-ce qu'on a la capacité, le flux, pour que tous puissent accéder aux ressources ?

Et je crois qu'il faut l'anticiper.

Stéphanie parlait de H1N1. Effectivement, à l'époque, il y avait une grosse anticipation. On avait même des photocopies de cours, à l'époque, qui avaient été faites, avec des enveloppes pré-préparées pour envoyer aux étudiants.

Si, du jour au lendemain, l'université est fermée, cela sera compliqué de passer dans une phase d'information. Donc là, il faut qu'on soit dans l'anticipation, véritablement.

Le Président.- Très bien, j'entends bien.

Il y avait Jean-Emmanuel Rollin qui avait demandé la parole et puis M. Lionel Crognier.

M. Rollin.- Oui, alors vous avez parlé d'une réunion hier. Moi, j'aimerais savoir quelques précisions parce que j'ai des collègues de certains services qui s'inquiètent. En particulier, je ne vous le cache pas, les collègues de la bibliothèque Droit-Lettres.

Plus de 1 100 places sans les personnels, quelles mesures sont prises ?

Parce qu'actuellement, on ne doit pas dépasser la jauge de 1 000 places.

Donc actuellement, il n'y a aucun contrôle qui est fait sur le nombre d'étudiants. On prend des mesures de restriction d'accès à cette bibliothèque parce qu'il y a plus de 1 100 places assises sans les personnels, je le rappelle.

Ce sont des personnels qui s'inquiètent aussi parce qu'ils sont... Comment ? Au contact direct d'un flux continu d'étudiants et très proches d'étudiants puisqu'il n'y a qu'une banque de prêt de 50 centimètres qui les sépare et qui... avec des livres qui circulent, avec des échanges constants, avec des contacts constants avec les étudiants...

Donc voilà, il y a aussi les personnels des scolarités, mais quelles sont les mesures qui sont envisagées pour ces personnels qui aussi s'inquiètent de ce côté-là puisqu'ils ne voient aucune mesure même de protection individuelle qui leur est proposée ?

M. Helleu.- Non, mais en cas, il y a... On suit de très près l'actualité et puis cela dépend des cas détectés et puis des relations aussi que l'on a du côté de l'ARS au niveau local et puis avec le ministère et le Rectorat.

Il y a plusieurs mesures sur le SCD. La première, c'est l'interdiction ou la suspension de tout prêt. De toute forme de prêt puisqu'on échange des documents et il y a un contact physique.

Parce que là, on voit bien que mettre en place un système de lavage de mains, si, en permanence, on réceptionne des documents et on donne des documents, c'est un peu vain.

Après, la deuxième question, c'est la fermeture des locaux, maintien des personnels à l'intérieur ou pas et, s'ils ne sont pas maintenus, télétravail ou pas.

Donc c'est quelque chose de très gradué et d'évolutif en fonction de la situation.

M. Rollin.- Vous parlez de la partie « prêt », la suspension de prêts.

M. Helleu.- Oui.

M. Rollin.- Avant d'appeler à la suspension de prêts, on ne peut pas imaginer, par exemple, de fournir à ces personnels-là qui ont des échanges constants avec les étudiants, des échanges de documents, des échanges..., donc c'est par cela aussi que cela se transmet, de leur fournir des gants ? Par exemple.

M. Helleu.- Par exemple, oui.

M. Rollin.- Non, mais ce n'est pas moi le chef des services. C'est vous, Monsieur le Directeur général des services.

M. Helleu.- Non, non, non, non ! Moi, je...

M. Rollin.- Cette question, je vous la pose à vous. Vous pouvez toujours la retourner...

M. Helleu.- Moi, je ne peux pas tout inventer et moi, je me repose sur les remontées d'information de terrain. Moi, je ne peux pas...

M. Rollin.- Je vous dis ce qu'il en est de... Moi, je vous fais remonter l'inquiétude des personnels de bibliothèque en particulier qui ont des échanges constants et pas une fois de temps en temps. Quand vous passez deux heures ou trois heures à la banque de prêt et que vous échangez avec une cinquantaine, une centaine ou plus que cela d'étudiants, voilà, c'est...

M. Helleu.- Donc cela peut être effectivement les gants. J'ai proposé, aussi à quelqu'un d'utiliser des gants.

Mais vous imaginez sur tous les services... Il faut que les informations nous remontent par les services parce que, voilà, on parle du SCD mais il y a aussi les serres, les animaleries, il y a les laboratoires, il y a les composantes, il y a une multitude...

M. Rollin.- Aucun « Bibliothèques » n'était invité à cette réunion.

M. Helleu.- Non, mais là, la réunion d'hier, c'est une réunion avec les directeurs de composante. La réunion de ce matin, c'était avec les chefs de service et il y avait des personnels de bibliothèque.

Le Président.- Lionel.

M. Crognier.- À ma connaissance, au niveau des conférences de directeurs en France, les mesures et le guide sur les aspects numériques, la numérisation, ont été envoyés hier ou avant-hier. Donc on est, effectivement, dans une accélération mais, en même temps, c'est très récent.

Je pense que ce qui va être déterminant, c'est le passage au stade 2... au stade 3, mais il faut s'y préparer, effectivement.

Après, il y a une inquiétude. Donc nous, dans les composantes, évidemment, on est à l'écoute.

Et puis moi, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait une vraie cohérence par rapport à la taille des événements qui sont stoppés de façon à ce que l'action, même si elle est préventive, soit efficace, voilà.

Après, c'est vrai qu'on ressent une vraie accélération.

Je pense que le ministère est prêt.

J'ai entendu dire que Tolbiac venait d'être fermée à Paris. En Corse, on a aussi du confinement, des fermetures. Certaines activités physiques dans les collèges sont supprimées et remplacées par d'autres.

Donc on sent cette tendance à une montée, donc il faut s'y préparer, voilà.

Mais il faut bien reconnaître que... C'est depuis hier qu'on a reçu des éléments, effectivement.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui... Enfin, la lettre de... On a reçu quand même deux courriers de la ministre. C'était ce lundi et le lundi d'avant, qui parlaient de continuité pédagogique... que les établissements devaient garantir la continuité pédagogique, et cela passe forcément par le numérique. Même s'il y a eu des précisions pour...

M. Crognier.- Toutes les académies ne sont pas au même rythme.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui.

M. Crognier.- Rennes a fermé... Rennes a fermé...

Mme Dauphin-Benoist.- Oui.

Intervenant.- D'autres universités... C'est le préfet qui va décider de tout cela, non ?

Le Président.- C'est le gouvernement.

M. Helleu.- Oui... Non, non ! C'est même le gouvernement. C'est même le cabinet du ministre. Mais après, inversement, l'UHA n'a pas fermée alors qu'il y a des cas avérés à Mulhouse, donc...

M. Crognier.- C'est pour cela qu'il faut quand même une vraie cohérence.

M. Helleu.- Il y a des cas avérés à l'UTBM, l'UTBM n'a pas fermé. Donc c'est du cas par cas. C'est avec les autorités sanitaires. C'est... Et de toute façon, c'est une décision qui échappe au Président.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Oui, je n'ai pas bien compris. Donc il y a une cellule de crise, en fait, qui est montée ?

Le Président.- Oui.

M. Hameau.- Oui... Donc il me semble que cette cellule de crise devrait peut-être beaucoup plus associer les différents membres de l'université, avoir une réactivité.

Je suis extérieur au débat, donc c'est juste un élément d'observation de ma part.

Deuxièmement... Enfin, comment dire cela ? La gestion de la crise, elle est pragmatique, en fait. C'est-à-dire qu'on n'a pas décidé, comme en Italie, que tout fermait d'un coup.

Le Président.- Oui.

M. Hameau.- Donc on est dans cette logique de gradation et de gestion de la crise qui est pragmatique.

Ceci dit, ce qui va être annoncé ce soir va être un élément déterminant de l'accélération ou pas du phénomène. Je pense que cela va accélérer.

Pour autant, je pense qu'il faut faire ce qu'il faut, mais faire attention à la psychose. Voilà.

Je pense que c'est dans cet équilibre-là qu'il faut se situer mais, pour autant, il faut être réactif.

Donc si les personnels vous disent « on a besoin de gants »... Enfin, s'il y a des choses concrètes, pragmatiques qui sont évoquées, il faut réagir vite.

Faire des réunions de travail, ce n'est pas le moment, quoi.

Le Président.- Pour revenir peut-être et répondre à une partie de l'intervention de Denis Hameau.

La cellule de crise, elle est en lien, par l'intermédiaire du DGS, avec l'ensemble des directeurs de composante.

La réunion qu'on a provoquée hier avait précisément pour but des remontées d'information et également pour but de donner, on va dire, des instructions qui sont compatibles avec la gestion de la crise par le gouvernement parce qu'il faut bien dire que si nous devons prendre des mesures prudentielles, et cela j'y adhère absolument, nous n'avons pas la main sur les réponses sanitaires quant à l'ouverture ou à la fermeture de tel campus, de tel... parce que nous avons des sites territoriaux etc.

En revanche, là où nous pouvons être efficaces, c'est justement sur la circulation de l'information.

La réunion avec les directeurs de composante, hier, avait précisément ce but, comme la réunion d'encadrement, ce matin, qui était consacrée exclusivement, je crois, à la question du Covid-19.

Donc il s'agit bien... Il s'agit bien... Je crois que le premier vecteur de lutte contre l'épidémie, c'est la circulation de l'information. Cela, c'est fait, d'accord ?

Maintenant, là aussi, je suis parfaitement d'accord, il faut qu'on accentue l'effort sur la communication dans la perspective de préparer les collègues à mettre en place des ressources pédagogiques accessibles à tous.

Maintenant, je sais aussi que si, à un moment ou à un autre, nous sommes fermés pendant plusieurs semaines, cela va être... cela va rendre les choses extrêmement difficiles en pratique, voilà.

Et de toute façon, cela supposera aussi qu'on réfléchisse à des aménagements sur l'évaluation de nos étudiants, sur la manière dont nous validerons les contrôles continus, etc., etc.

Mais à chaque jour suffit sa peine. Nous allons inciter les collègues à anticiper sur une fermeture possible, possible mais aujourd'hui hypothétique, de l'établissement, de telle sorte qu'on puisse pallier le mieux possible à ce risque.

Peggy ?

M. Helleu.- Oui... Juste, préciser un point en complément, mais j'en ai vraiment pour deux secondes.

Il y a une remontée d'information, le matin et l'après-midi, au niveau du Rectorat et un certain nombre de remontées ministérielles. Donc il y a une remontée d'information qui va très vite.

Là, on fournit des tableaux qui embêtent tout le monde mais qui doivent être remplis régulièrement et rigoureusement, mais cela concerne... cela impacte l'ensemble des services.

Le Président.- Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Donc en plus des éléments déjà évoqués, penser aussi au CROUS... Enfin, quand on ferme les lieux d'au moins de 1 000 personnes, il y a quand même plus de 1 000 personnes qui passent au CROUS, donc c'est une vraie question qui se pose.

Mais ce que je voulais rajouter, c'est qu'on est de plus en plus confronté à des questions individuelles qui mériteraient d'être débattues de façon collective.

Alors, je pense à des choses concrètes du type : qu'est-ce qu'on va faire des étudiants qui sont censés être en stage ou en alternance et qui se retrouvent dans des entreprises en chômage partiel ? Est-ce qu'on autorise la non-validation du stage cette année-là ? Est-ce qu'on...

Des questions pratiques comme ça qui vont se poser à nous et ce n'est pas à chaque responsable de formation de se poser la question et d'essayer d'y répondre individuellement.

De même, une chose qu'on peut prendre... une décision qu'on peut prendre au niveau local par rapport à l'assiduité des étudiants.

Donc on ne peut pas en même temps demander aux étudiants d'être responsables s'ils ont été en contact avec quelqu'un qui a le Covid-19, de rester chez soi, de ne pas venir en cours, et les sanctionner parce qu'ils ne sont pas venus en cours, en TD.

Donc cela, c'est des choses sur lesquelles on a la main et on peut prendre la décision au niveau de l'université de Bourgogne de dire que l'assiduité n'est plus obligée tant qu'on est en stade 2 ou 3 de l'épidémie. Il y a des choses comme cela.

J'avais noté, il me semble aussi... Dans la mise à disposition du matériel, on parlait des gants tout à l'heure, mais s'assurer aussi qu'il y a suffisamment de savon dans tous les sanitaires de notre campus. C'est aussi des choses qui sont importantes.

J'irai aussi jusqu'à dire que d'avoir du ménage plus régulier en cette période d'épidémie dans les sanitaires de notre établissement, cela pourrait être aussi quelque chose qui est important rapidement.

Le Président.- Très bien.

Juste pour répondre... Excuse-moi, Sébastien. Juste pour répondre sur les deux points.

Alors, là, très, très clairement sur l'application... enfin, sur l'exigence d'assiduité, à l'impossible nul n'est tenu et les considérations de santé publique passent avant les considérations, on va dire, purement pédagogiques. Dans ce sens là. Il n'est pas question...

Mme Cénac.- Un message du Président à la communauté indiquant aux étudiants qu'ils ne seront pas sanctionnés en cas de non-présence pendant les stades 2 et 3 de l'épidémie...

Le Président.- Oui, oui...

Mme Cénac.- ...serait vraiment important, à mon avis.

Le Président.- Très bien, très bien. Et donc... Non, non ! Enfin, c'est évident. C'est un principe qui me paraît... qui ne paraît pas douteux.

Sur la question de la présence de savon. Effectivement, c'est une question qui a été évoquée hier en réunion des directeurs de composante et on a donné l'instruction de veiller à ce qu'effectivement, on dispose de quoi se laver les mains partout, voilà. C'est en cours. C'est en cours.

Sébastien ?

M. Chevalier.- Tu nous as dit tout à l'heure que les étudiants qui étaient en stage, notamment en Asie, étaient appelés à revenir.

Le Président.- Bien sûr.

M. Chevalier.- Je pense qu'il faut faire passer un message fort aussi aux étudiants qui partent à partir de là, de maintenant, en stage, en alternance. Je pense à l'ESIREM. Il y a 80 étudiants qui partent à l'étranger le 1^{er} avril.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Moi, j'en ai cinq qui partent au Japon.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Je ne sais pas quoi leur dire.

Le Président.- Si, si. Nous, on a... Alors, hier soir, par exemple, on a... Avec Alain Helleu, on a reçu les collègues de STAPS parce qu'aujourd'hui, il y avait des rencontres sportives qui étaient prévues, soit d'étudiants dijonnais qui devaient se déplacer vers Besançon, vers l'Est ou vers Nancy, où on sait que les foyers de contamination sont plus importants qu'ici. On leur a demandé de suspendre ces rencontres sportives pour éviter justement la circulation... enfin, de favoriser la circulation.

On a évoqué, hier, également en réunion des directeurs de composante un certain nombre d'événements collectifs comme la remise des diplômes, comme la remise... Enfin, bref, qui supposent une concentration importante d'étudiants, de collègues, etc., et on a préconisé pour chacun de ces événements d'envisager de les suspendre parce qu'ils ne sont pas tous... Enfin, c'est des événements qui ont lieu dans quinze jours, trois semaines, etc.

Et donc on ajustera évidemment les décisions au fur et à mesure.

Mais ce que je veux dire par là, c'est que pour chaque cas, et c'est le message que nous avons aussi adressé aux directeurs de composante hier, surtout, surtout dans la concertation, de solliciter notre avis.

Sollicitons l'avis de la cellule de crise, de telle sorte qu'on puisse prendre la décision la plus efficace pour éviter justement les risques de diffusion du virus.

Si des étudiants doivent partir en Asie au mois d'avril, si on est toujours, et je crois qu'on le sera toujours, dans l'épidémie, à mon avis, on s'opposera à leur départ.

M. Chevalier.- Mais excuse-moi, juste. Il y a des étudiants qui ont investi plusieurs centaines voire milliers d'euros dans des billets d'avion, dans des réservations. Je crois qu'il faut leur dire maintenant.

Le Président.- Oui, oui.

M. Chevalier.- Il faut, encore une fois, anticiper et ce qui veut dire, c'est que pour des étudiants ingénieurs, s'ils ne font pas ce stage cette année, il faudra réorganiser l'année prochaine...

Le Président.- Bien sûr.

M. Chevalier.- ...pour qu'il y ait une double période de stages.

Est-ce qu'il ne faut pas anticiper certains contenus pédagogiques de la dernière année dès à présent ?

Enfin, je pense qu'encore une fois, il faut... il faut activer un truc, là, maintenant.

Le Président.- Oui, oui... Non, mais on est en train de réfléchir là-dessus. On est... Enfin, pour ma part en tout cas, je prends le dossier depuis hier, n'est-ce pas ? Avant-hier. Donc en deux jours...

En deux jours, on a déjà fait un certain travail.

On n'a pas, en deux jours, envisagé chacune des hypothèses qui doit donner lieu à un traitement particulier, mais la gouvernance est à la disposition de l'ensemble de la communauté pour statuer sur chacune de ces hypothèses, bien sûr.

Et ce qui compte, je crois, au-delà des cas particuliers, c'est qu'il faut qu'on adopte collectivement un principe de comportement et de décision qui est celui que j'ai évoqué tout à l'heure. C'est-à-dire le principe, c'est : on continue tant que, évidemment, nous ne sommes pas obligés de fermer l'établissement.

Tout ce qui concerne les activités qui favorisent la contamination, c'est-à-dire la mobilité des étudiants, la mobilité des collègues... J'entends par là que certains collègues de Dijon étaient attendus, je crois, aujourd'hui ou demain, à l'UTBM pour une assemblée générale de laboratoire. Eh bien, très clairement, favorisons la vidéoconférence de telle sorte qu'on évite, effectivement, au virus de se transporter par les vecteurs humains que nous sommes.

Donc on a une ligne de conduite et ensuite il faut absolument, c'est ce que tu disais tout à l'heure, que notre action repose sur une circulation de l'information au jour le jour, à la minute près, de telle sorte qu'on puisse pour chaque situation prendre une décision qui est adaptée à la fois aux principes et puis à l'exception que je viens de décrire. Voilà.

M. Helleu.- Juste, Président. Je n'en ai pas pour longtemps.

On est vraiment sur un principe de proportionnalité et puis de réponse adaptée.

Parce que j'ai eu cette question qui m'a été posée par le directeur de l'ESIREM.

Alors, on a des étudiants adultes qui se sont engagés dans un parcours de formation, qui ont mis des économies et il n'y a peut-être pas de problème.

Il y a quand même une difficulté qui est liée à l'ouverture ou pas de l'université et aux capacités d'accueil du pays qui accueillera l'étudiant.

Ensuite, on voit bien que si on empêche tous nos jeunes de partir à l'international, on va avoir un problème en interne, c'est : est-ce qu'on va trouver suffisamment d'entreprises pour pouvoir leur faire faire leur stage, sans compter toutes les perturbations ?

Parfois pour régler un problème, on entraîne la perturbation.

Alors, après, il y a des pays comme l'Inde qui ne veulent pas avoir des Français, qui fait un blocage. Il y a l'Inde, Israël, un certain nombre de pays où cela bloque.

Parfois on a nos partenaires qui ont bloqué. On a des universités qui disent « on suspend les accords ». Donc là, on n'a pas le choix. On est face à une situation.

Quand on a le choix, il faut en discuter avec les étudiants et les responsables pédagogiques. On est sur un principe de proportionnalité et un principe d'autorisation avec tout un nombre de recommandations.

Alors, peut-être que dans quelques jours, on passera sur un principe de recommandation de l'interdiction avec peut-être des exceptions. Pour l'instant, on est sur une démarche très pragmatique.

Parce qu'on a aussi la difficulté de trouver des terrains de stage qui se substituent, en fait, à ce qui était prévu, de manière très rapide et sur quelque chose de massif.

Et de toute façon, on a aussi des entreprises qui ne prennent plus de stagiaires, qui ont des... qui ont aussi du Coronavirus et qui, de toute façon, bloqueront aussi l'accueil des étudiants.

Donc il faut rester très concret, très pragmatique.

Nous, il nous faut une remontée d'information qui soit très fréquente et immédiate.

Alors, on en a deux par jour.

Quand il y a des difficultés, il faut que cela remonte très vite et ensuite il faut aussi aller vers une adaptation à la fois de la pédagogie, des cours, et ensuite des modalités de contrôle.

M. Hameau.- Oui, pour poursuivre ce que disait Sébastien tout à l'heure pour les étudiants qui ont investi pour partir.

Je pense que c'est un sujet national, donc il faudrait le remonter à l'Education nationale parce qu'en fait, il y a un vide juridique. Cela ne fait pas partie des conditions... Ce n'est nulle part.

Cette situation est assez inédite et, en fait, je discutais avec des voyagistes hier et donc il y a un vide juridique qui fait qu'on ne sait pas qui rembourse. On ne sait pas.

Et donc il faut remonter cela pour qu'entre l'Éducation nationale, les Affaires étrangères et les assurances au plan national, il puisse y avoir une discussion et qu'il y ait un fonds qui permette, au niveau national, de trouver une solution.

Sinon, vous aurez des tas d'étudiants qui, de toute façon, ne seront pas acceptés dans des pays. Qui de toute façon, ne pourront pas partir. Mais ils auront investi beaucoup, et parfois ils sont aussi précaires mais ils ont fait l'effort.

Le Président.- Très bien. S'il n'y a plus d'interventions sur ce sujet, nous pouvons peut-être clore ce premier point de l'ordre du jour qui était consacré aux diverses informations.

Donc je vous propose d'aborder le deuxième point de l'ordre du jour qui est l'approbation de deux verbatim, le verbatim des conseils d'administration du 10 décembre, d'une part, et du conseil d'administration du 22 janvier 2020, d'autre part.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 10 décembre 2019 et 22 janvier 2020

Le Président.- Est-ce qu'il y a des observations sur ces verbatim ?

M. Le Moyne.- Moi, je n'étais pas là.

Le Président.- Pardon ?

M. Le Moyne.- Je n'étais pas présent.

Le Président.- Ah oui ! Oui, Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- C'est des échanges auxquels je n'ai pas participé, ce qui expliquera ma position relative au vote.

Le Président.- Merci pour cette précision.
Je crois que nous sommes un certain nombre dans cette situation.
Donc qui refuse de prendre part au vote ?

M. Helleu.- Il faut quand même une approbation.

Le Président.- Oui... Alors peut-être que cela risque de poser problème.

Intervenant.- Il vaudrait mieux s'abstenir.

Le Président.- Alors peut-être s'abstenir, oui... Oui.

M. Rollin.- (*Hors micro, inaudible*)

Le Président.- Non, non. On n'a pas de condition de quorum sur ce type de vote. Donc le refus de prendre part au vote permet de sortir des 50 % et donc cela ne pose pas de problème.

Donc qui refuse de prendre part au vote ?
Bien haut pour que Mme Favier puisse compter.

M. Bourgeon.- Ceux qui ont des procurations doivent lever deux fois.

Mme Carnet.- Par rapport à cela, j'ai une petite question. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le nom des gens qui ont obtenu... qui ont procuration, s'il vous plaît ? Et procuration de qui ?

Merci.

Mme Favier.- Mme Baille a donné procuration à Mme Fauque.

M. Chenal a donné procuration à M. Thomas.

Mme Ponse a donné procuration à Mme Pucéat.

M. Song a donné procuration à Mme Cénac.

M. Clerc a donné procuration à M. Deroussiaux.

Mme Bouillin a donné procuration à M. Ligan.

Et M. Tissier a donné procuration à Mme Adamiak.

Mme Carnet.- Merci.

Le Président.- Donc on va... Alors, si vous voulez bien, on va reprendre le décompte et on va vous demander de relever les mains ou la main.

Donc 21 refus de prendre part au vote.

Maintenant, pour ceux qui souhaitent voter, qui vote contre ?

Bien, donc je pense que tout le monde... tous les autres votent pour.

10 voix pour, 21 refus de prendre part au vote

Je vous remercie pour ce deuxième point de l'ordre du jour.

Troisième point de l'ordre du jour qui concerne des questions statutaires.

III) Questions statutaires

1. Élection de la Vice-présidente du Conseil d'Administration (article 21 des statuts de l'université)

Le Président.- Alors, le conseil d'administration a à, d'abord, élire le ou la vice-présidente du conseil d'administration, avant d'élire le reste du Bureau de l'université.

Je vais vous lire un extrait des statuts sur le rôle du ou de la vice-présidente du conseil d'administration.

« En cas d'empêchement du.de la Vice-Président.e... du.de la Président.e, - pardon, sous-entendu « de l'université de Bourgogne » -, le Conseil d'Administration est présidé par un.e Vice-Président.e élu.e en son sein parmi les enseignant.e.s-chercheurs.euses permanent.e.s, lors de la première réunion plénière qui suit son renouvellement.

Si le.la Président.e n'est pas issu.e du Collège A, le.la Vice-Président.e du Conseil d'Administration doit être lui.elle-même élu.e parmi les enseignant.e.s-chercheurs.euses de rang A. ». Voilà.

Donc cela signifie, en réalité, que les candidats peuvent être de rang A ou de rang B puisque j'appartiens au rang A.

Nous allons donc... Je vais donc demander aux candidats intéressés de manifester leur candidature.

Est-ce qu'il y a une ou un ou plusieurs candidat.e.s ?

Bien, je vois Emmanuelle Pucéat. Très bien.

Emmanuelle, je vais te demander de me rejoindre et de prendre la parole pour expliquer un petit peu ta candidature.

C'est à toi.

Mme Pucéat.- Bien, merci.

Donc Mesdames, Messieurs les administrateurs, chers collègues, chers étudiants, je vais commencer par me présenter avec un peu plus de détail que ce que l'on a fait en début de séance tout à l'heure.

J'ai commencé mes études universitaires à l'université de Saint-Étienne avec un DEUG de physique-chimie. J'ai un petit peu changé de trajectoire par la suite en effectuant un magistère des sciences de la terre à l'ENS de Lyon. Puis j'ai fait une

thèse à l'université Claude Bernard, de Lyon également, en géochimie que j'ai soutenue en 2004.

À la suite de quoi, j'ai fait un an de post-doctorat au laboratoire des sciences du climat et de l'environnement à Gif-sur-Yvette et puis j'ai été recrutée en 2005 comme maître de conférences à l'université de Bourgogne.

Je suis aujourd'hui à l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement et j'effectue mes recherches au sein du laboratoire Biogéosciences.

J'ai soutenu mon HDR en 2016.

Au laboratoire Biogéosciences, mes recherches portent sur les mécanismes qui gouvernent l'évolution à long terme du climat et plus précisément sur la façon dont notre système climatique se comporte, réagit pendant les périodes de temps qui sont extrêmement chaudes, à taux de CO₂ atmosphérique très élevé.

Je suis géochimiste isotopique, c'est-à-dire que j'analyse la composition chimique de fossiles et d'autres archives du registre sédimentaire pour essayer d'obtenir l'évolution de différentes composantes du système climatique comme l'océan, par exemple, et mieux cerner le rôle de ces différentes composantes dans l'évolution du climat en général.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai piloté un certain nombre de projets dont une ANR. Je suis également coordinatrice locale pour UBFC d'autres projets, une ANR également et deux projets européens, un ITN (« Innovative Training Network ») et un projet Marie Curie.

Et ces expériences m'ont vraiment montré toute la plus-value et l'importance des recherches pluridisciplinaires qui peuvent apporter des visions qui peuvent être extrêmement différentes d'une question, et c'est vraiment cela qui est très motivant, très stimulant et qui peut réellement très souvent ouvrir la voie vers de nouvelles pistes de réflexion.

J'enseigne à tous niveaux, du L1 au M2, des CM, des TD, des TP dans ma spécialité qui est la géochimie isotopique mais aussi, plus largement, dans le domaine des sciences de la terre, en océanographie, en hydrogéologie, en... jusqu'à la géophysique également.

J'ai effectué un plein temps d'enseignement, à l'exception de cinq années où j'ai eu la chance d'être reçue à l'IUF, l'institut universitaire de France, comme membre junior.

Depuis dix ans, je suis responsable de filière, de la L2 Sciences de la terre, et je suis aujourd'hui membre élue de la commission de l'enseignement de mon UFR.

Je me suis également investie au sein du CAC de la COMUE UBFC dont je suis encore membre élue jusqu'au 24 mars prochain.

J'ai également fait partie du CAPES des sciences... du jury de CAPES des Sciences de la vie et de la terre pendant trois ans.

Et ces expériences et puis aussi des expertises que j'ai été amenée à réaliser de licences et de masters pour l'AERES et le HCERES m'ont permis d'élargir mon champ de vision des différentes pratiques pédagogiques qui sont en cours dans d'autres établissements et même également en direction du secondaire.

J'ai assumé, au fil des années, un certain nombre de responsabilités administratives, à la fois au niveau local et au niveau national.

Au niveau national, j'ai fait partie d'un comité thématique du CNRS pendant plusieurs années. J'ai été élue au CoNRS, le Comité national de la recherche scientifique en section 18 qui est la section « Terre solide ».

Durant ces quatre années où j'ai été dans ce comité, j'ai fait partie du jury qui recrute les nouveaux chargés de recherche et directeurs de recherche du CNRS, j'ai effectué le suivi de carrière des chercheurs et j'ai participé aux prospectives dans les contours de cette section.

Depuis l'automne dernier, je suis également membre élue suppléante au CNU dans ma section, la section 36, « Géodynamique des enveloppes supérieures ».

Et je suis très attachée à ces instances, le CoNRS et le CNU, parce qu'elles garantissent véritablement un regard national et je trouve cela extrêmement important, sur l'accès à la carrière des chercheurs et des enseignants-chercheurs et sur leur évolution.

À un niveau plus local, au-delà de mon engagement au sein du CAC de la COMUE UBFC, je suis Directrice adjointe de l'OSU THETA.

L'OSU, c'est un observatoire des sciences de l'univers qui est une structure propre à mon institut, l'Institut national des sciences de l'univers, l'INSU, qui a un statut très similaire à celui d'un UFR.

C'est une structure qui coordonne plusieurs laboratoires de recherche et qui également peut prendre en charge des filières d'enseignement. Ce n'est pas le cas de l'OSU THETA qui est celui donc de la région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est un OSU qui fédère, donc l'OSU THETA, plusieurs UMR à la fois de l'uB et de l'UFC et dont le siège est à Besançon et c'est un très bel exemple de structure qui fédère en toute harmonie différents laboratoires de différents établissements de notre région.

Et en tout cas, c'est une expérience qui m'a conduite à vraiment apprécier l'importance et la richesse d'établir des liens forts avec nos partenaires de l'ensemble de toute la région.

Je suis très attachée à un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la pluridisciplinarité de notre établissement, que ce soit en enseignement ou en recherche, et également à la liberté académique qui, pour moi, va bien au-delà des grands programmes de financement nationaux et internationaux.

J'ai été aux côtés de Vincent au cours de cette campagne et j'ai participé activement à l'élaboration du programme qui a été proposé à la communauté universitaire et, aujourd'hui, j'ai envie de mettre davantage mon expérience et mes compétences au service de la communauté universitaire et c'est pour cela que je souhaite aujourd'hui présenter ma candidature à la vice-présidence de ce conseil d'administration.

Mon expérience dans les différentes instances que j'ai mentionnées plus haut, m'a vraiment permis de comprendre qu'il faut un dialogue nourri pour arriver à avancer collectivement et j'espère pouvoir avoir l'occasion de mettre en place ce dialogue et de l'entretenir au sein de ce conseil. Et cela implique bien évidemment d'être très attentif à ce que chacun, ici, puisse s'exprimer, exprimer librement ses opinions et dans le respect et la courtoisie des uns et des autres.

Je vous remercie de votre attention et, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Le Président. - Il y a des questions ?

Bon, j'en déduis que la présentation d'Emmanuelle Pucéat a été complète et donc s'il n'y a pas de question, nous allons suivre le processus électoral.

S'agissant d'une élection nominative... enfin, d'une décision nominative, elle doit se faire... une élection nominative, elle doit se faire à bulletin secret.

Elle doit se faire à bulletin secret, si bien que vous avez reçu, lors de votre arrivée dans ce conseil, une enveloppe avec un bulletin vierge qui va vous permettre de voter.

Dans la mesure où il n'y a qu'un seul candidat... Oui, ce sera peut-être plus simple de... puisque nous n'avons qu'une seule candidature, de simplement indiquer « oui » ou « non » ou rien, éventuellement, sur le bulletin.

Non... pardon.

M. Le Moyne.- C'est bien « oui » ou « non » ?

Le Président.- « Oui » ou « non ». « Oui à la candidature »...

M. Crognier.- Quand on avait anticipé et quand on a mis « Emmanuelle Pucéat » ?

Le Président.- Et quand on a mis « Emmanuelle Pucéat » ?
Alors, je crois que si tu as mis un nom...

M. Bourgeon.- Il serait préférable de mettre le nom quand même.

Le Président.- Il sera préférable de mettre le nom, très bien.
Alors, sur les conseils des uns et des autres, indiquons le nom. Sachant qu'un « oui » ne sera pas douteux non plus, ou un « non », ne sera pas douteux quant au vote exprimé.

Intervenante.- Il faut rappeler le nom peut-être d'Emmanuelle Pucéat.

Le Président.- Emmanuelle Pucéat, P-U-C-É-A-T.

(Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement)

M. Bourgeon.- Donc on a donc vingt pour la candidature de Mme Pucéat, sept blancs et quatre contre.

Mme Emmanuelle Pucéat : 20 voix
Bulletins nuls, blancs ou enveloppes vides : 7
Contre : 4

Le Président.- Bien, donc j'en déduis qu'Emmanuelle Pucéat vient d'être élue Vice-présidente au conseil d'administration.

Bravo.

Je pense qu'on peut...

(Applaudissements)

Je vais t'inviter Emmanuelle à rejoindre la chaire pour exercer d'ores et déjà ta nouvelle fonction.

Félicitations.

2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)

Le Président.- Très bien... Toujours sur le point des questions statutaires, il y a une deuxième élection à laquelle le conseil d'administration doit procéder, c'est l'élection du Bureau de l'université en vertu de l'article 14 des statuts.

Je vais vous faire lecture de cet article 14.

« Le Bureau comprend jusqu'à 13 membres élus par le Conseil d'Administration sur proposition du/de la Président.e.

Le Bureau doit comprendre au moins un.e étudiant.e et un personnel BIATSS.

Les membres élus du Bureau sont soumis à renouvellement tous les deux ans et lors du changement de Président.e.

S'ils.elles ne sont pas élu.e.s au Bureau, le/la Vice-Président.e du Conseil d'Administration, le/la Vice-Président.e étudiant.e, le/la Vice-Président.e du Conseil Académique et... »

Alors, pardon. Je me suis trompé à la lecture. L'écriture avec les points médians est assez difficile à lire.

« [...] le/la Vice-Président.e étudiant.e du Conseil Académique et les Vice-Président.e.s des commissions de la recherche et commission de la formation et vie universitaire sont associé.e.s aux travaux du Bureau.

Le/la directeur.trice général.e des services et les directeur.trices généraux.ales adjoint.e.s peuvent assister aux travaux du Bureau sur invitation du/de la Président.e. »

Donc au regard de ces éléments, il y a nécessité d'avoir un ou une vice-présidente étudiante, un ou une vice-présidente personnel BIATSS.

Une liste de 13 membres élus... de vice-présidents délégués par le Président élu par le conseil d'administration vous a été transmise hier, je crois... Oui, hier après-midi. Elle comprend donc les noms de :

- Ambre Adamiak, au titre de la vice-présidente étudiante, déléguée à la vie et à la démocratie étudiante,
- Cédric Demonceaux, délégué à la formation tout au long de la vie à l'alternance et à l'apprentissage,
- Alexandre Fournier, délégué au campus numérique et aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
- Laurent Gautier, délégué à la valorisation de la recherche,
- Fabrice Hervé, délégué aux finances, au budget et aux investissements,
- Sophie Morlaix, déléguée en charge des licences et masters,
- Pascal Neige, délégué à la recherche,
- Philippe Perrot, délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
- Emmanuelle Pucéat, déléguée à la coordination de la recherche et de la formation - en plus de sa vice-présidence CA,
- Alexis de Rougemont, délégué au pilotage,
- Édith Sales-Wuillemin, déléguée à la qualité de vie au travail,
- Stéphane Tizio, délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
- Grégory Wegmann, délégué à la politique européenne et internationale.

Je vais demander à Cyril de faire entrer ces différents candidats, en tout cas ceux qui ont pu se libérer parce que certains avaient des obligations qui les ont vraiment empêchés de se présenter à vous aujourd'hui, de sorte que vous puissiez échanger avec eux sur les points qui vous intéressent, si vous le souhaitez.

Et en attendant...

Oui, Peggy Cénac demande la parole.

Mme Cénac.- C'est au sujet donc de... cela n'a rien à voir avec le nom des personnes, mais du délégué à la recherche et du délégué en charge des licences et des masters.

Il me semble qu'il serait plus judicieux d'attendre le résultat des élections VP CFVU et VP Recherche.

En particulier, si Pascal Neige n'est pas élu VP Recherche, quel est le rôle du VP de la commission à la recherche par rapport à un délégué Recherche ?

Il me semble que c'est un peu prématuré de voter donc pour les deux délégations évoquées, « licences et masters » et « recherche », avant le résultat de nos conseils centraux.

Le Président.- Alors, simplement pour répondre sur ce point-là.

Si, par exemple, Pascal Neige, qui est élu à la commission de la recherche, n'est pas élu par la commission de la recherche, ce qui peut tout à fait être le cas, à ce moment-là nous en tirerons bien évidemment toutes les conséquences.

En ce qui concerne Sophie Morlaix, qui est déléguée en charge des licences et des masters, il n'est pas certain qu'elle soit candidate à la présidence de la CFVU, auquel cas nous pourrions avoir un ou une vice-présidente CFVU élue par la CFVU et puis une vice-présidente déléguée en charge des licences et des masters.

Au regard des enjeux stratégiques des questions de formation qui se posent actuellement aux établissements d'enseignement supérieur et à notre université en particulier, je pense que de toute façon, le travail commun d'une ou d'un vice-président CFVU et d'un ou d'une vice-présidente déléguée aux formations de licence et de master n'est pas de trop.

Et donc je crois que là, c'est aussi un signe politique fort en direction des étudiants et de leurs formations et de la volonté de la gouvernance d'occuper pleinement ce domaine stratégique.

(Entrée des candidats à l'élection du Bureau de l'université)

Alors, les candidats qui figurent sur la liste sont entrés dans la salle. Vous pouvez bien sûr leur poser des questions et... leur poser ou me poser des questions.

M. Cousson.- Non, c'est juste une petite question avant.

Je m'étonne de ne pas avoir dans les VP des représentants sur la culture, l'environnement, la COMUE et la médecine.

Donc quels seront les VP qui vont s'en occuper ?

Merci.

Le Président.- Alors le premier point, la culture.

Les statuts limitent le nombre de VP délégués à treize, ce qui évidemment soulève une difficulté lorsqu'on a le souhait d'avoir une gouvernance qui s'attelle à l'ensemble des problématiques qui se posent, problématiques soit liées aux missions de service public légal et réglementaire qui échoient aux universités soit celles qui échoient aux universités au regard des attentes de la société.

Donc très clairement, je crois que les statuts, à l'heure actuelle, ne laissent pas suffisamment de place pour avoir un VP Culture.

J'avais annoncé au cours de la campagne qu'il y aurait un VP Culture et je l'ai publié. Simplement, la contrainte des statuts fait qu'aujourd'hui, il n'est pas proposé.

Cela ne signifie pas que la culture est abandonnée, bien au contraire. Bien au contraire. Parce que nous avons la chance d'avoir une université qui a une culture et des activités culturelles extrêmement dynamiques, de très haute qualité, et il n'est pas du tout question d'abandonner ce chantier-là.

Simplement, pour le moment, dans la mesure où nous n'avons pas la possibilité de nommer un quatorzième VP délégué, j'ai sollicité, je l'annonce publiquement, Tadeusz Sliwa pour qu'il soit chargé de mission Culture, dans l'attente de vous proposer une évolution des statuts qui permettrait la nomination d'un quatorzième vice-président ou d'une quatorzième vice-présidente, de telle sorte qu'on puisse là aussi ne pas laisser en jachère une dimension de notre activité universitaire extrêmement importante.

En ce qui concerne l'environnement, question là aussi qu'on nous demande, non pas juridiquement, mais socialement de traiter.

Là aussi j'ai annoncé au cours de la campagne, la création d'une commission « Campus citoyen » qui aura pour but notamment, notamment, de traiter les questions environnementales.

Il y aura plusieurs chargés de mission, chargé chacun dans un domaine particulier de traiter, d'aborder la question environnementale, et la commission « Campus citoyen » sera chargée non seulement d'un rôle d'initiative de projets dans le domaine environnemental mais pas seulement, mais aussi de participer à l'élaboration de tout autre projet mené, créé à l'université de Bourgogne qui intéresse la question environnementale, voilà.

Donc c'est... L'idée étant que la question environnementale est tellement transversale qu'il faut que cela devienne une question que chaque membre de la gouvernance et que chaque service, quelle que soit sa mission, l'intègrent pleinement, voilà.

C'est bien l'idée. C'est bien l'idée.

M. Cousson.- Après donc, j'avais la COMUE.

Le Président.- Alors, VP COMUE.

Cela n'a jamais été dans ma vision de la politique du site Bourgogne-Franche-Comté.

Pour moi, la COMUE, c'est une question absolument déterminante pour notre site.

Il ne faut pas oublier qu'on a confié notre stratégie de recherche et une partie de notre attractivité internationale à la COMUE.

Ce sont des éléments... des compétences que nous avons et qui sont extrêmement importantes et j'entends bien, en tant que Président, conserver directement dans le domaine de mes compétences la question de la COMUE et non pas la déléguer.

C'est exactement la même chose avec la Santé puisque c'était aussi ta question, David.

M. Cousson.- Oui.

Le Président.- C'est exactement le même principe. Nous avons des relations extrêmement étroites avec le CHU, avec le centre Georges-François Leclerc, avec évidemment l'UFR Santé, et je n'entends pas déléguer ces relations.

Je veux pouvoir parler directement avec ces interlocuteurs qui sont des interlocuteurs historiques et pas seulement historiques, et qui sont des interlocuteurs qui vont intervenir dans les projets d'avenir de l'université de Bourgogne.

Voilà pourquoi il n'y a pas de VP délégué à la fois pour la COMUE et pour le domaine de la Santé.

M. Cousson.- Je te remercie.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Oui, de la même manière que l'environnement est transversal, c'est bien normal qu'il y ait des vice-présidences centrées sur les missions principales d'une université.

Pour autant, je pense qu'il est important en termes d'affichage mais aussi de pratique politique de travailler avec les territoires et, là, je ne vois rien sur l'écosystème.

Le Président.- Je vais faire la même réponse que pour la COMUE et la Santé, c'est-à-dire que la question de la relation avec les territoires, que ce soit le territoire sur lequel le site dijonnais est implanté ou les territoires qui sont situés à Auxerre, à Nevers, à Chalon, au Creusot, ou à Mâcon, j'entends bien, j'entends bien poursuivre une relation directe avec l'ensemble des élus locaux qui gèrent ces collectivités, qui ont la responsabilité de ces collectivités parce que nous avons des intérêts liés et que ces intérêts sont, on va dire, d'établissement à collectivités locales et doivent être discutés, je crois, directement.

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui, moi, j'ai une question... Enfin, c'est une question... C'est un peu plus... C'est assez global. Qui concerne les deux... en particulier, le Vice-président aux ressources humaines et l'autre Vice-présidente à la qualité de vie au travail.

Alors, sur la qualité de vie au travail, moi, j'aimerais un peu plus de précisions parce que c'est comme, lors de votre présentation, la bienveillance, on dit beaucoup de choses et, finalement, c'est un beau mot et on ne met pas beaucoup de choses derrière.

J'aimerais savoir quelles sont les premières orientations que la Vice-présidente à la qualité de vie au travail voudrait mettre en place, quel... Enfin, ou actions, plutôt qu'orientations, parce que je pense qu'il faut déjà passer par faire un diagnostic et... Voilà. Quel dispositif ?

Et vis-à-vis du Vice-président aux ressources humaines... Alors j'ai relu... j'ai lu votre... la proposition qui nous est faite. Renouer le dialogue social, comment ?

Parce que je dirais qu'avant de renouer le dialogue social, il va falloir construire le dialogue social puisqu'il n'existe plus du tout, le dialogue social, depuis huit ans.

Donc comment vous voyez les choses ? Comment vous voulez le faire ? Quelles sont... Quels engagements ?

Parce qu'on peut (*mot inaudible*) que faire pour qu'un dialogue social fonctionne.

Quelle méthode voulez-vous employer pour construire ce dialogue social ?

Voilà, c'est un peu déjà les deux premières questions et, après, j'ai quelques questions qui sont un peu dans le détail parce que...

En particulier sur le VP RH. Quitte à le faire, autant que je fasse un global, comme cela vous pouvez répondre.

J'ai lu beaucoup de choses. Quand j'ai lu la partie sur les objectifs, j'ai eu l'impression que rien n'était fait à l'université depuis... avant.

La politique indemnitaire, elle a été faite il y a trois ans. L'accord avec la charte des contractuels, on doit la revoir automatiquement... l'université devra la revoir au vu de la loi du 6 août 2019, on a cette obligation.

Par contre, sur la formation, je rappelle quand même qu'il y a eu un très gros travail qui a été fait avec l'ensemble aussi bien du service Formation du personnel que les acteurs... que les représentants du personnel. Voilà, cela c'est déjà fait.

Par contre, on parle bien de l'action sociale de solidarité avec les étudiants.

Chez les personnels, c'est vrai qu'il n'y a pas de problème social.

L'aide sociale, elle existe. Il y a des choses à revoir, à travailler mais on n'en parle pas.

Donc c'est quelque chose à ne pas oublier parce qu'on a un certain nombre de personnels en grande difficulté. Non pas simplement en difficulté morale, mais aussi en difficulté sociale et financière.

Certains personnels dorment dans leur voiture, il ne faut pas l'ignorer.

Cela, c'est une question sur laquelle on doit se pencher. Voilà.

Voilà, c'était un certain nombre de questions sur ces... un peu globales. Quelles seront...

Si ce n'est que ces objectifs-là, je dirais qu'ils sont déjà construits. Je pense qu'il y a d'autres choses à retravailler sur la politique RH.

Le Président.- Très bien. Merci, Monsieur Rollin.

Je vais peut-être passer la parole à Édith Sales-Wuillemin d'abord et puis, ensuite, à Stéphane Tizio.

Édith.

Mme Sales-Wuillemin.- Bonjour en tout cas, parce qu'on s'est croisé à d'autres moments.

Donc pour ce qui concerne la démarche qualité de vie au travail, ce que j'avais en tête, c'est, d'une part, réaliser tout d'abord une photographie, donc un diagnostic, on peut le dire ainsi, qui permettra de déterminer déjà quelles sont les attentes de la part des personnels et de ne pas partir d'a priori. Cela, c'était déjà mon premier... ma première entrée.

Ma deuxième entrée, c'était de produire finalement une réflexion qui permette d'articuler des dispositifs qui peut-être étaient déjà existants, mais pas forcément pensés de manière... en synergie. Donc cela, c'était un deuxième point qui, pour moi, était extrêmement important.

Et une fois cela fait, c'est-à-dire dialoguer avec différentes parties, croiser les regards, pouvoir mettre en œuvre les actions qui vont être à réaliser et à réaliser, je dirais, en concertation.

Alors, c'est vrai que cela fait un peu... cela fait comme cela un peu « oui, on va travailler sur le bien-être, on va essayer d'améliorer », mais honnêtement, l'idée,

c'est de pouvoir aller vraiment en profondeur et ne pas prendre des mesures qui seraient finalement peu concertées en amont. C'est vraiment travailler dans la concertation.

Je réponds ? C'est bon ?

M. Rollin.- Oui, oui.

Mme Sales-Wuillemin.- OK.

M. Rollin.- Ce n'est que le début.

Mme Sales-Wuillemin.- Ce n'est que le début. Mais le début, il faut démarrer par quelque chose...

M. Rollin.- Ne vous inquiétez pas...

Mme Sales-Wuillemin.- Voilà, c'est cela.

M. Rollin.- ...vous m'entendez.

Le Président.- Merci... Merci, Édith.
Stéphane.

M. Tizio.- Oui, alors pour répondre à vos interrogations, le dialogue social, vous dites qu'il n'existait pas et... sans partager complètement votre diagnostic.

Davantage que de le renouer, j'aurais dû dire le dénouer, ce dialogue social.

Pour moi, le dialogue social et notamment avec les organisations représentatives des personnels, il n'est pas nécessaire, il est indispensable pour faire avancer les dossiers en matière de gestion des ressources humaines de l'établissement.

On ne peut rien faire sans les organisations représentatives du personnel.

Donc la première chose à faire... Évidemment, en arrivant, on ne peut pas ne serait-ce qu'élaborer un diagnostic précis. Donc il faut d'abord dénouer ce dialogue, discuter avec les organisations et ensuite, de manière constructive, prendre des mesures qui sont ou seront de nature justement à résoudre ou, en tout cas, à apporter une réponse, si ce n'est résoudre, aux problématiques de l'ensemble du personnel.

Cela, c'est pour répondre à votre première question.

Ensuite, sur les différents items.

Alors, je suis un peu étonné... je suis un peu étonné de voir que vous vous satisfaisiez de ce qui a été fait à l'université ces dernières années, moi pas. Donc justement, les objectifs qui sont mis en exergue dans le petit laïus qui a été transmis aux administrateurs, il faut plutôt les entendre par renforcer ce qui existait.

Et enfin, je vous rejoins totalement sur les questions de l'action sociale qui ne concerne pas que les étudiants, mais, bien entendu, les personnels.

Alors c'est peut-être un oubli, mais en tout cas, j'ai voulu coller aux aspects programmatiques qui ont été débattus pendant la campagne et dans lesquels le Président Thomas a mis en exergue de façon très forte l'existence d'une cellule d'action sociale destinée aux étudiants.

Effectivement, il nous est apparu que nos usagers sont parfois dans des situations sociale, financière, psychologique et sanitaire extrêmement graves et qui ne sont absolument pas de nature à leur faire suivre leurs enseignements de manière sereine.

Donc mon objectif, c'est cela. C'est qu'en fait, les membres de notre Institution, qu'ils soient enseignants, personnels, étudiants, puissent se sentir bien au sein de l'université et sentir, en tout cas, que l'Institution les soutient. Voilà.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions. Elles étaient globales, ma réponse l'a été aussi.

Le Président.- Très bien, merci pour ces éclairages.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, j'aurais deux remarques. Alors, je ne veux pas du tout attaquer des personnes, que ce soit bien clair.

Je me demandais puisque vous regrettiez qu'il n'y ait pas suffisamment... enfin, que le nombre de VP ne soit pas... n'est pas suffisant pour... est-ce qu'il n'y aurait pas eu un moyen de quand même mettre la culture qui est quand même un message fort, je trouve, en concentrant peut-être certaines vice-présidences... enfin, certains portefeuilles, si vous voulez ?

Je pense à la valorisation de la recherche qui aurait peut-être pu être concentrée avec la recherche, mais là, je ne veux pas attaquer mon collègue encore une fois.

Et pareil, je me demande : la coordination de la recherche et de la formation, est-ce que c'est un... Enfin, je ne veux pas être désagréable, mais est-ce que c'est un champ qui est si important que cela et qui demande autant de travail que cela ?

Cela, c'est ma première remarque.

Parce que l'optique d'augmenter le nombre de vice-présidences, nous, ne nous satisfait pas. Enfin, on verra le moment venu quand vous ferez votre proposition, mais le nombre avait déjà été augmenté dans le mandat précédent et... voilà.

Cela, c'est ma première remarque.

Et puis ma deuxième remarque, elle porte sur la parité.

En fait, vous proposez 4 femmes sur 13 personnes. Ce n'est vraiment pas beaucoup dans une université où le nombre... le rapport hommes-femmes est à peu près de 50-50. Je trouve que ce n'est pas représentatif.

Donc là, il me semble que vous auriez pu faire un effort.

Le Président.- En ce qui concerne le nombre global des VP.

À la fois oui et non. C'est-à-dire que, oui, c'est déjà beaucoup. Mais je rappelle une chose, c'est qu'on nous en demande de plus en plus.

On nous en demande de plus en plus et... Enfin, quand je dis « nous », en fait, on demande aux universités d'intervenir dans de plus en plus de domaines et il faut bien des femmes et des hommes pour s'occuper de ces domaines.

En revanche, je ne partage pas du tout votre vision de la recherche, d'une part, et de la valorisation de la recherche.

Les questions de valorisation de la recherche sont absolument redoutables. Cela suppose de repenser cette valorisation dans le cadre de la SATT. Il faut avoir une véritable vision stratégique. Il faut occuper la valorisation... enfin, il faut occuper

des domaines différents de la valorisation de la recherche parce que la valorisation de la recherche, c'est beaucoup de choses.

La première façon de valoriser la recherche, c'est sa diffusion gratuite. Ce n'est pas seulement de la transformer en espèces sonnantes et trébuchantes.

Mais c'est aussi la question de la création éventuellement d'une fondation universitaire que j'avais annoncée et qui va permettre de financer des programmes de recherche.

C'est un ensemble, en réalité, d'actions qui permettent à l'université de rayonner et cela, je crois que jusqu'à présent... Il y a eu des actions de valorisation de la recherche, très clairement, mais je crois qu'il est important aujourd'hui qu'on valorise encore plus notre recherche et ce dans tous les secteurs de valorisation possibles.

Donc très clairement, entre la recherche et la valorisation de la recherche, il y a bien deux domaines complémentaires, c'est vrai, complémentaires, mais qui occuperont bien deux vice-présidents délégués sans aucune difficulté.

Sur la culture, je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure. Je suis absolument attaché à ce qu'une université comme la nôtre, qui a déjà des programmes culturels d'une très grande qualité, continue à investir dans la culture et c'est pour cela que je proposerai l'évolution des statuts de telle sorte qu'on aura bel et bien, je l'espère en tout cas, un vice-président délégué à la culture.

J'ajoute que le nombre de VP... Moi, je ne suis pas attaché à un nombre absolu de vice-présidents. Je pense qu'à chaque vice-président doit correspondre une tâche et une tâche indispensable.

Sur la multiplication, l'un des arguments importants qui est invoqué, c'est que cela multiplie les primes et que donc cela grève le budget de l'université.

Il faut savoir qu'en principe, certains VP, je l'espère en tout cas, pourront être à la fois délégués et puis, pourquoi pas, VP d'un conseil central, si bien qu'il n'y aura pas de cumul de primes.

Donc en réalité, par rapport aux treize annoncés par les statuts, cela ne devrait pas grever le budget de l'université.

La dernière question.

Je partage absolument votre analyse. Il n'y a pas assez de femmes dans l'équipe de gouvernance. Je souscris absolument et j'ai sollicité. J'ai sollicité un grand nombre de collègues femmes et j'ai essuyé beaucoup plus de refus que lorsque j'ai sollicité des hommes, voilà. Et je le regrette. Mais je ne peux pas vous dire autre chose que ceci.

Cela n'a pas valeur d'exemple, j'en ai absolument conscience. Maintenant, c'est... En réalité, j'ai été confronté à des refus tout simplement et à un certain nombre de refus.

Est-ce qu'il y a...

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, puisque vous l'avez abordé, moi, j'aimerais... Alors, c'est vrai qu'on élit l'équipe de gouvernance. Derrière, je pense... Vous l'aviez plus ou moins dit. Vous l'avez dit puisque vous avez déjà pensé à la création d'un chargé de mission Culture.

Derrière, c'est combien de chargés de mission ? Parce que...

Et quelle est véritablement la fonction des chargés de mission ? Parce que généralement, les chargés de mission sont là pour appuyer les vice-présidents et le président, ils sont là pour appuyer sur une durée, sur une mission bien précise.

Ce n'est pas un chargé de mission pour quatre ans comme on a déjà connu, voire pour huit ans pour certains.

Donc une mission qui dure huit ans, on peut commencer à se poser la question de l'efficacité de la mission.

J'aimerais savoir comment vous... Est-ce que vous avez déjà réfléchi à cela ou on va voir comme cela s'est passé dans les mandats précédents, le nombre de chargés de mission qui augmente au fur et à mesure de l'évolution de l'université... de la mandature et qui évolue sans jamais diminuer ?

Le Président.- Oui, les chargés de mission sont là effectivement pour aider le président ou la présidente et les vice-présidents et les vice-présidentes à assumer leurs fonctions.

Là encore, je vous ferai une réponse très pragmatique. Le nombre de chargés de mission dépendra des besoins.

Sachant que s'agissant du chargé de mission Culture, j'espère bien que le conseil d'administration acceptera de faire évoluer les statuts de telle sorte que ce chargé de mission se transforme bel et bien en vice-président délégué à la culture, que ce soit... C'est véritablement l'objectif. C'est véritablement l'objectif.

Pour les chargés de mission, pour le moment, le nombre et leur mission ne sont pas arrêtés, donc je ne veux pas évoquer une situation qui, pour le moment, n'a pas donné lieu à des décisions définitives.

Je vous rappelle que cela fait deux jours que je suis en fonction, qu'il y a déjà eu un certain nombre de choses de réalisées, mais n'ayez crainte, vous serez informés, bien entendu, du nombre et des noms des différents chargés de mission qui viendront épauler l'équipe de gouvernance comme il se doit.

M. Rollin.- Enfin, parce que vous en avez parlé. Vous avez parlé de la question budgétaire. Je voudrais quand même revenir dessus parce que cela n'a pas été anodin.

Je reviens sur le mandat précédent parce que cette question-là a été très mal perçue sur la question indemnitaire... au niveau de la politique indemnitaire de la gouvernance.

Je rappelle que l'université a été en PRE. Les personnels BIATSS ont vu un gel de postes de plus de 80 %, ont connu une baisse de leur prime pour une certaine catégorie de 50 % et qu'en même temps, les primes de la gouvernance n'ont pas baissé. Donc cela a été quelque chose qui a été très, très mal perçu par les personnels, je le redis et c'est... Je suis très clair et je comprends : quand on est dans un plan de relance... de retour à l'équilibre et qu'on demande des sacrifices et que la gouvernance ne commence pas par en faire, c'est très mal perçu par la base. Il faut être très clair : cela ne peut pas être compris.

Donc c'est une question et avec un nombre croissant de chargés de mission qui a été rajouté dans ce cadre-là, cela a été encore bien moins perçu par les personnels.

Donc c'est quand même quelque chose de sensible de ce côté-là.

Une autre question qui vient toujours derrière, les vice-présidents sont... ont... Sauf certains qui le sont de droit, qui sont prévus statutairement par le code de l'éducation. Il y a le choix entre une décharge horaire et la prime, indemnité qui est liée... C'est normal, quand on exerce des fonctions, qu'on ait une indemnité. Je trouve cela tout à fait logique qu'on soit rémunéré pour cette mission.

Est-ce qu'on a une idée du choix qui a été fait par les vice-présidents qui sont proposés entre l'indemnité et la décharge horaire - parce que derrière il faut aussi de la compensation en termes de décharge horaire ?

Le Président.- Non, pour le moment, cela, ce n'est pas une question qui est à l'ordre du jour de la gouvernance. Vous pourrez la reposer une prochaine fois... prochainement et, dès lors qu'on aura cette information, je vous la donnerai.

En ce qui concerne les primes.

D'abord, je crois savoir qu'à la fois l'ensemble des doyens et des vice-présidents ont vu dans le cadre du PREF une diminution de leur prime de l'ordre de 5 à 10 %. Je parle sous votre contrôle. Je n'ai pas le chiffre exact en tête et je n'ai pas d'archive à ma disposition, là, tout de suite.

En ce qui concerne les primes des BIATSS, effectivement, le plan de retour à l'équilibre financier a diminué les primes de fin d'année des BIATSS.

Je crois qu'en cours de plan de retour à l'équilibre financier, il y a eu une revalorisation des autres primes, nonobstant les difficultés financières et...

M. Rollin.- Ah ! Alors, on ne l'a pas vue !

M. Helleu.- Non, non, mais... Il y a eu une augmentation de 4 % du régime indemnitaire pour le corps AENES...

M. Rollin.- Ah, d'accord.

M. Helleu.- ...et puis une augmentation des primes des contractuels qui ont été aussi alignées sur les titulaires.

M. Rollin.- Là, c'est le ministère, ce n'est pas le...

M. Helleu.- Oui, oui ! Via l'enveloppe... via la subvention du ministère.

M. Rollin.- Qui a été faite sur la subvention globale...

Le Président.- Oui, enfin comme le ministère verse notre salaire. Donc si vous voulez...

Et puis je vous rappelle aussi que parmi les éléments de programme qui étaient ceux des listes « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse », nous avons le projet évidemment de renouer avec non seulement le dialogue social, je réitère, mais aussi avec une politique de primes beaucoup plus ambitieuse et j'espère bien que nous allons pouvoir mettre à profit certains éléments budgétaires dont on va parler dans quelques minutes pour justement faire un effort en direction des collègues BIATSS qui ont souffert, je le reconnais très largement et sans aucune équivoque. Qui ont souffert du plan de retour à l'équilibre financier ces dernières années.

Nathalie Munier-Jolain.

Mme Munier-Jolain.- Je voudrais quand même revenir sur la question de l'équilibre hommes-femmes.

Alors, j'entends ce que tu as répondu et c'est factuel, donc là, c'est comme cela.

Il n'empêche que je pense qu'en ce début de mandature, l'université s'honorerait de travailler spécifiquement cette question pour qu'à la mandature suivante, la réponse ne soit pas la même.

Les organismes nationaux de recherche sont extrêmement sensibles à cette question-là. Le CNRS a mis en place une mission pour la place des femmes au CNRS. L'INRA est devenu... L'INRAE est devenu le premier établissement public reconnu de la double labellisation « Égalité et Diversité pour la lutte contre les discriminations » et « Égalité hommes-femmes au travail ».

En tout cas, je pense que les organismes nationaux de recherche sont prêts à accompagner l'université pour travailler sur cette question-là et, pourquoi pas, aussi être la première université peut-être à obtenir ce label.

Le Président.- Très bien, merci pour cette intervention.

Je ne manquerai pas de revenir vers les organismes nationaux de recherche pour évoquer la question.

Denis Hameau, oui ?

M. Hameau.- Oui, c'est un sujet politique très important, cette affaire d'aller le plus possible vers la parité, voire qu'il y ait plus de femmes, pourquoi pas.

Ce qui m'intéresse, moi, c'est de comprendre les motifs et les refus parce que cela permettra de...

Non, mais si... Mais oui ! Mais oui ! Parce que pour aller vers des fonctions de responsabilité, il faut du temps.

Or les femmes, elles ont des doubles journées.

Intervenante.- Triples.

M. Hameau.- Voire triples.

Et donc si on ne crée pas les conditions qui permettent d'avoir cette capacité à dire oui, eh bien, elles diront toujours non.

Parce que les enfants sont toujours plus importants que les responsabilités, en règle générale.

Le Président.- Alors, deux éléments de réponse. Je ne dévoilerai pas la confidentialité des échanges que j'ai pu avoir avec telle ou telle collègue. Cela, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, oui, je suis absolument d'accord avec vous, mais il y a des éléments qui échappent totalement, totalement à l'université qui sont des éléments qui tiennent à la société, à la manière dont elle fonctionne.

Alors, bien sûr, nous avons un rôle à jouer, bien sûr, et il faut le jouer.

Nous le jouerons, je viens de dire, en lien avec les organismes nationaux de recherche qui pourront nous éclairer sur la démarche à suivre, voilà.

Mais pour le moment, c'est effectivement un état de fait, malheureusement.

Alors, je dirais aussi que là, j'ai quand même réussi dans mes démarches - n'est-ce pas ? - à convaincre une collègue d'être... enfin, de se porter candidate en tant que vice-présidente du conseil d'administration.

J'ai réussi à la convaincre, ce qui... sans dévoiler nos discussions antérieures, mais on va dire qu'il a fallu travailler un petit peu pour y arriver et je...

Je t'en prie, Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Oui, c'est vrai qu'effectivement, je n'ai pas du tout dit oui tout de suite. Ce n'est pas parce qu'au départ, cela ne m'intéressait pas. Comme je vous l'ai exprimé, j'avais effectivement envie d'être au service de l'université.

Néanmoins, effectivement, quand on a parfois des enfants en bas âge, ce n'est pas si simple non plus, quand on est une femme particulièrement peut-être, d'arriver à concilier des charges qui peuvent être importantes et qui peuvent mordre en partie sur la vie familiale, donc...

En tout cas, moi, c'était une des raisons qui m'ont fait longuement réfléchir, on va dire, avant d'exprimer mon assentiment à Vincent.

Le Président.- Je suis très heureux que nous puissions faire un duo mixte pour animer ce conseil d'administration.

Y a-t-il d'autres observations ou remarques ?

Très bien.

Alors si vous le voulez bien, nous allons procéder à l'élection du Bureau.

Il ne s'agit pas d'une élection nominative à proprement parler. C'est une élection sur une liste. Donc cela modifie les conditions de scrutin : nous n'avons pas l'obligation de procéder à bulletin secret.

Donc ce que je vous propose, pour faciliter les opérations électorales, c'est de procéder à un vote à main levée, sauf évidemment s'il y a des oppositions.

Bon, très bien, je déduis de votre silence que le conseil d'administration acquiesce à ces modalités... enfin, est d'accord avec ces modalités de vote.

Donc je vais mettre à main levée la liste du Bureau telle que je vous l'ai énumérée tout à l'heure.

Y a-t-il des refus de vote ? Un refus de vote.

Y a-t-il des oppositions ? Sept oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

M. Bourgeon.- Deux... Trois... Quatre... Cinq... Si vous pouvez lever la main un peu plus haut... Cinq, c'est bon.

Le Président.- Cinq, très bien.

Donc qui vote pour, pour qu'on puisse compter ?

M. Bourgeon.- Donc dix-huit pour, sept contre, et cinq abstentions, et un refus de vote.

18 voix pour, 7 voix contre, 1 refus de prendre part au vote, 5 abstentions

Le Président.- Très bien, je vous remercie.

Le Bureau est ainsi élu.

Nous pouvons... Je ne sais pas si les... Vous pouvez rester, les nouveaux élus du Bureau, si vous le souhaitez, ou retournez à vos missions.

3. Composition du Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)

Le Président.- Nous allons aborder le troisième point de ces questions statutaires qui concerne la composition du Comité d'orientation stratégique du numérique, alors qui nécessite d'être modifiée à la suite des élections dernières et à la suite également de l'élection du Bureau qui vient de se produire immédiatement.

Donc je vais passer la parole au Directeur général des services afin qu'il puisse vous expliquer le détail de cette opération.

M. Helleu.- Donc là, il vous est proposé donc le Comité d'orientation stratégique du numérique, le COSNUM.

Il existe déjà depuis plusieurs années. Il se réunit à peu près trois ou quatre fois par an.

On y discute de beaucoup de points informatiques, pas uniquement de la stratégie. Donc c'est un comité qui est assez vivant.

Il se réunit donc trois quatre fois.

Il est co-animé par le VP Numérique et puis Marie-Ange Rito, donc je parle sous le couvert d'Alexandre Fournier, qui est là, qui est aussi très présent sur ce comité.

En soi, il fonctionne bien.

Donc là, il est proposé de le reconduire avec cette... avec la composition qui vous a été proposée, qui fait apparaître des représentants d'environ tous les services, toutes les composantes et on invite aussi régulièrement des extérieurs.

Je laisse Alexandre...

M. Fournier.- Je voulais juste intervenir, effectivement.

Donc en général, le COSNUM est reconduit dans son intégralité, sauf modification. Donc là, il y en aura, effectivement. Déjà pour les nouveaux membres qui seront les VP nouvellement élus, mais également pour les deux directeurs de laboratoire qui participent au COSNUM.

Donc là, ce que je pensais proposer éventuellement, c'était un appel à candidatures en interne à l'université et, en fonction des résultats, le Président désignerait les deux représentants des laboratoires et ce serait voté en CA pour l'approbation finale de composition du COSNUM.

Également, la même chose pour le responsable administratif de composante.

Le principe qu'on avait émis, et on en avait déjà parlé dans des CA précédents, c'était de faire tourner au sein du COSNUM les représentants de l'établissement, donc effectivement les deux directeurs de laboratoire, le responsable administratif de composante.

Donc là, également je pensais vous proposer, avec l'accord du Président et donc du Bureau du... enfin, du conseil d'administration, là aussi qu'on fasse un appel à candidatures en interne.

Et puis il y a, par exemple, également pour la direction du pôle Communication, pour l'instant il y avait, avant son départ, la directrice du pôle et donc là, après le recrutement, automatiquement ce sera le nouveau directeur ou la nouvelle directrice du pôle Communication qui intégrera le COSNUM.

Pour le vice-président de la COMUE, le vice-président Numérique de la COMUE, on va attendre les élections de la COMUE. Une fois que le vice-président sera élu et désigné, là également il intégrera le COSNUM automatiquement.

Pour les deux représentants des personnels techniques et informatiques qui sont des personnels BIATSS, là aussi on pensait faire un appel à candidatures en interne à l'établissement et ensuite soumettre au Président et donc au CA l'approbation des éventuelles candidatures.

Quelque chose que l'on pourrait également proposer si c'était possible en fonction des candidatures, c'est d'avoir, pour ces personnels techniques et

informatiques BIATSS, un représentant des sites territoriaux de l'uB et un représentant du site dijonnais pour faire là aussi tourner les membres au sein du COSNUM.

Voilà la proposition que je comptais vous faire aujourd'hui.

M. Helleu.- Très bien. Merci, Alexandre.

Les administrateurs doivent se prononcer sur la composition du comité d'orientation.

Sachant qu'également, effectivement, en tenant compte des changements. Le directeur de l'IUT du Creusot a changé récemment, donc on tiendra compte des changements et ce sera ensuite les décisions du Président de nommer les gens sur les fonctions.

On peut aussi intégrer des experts, des personnes extérieures au comité. On les entend.

On peut aussi, autant que de besoin, faire intervenir aussi des membres des établissements associés.

Je sais qu'il y a souvent un représentant du CNRS qui intervient.

Donc c'est plutôt des échanges qui sont riches et c'est plutôt un comité qui fonctionne. Qui fonctionne bien, voilà.

Mais là, aujourd'hui, on va voter sur ce qui vous a été présenté, ce qui est proposé, donc la composition telle que la décline le document qui vous a été envoyé.

M. Le Moyne.- Président ?

Le Président.- Oui, Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui, excusez-moi. Je voudrais faire une intervention pour saluer l'invitation faite à des représentants des sites territoriaux... des personnels des sites territoriaux et demander à ce que cette préoccupation soit maintenue et étendue, et que dans l'ensemble des commissions de cette université, il soit possible aux personnels et aux personnes des sites territoriaux de participer tout simplement, soit via la visioconférence soit via le respect des horaires qui permettent les trajets dans notre grande région.

Merci.

Le Président.- Je te remercie, Luis, pour cette remarque, cette observation.

Je crois qu'il n'aura échappé à personne que parmi les vice-présidents, il y en a trois... enfin, et un chargé de mission... En fait, deux vice-présidents délégués qui viennent d'être élus et un chargé de mission Culture qui sont tous les trois issus des sites territoriaux.

Toi-même tu es élu au titre... enfin, dans le collège A, mais tu es issu d'un site territorial et j'entends bien que les sites territoriaux et le site dijonnais, on va dire, resserrent les liens entre eux, de telle sorte qu'effectivement, cela profite à la fois aux sites territoriaux et au campus dijonnais.

Alors, je vous propose donc d'approuver la délibération suivante, c'est :

« *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la composition du comité d'orientation stratégique du numérique* » tel qu'il a été présenté dans le document que vous avez reçu.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? Une abstention.

Des refus de vote ? Aucun.
Très bien, je vous remercie.

30 voix pour, 1 abstention

Nous pouvons maintenant passer au quatrième point de l'ordre du jour sur les questions financières.

IV) Question financières

1. Présentation du compte financier 2019 et du rapport des commissaires aux comptes

Le Président.- Sur ces questions financières, en réalité, il y a d'abord une première question qui est la présentation du compte financier 2019 et du rapport des commissaires aux comptes.

Alors, dans la mesure où cela fait très peu de temps que l'équipe actuelle est en place, quelques minutes, j'ai sollicité Dominique Delmas pour qu'il puisse nous présenter, en tant qu'ancien VP chargé des finances, ce compte financier 2019.

Prendront ensuite la parole Alain Helleu en tant que Directeur général des services, Nicolas Cuenin en tant qu'Agent comptable assurant l'intérim - n'est-ce pas ? - et puis M. Lacronique, Commissaire aux comptes – bonjour Monsieur -, qui viendra donc nous dire s'il peut certifier la régularité des comptes de l'université, mais je crois qu'il n'y a pas beaucoup de suspense sur ce point-là. En tout cas, nous verrons bien.

Je vais donc laisser la parole d'abord à Dominique Delmas.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration, chers collègues, chers amis, alors aujourd'hui je ne vais pas vous présenter ce compte de résultat. Je ne vais pas me substituer au Vice-président délégué aux finances nouvellement élu. Ce sera donc Mme Magali Khatri qui... et ainsi que le DGS qui vont vous présenter ce compte de résultat du point de vue de l'ordonnateur et, ensuite, l'Agence comptable puis les Commissaires aux comptes en ce qui concerne donc le résultat comptable.

Nous avons vu simplement avec le M. le Président qu'il serait peut-être opportun de débiter ce conseil d'administration, pour beaucoup d'entre vous qui sont nouvellement élus, il était peut-être opportun de vous présenter un certain nombre de notions et sur trois paramètres qui sont extrêmement importants pour les décisions que vous aurez à prendre dans les années à venir, qui sont à la fois :

- l'évolution du compte financier,
- la capacité d'autofinancement,
- et puis le fonds de roulement.

Et je vais essayer à travers ces trois notions de vous montrer un petit peu l'évolution de ces trois paramètres depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui, ce qui permettra ensuite à M. le DGS de poursuivre sur ce compte de résultat.

Alors, tout d'abord, les notions d'écriture.

Tout d'abord, vous dire que le compte financier doit être présenté sous deux formes. On a à la fois, vous avez vu, dans les documents qui vous ont été fournis, une écriture budgétaire et une écriture comptable qui sont deux choses différentes.

Tout d'abord, l'écriture budgétaire.

Quelle que soit l'enveloppe, que ce soit l'enveloppe Personnel... Attention, quand on entend « enveloppe Personnel », ce n'est pas forcément des ETPT. C'est l'ensemble des produits et des charges.

On aura également une enveloppe Fonctionnement/Investissement. Celle-là ne prend pas en compte l'intégralité des éléments qui sont portés en comptabilité générale.

En fait, dans l'écriture budgétaire, on va avoir une logique de caisse avec des autorisations budgétaires qui retracent à la fois ce qui est décaissé et encaissé sur l'exercice.

Ensuite, nous avons les écritures comptables.

En ce qui concerne l'enveloppe de personnels, ce sont les charges en plus à payer et les produits à recevoir.

En ce qui concerne le fonctionnement, ce sont les charges à payer auxquelles vous rajoutez les amortissements et les reprises de quote-part.

Et puis enfin, pour les investissements, vous avez les charges à payer plus les opérations de clôture.

Alors, tout d'abord, en ce qui concerne l'évolution du compte financier.

Vous voyez que depuis 2012, sur ce petit graphique, nous avons eu une décroissance de ce résultat du compte financier qui était inexorable, avec finalement ce que je montrais souvent aux administrateurs qui étaient présents, ce qu'on appelle un « effet ciseaux » où vous voyez qu'ici, la droite en bleu qui représente les recettes et la droite en rouge qui représente les dépenses s'inversent et cette inversion, bien évidemment, conduit à un résultat déficitaire du compte de résultat.

En 2015 donc, nous avons eu, ici, un déficit, vous le voyez, qui est à hauteur de 357 000 euros. En fait, qui n'est pas réellement un déficit comme, à l'époque, l'avait reconnu, d'ailleurs, l'État au travers du Rectorat, puisque lorsqu'on fait une correction du non-versement de 1 033 000 euros, vous voyez, nous sortons à l'excédent avec 666 000 euros.

Alors, simplement, on entend souvent dire, effectivement, que c'est un prélèvement sur le fonds de roulement. En fait, c'est un non-versement de la part de l'État de ces « 1,33 million » d'euros qui fait... qui a obligé l'établissement à prélever sur son fonds de roulement pour pouvoir, effectivement, compenser cet... ce non-versement.

Ensuite, effectivement, là, nous avons eu en 2016, vous le voyez, un déficit donc à hauteur de 1,8 million d'euros et donc, au sens strict de l'article donc du code de l'éducation nationale, nous avons eu un double déficit, même si, à l'époque, effectivement, l'État nous avait dit « non, vous n'êtes pas... ».

Au départ, on n'est pas... Donc le premier déficit, donc c'était en 2015, n'est pas un réel déficit, ce qui avait été d'ailleurs dit en CA, mais effectivement l'État a fait qu'à la suite de 2016, il a considéré que nous étions en déficit et donc nous a obligés, a obligé l'établissement à effectuer un plan de retour à l'équilibre financier.

Ensuite, en 2017, vous voyez donc, nous sommes sortis à hauteur d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Alors, cela a permis deux choses... plusieurs choses importantes et notamment a fait que l'université est redevenue maître de ses choix en dépit de la continuité du plan de retour à l'équilibre financier.

Pourquoi je vous ai mis ici « redevenue maître de ses choix » ? C'est simplement qu'avant 2017, effectivement, les prélèvements sur le fonds de

roulement, que vous aurez certainement à faire au cours des années de ce mandat, étaient soumis à approbation par le Rectorat.

Et donc le fait de revenir, effectivement, ici, avec un compte de résultat positif permet au conseil d'administration de voter des choix sur notamment... Je vous ai mis quelques exemples qui sont simplement pour illustrer.

Prélèvement sur un fonds de roulement dès le budget rectificatif n° 1 de juillet 2018 :

- sur, par exemple, vous le voyez, 2 millions d'euros, sécurité des usagers,
- ou travaux de mise en conformité,
- ou également, vous le voyez, il y avait 830 000 euros pour des équipements destinés au bon accomplissement des missions de l'université.

Mais là, c'est juste à titre d'exemple de ce qui peut être réalisé.

Ensuite, donc, en 2018, nous arrivons avec un compte de résultat particulièrement excédentaire puisque nous sommes à 9,8 millions d'euros, qui résulte en fait de causes qui sont à la fois structurelles et conjoncturelles.

Pourquoi structurelles ? Parce qu'effectivement, il y a eu une réduction de la masse salariale, un certain nombre de... Comment dire ? De mesures qui ont été appliquées dans le cadre du PREF.

Et puis conjoncturelles, tout simplement parce que l'État a compensé un certain nombre de soldes.

Et puis nous arrivons à 2019, c'est ce que va vous expliquer juste après moi donc le Directeur général des services, avec un compte de résultat, vous le voyez, qui est à hauteur de 9 millions d'euros.

Alors, ce compte financier n'est pas le seul paramètre à prendre en considération pour pouvoir suivre la bonne santé, entre guillemets, ou la mauvaise santé, cela dépend, financière de notre établissement. Il faut bien évidemment regarder également cette capacité d'autofinancement dont vous entendrez parler tout au long de ce mandat.

Il s'agit vous le voyez, de l'ensemble des ressources financières qui sont dégagées par l'activité de l'uB et dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins. Par exemple, des investissements.

Vous voyez là encore, lorsque l'on regarde le tracé de l'évolution de cette capacité d'autofinancement de 2012 à 2019, qu'effectivement, nous avons eu une descente qui reflète un petit peu la descente que nous avons eue au compte de résultat et puis donc cette remontée de cette capacité d'autofinancement qui est proportionnelle par rapport au compte de résultat qui, lui aussi, est en phase ascendante.

Dernier paramètre donc à prendre en considération ici, c'est le fonds de roulement net global. Un paramètre important puisqu'il est égal, vous le voyez, aux ressources stables - c'est-à-dire les ressources propres y compris les amortissements et les provisions, les capitaux empruntés à long terme -, auxquelles on soustrait les emplois stables.

Trois choses qui sont importantes que vous ayez à l'esprit pour savoir un petit peu les prélèvements qui pourraient être effectués sur ce fonds de roulement :

- ce fonds de roulement doit permettre tout d'abord le financement d'au moins 30 jours de masse salariale de l'établissement ainsi que de son fonctionnement ;
- il ne doit permettre le financement que de projets d'investissement ;

- et puis, enfin, pour parvenir à l'équilibre réel, vous, en tant que membres du conseil d'administration, pouvez autoriser un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour le financement d'opérations d'investissement.

Au 31.12.2019, ce fonds de roulement, vous le voyez, se monte à hauteur de 55,642 millions. On peut le décomposer de la manière suivante.

Tout d'abord, un premier socle qui comprend à la fois, comme je vous l'ai dit :

- les 30 jours de masse salariale, qui représentent 15,691 millions d'euros,
- 30 jours de fonctionnement, qui représentent 2,565 millions d'euros,
- et des provisions, à hauteur de 3,175 millions d'euros.

Ce qui fait, conformément aux recommandations du ministère, un socle de 21,431 millions d'euros qui correspond donc à 30 jours de dépenses de fonctionnement y compris de masse salariale.

Ensuite vient ce que j'appelle « un second socle », qui est à hauteur à peu près de 28,650 millions d'euros, qui regroupe diverses choses, notamment :

- des soldes d'opérations qui sont fléchées antérieurement,
- et puis à l'intérieur... et puis, c'est ce qui vous a été distribué dans les documents en ce qui concerne le compte de résultat, des besoins qui ont été estimés pour l'établissement par l'équipe sortante. Maintenant en charge, à la nouvelle équipe entrante, d'analyser ces besoins et de les discuter avec vous, membres du conseil d'administration, et qui jugerez ou pas de la possibilité de prélever sur ce fonds de roulement pour financer ces opérations.

Il reste alors purement, si on tient compte de ces 28,650 millions d'euros, 5,560 millions d'euros mobilisables.

Si l'on regarde, pareil, un petit peu l'évolution.

J'ai été un petit peu moins loin. Je n'ai pas été jusqu'à 2012, mais jusqu'à 2015.

Vous voyez que notre socle qui est recommandé de 30 jours est à peu près stable, entre 20 et 21 millions d'euros.

Le petit carré, ici, en jaune, correspond justement à ces programmes pluriannuels d'investissement, à ces amortissements qui ont été prélevés sur le fonds de roulement pour pouvoir financer ces opérations.

Et puis vous avez 2015 et 2016 qui correspondent justement à ce double déficit que vous avez vu, qui est le prélèvement sur le fonds de roulement pour pouvoir équilibrer le budget global de l'établissement.

Et, effectivement, comme nous sommes arrivés en 2017 à l'équilibre de résultat, on n'a pas eu besoin de prélever. C'est pour cela que j'ai mis « zéro million » ici, dans le carré vert.

Et vous avez ensuite la disponibilité, ce qu'on appelle le « fonds de roulement » purement mobilisable, vous voyez donc, qui fluctue relativement de manière importante en fonction des années et qui peut effectivement être mobilisé pour des opérations particulières que vous, membres du CA, vous déciderez, voilà.

J'essaierai... Je ferai un PDF, si vous le voulez, de cette petite présentation que je donnerai au Vice-président délégué aux finances qui pourra le redistribuer aux différents membres du CA, ce qui vous permettra peut-être, à tête un peu plus reposée, de réfléchir et puis de...

Le Président.- Très bien. Merci, Dominique, pour cette présentation claire et concise.

Je vais maintenant passer la parole à Alain Helleu.

M. Helleu.- Alors, juste une petite précision aussi sur le fonds de roulement, c'est que quand on est en déficit, c'était notre cas sur 1,8 million, les « 1,8 million » sont prélevés sur le fonds de roulement. Cela fait partie des dépenses obligatoires, voilà.

Donc avant de démarrer, je rappelle... Alors, vous avez reçu une version papier qui est très, très complète, avec beaucoup d'informations, avec le compte de gestion, le rapport de gestion du compte financier, le rapport de l'ordonnateur, le rapport comptable, un certain nombre de pièces. Vous avez le RAP, vous avez tout un ensemble de tableaux, donc c'est des points qui sont importants et qui sont détaillés.

Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen très, très approfondi par les services académiques, les services régionaux, je rappelle : le SIESR, sous... Était présent M. Marlot quand on a travaillé.

Qui nous a félicités, d'ailleurs, pour la qualité des documents. Je le dis parce que c'est bien aussi que les membres entendent ce que nous ont dit les services académiques.

Là, je vais vous présenter donc ces... Là, on a essayé de faire synthétique parce que c'est... Donc c'est relativement synthétique, c'est quelques *slides*.

Sachant que vous trouvez tout à l'appui dans les documents et qu'on peut y revenir, évidemment.

Alors, rappel réglementaire – parce qu'il faut toujours faire ces rappels réglementaires.

Donc on est dans le décret GBCP, ce décret du 7 novembre 2012, article 211.

Donc le compte financier comprend :

- les tableaux des autorisations d'emploi, les autorisations budgétaires, 1 et 2 qu'il faudra voter,
- le tableau présentant l'équilibre financier, tableau 4.
- les états financiers prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale et annexe des comptes annuels,
- ainsi que la balance des comptes et les valeurs inactives.

Le dossier de présentation du compte financier comprend pour information de l'organe délibérant – cela, ce n'est pas à voter, c'est pour information - les tableaux budgétaires suivants :

- le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine, le tableau n° 3,
- le tableau des opérations pour compte de tiers, c'est le tableau 5,
- le plan de trésorerie,
- le tableau des opérations sur recettes fléchées,
- le tableau des opérations pluriannuelles,
- le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

Le compte financier est donc accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur, celui qui vous a été fourni.

Un point qu'il faut toujours distinguer quand on parle de comptabilité, c'est la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

Donc dans le décret GBCP, on a même trois types de comptabilités distinctes :

- la comptabilité budgétaire, c'est celle de l'ordonnateur,

- la comptabilité générale, c'est celle de l'agent comptable,
- et la comptabilité analytique.

La comptabilité budgétaire est établie en logique de caisse. C'est important de le rappeler. Tout à l'heure, Dominique nous l'a rappelé.

Cela traduit les encaissements et les décaissements de l'établissement.

La comptabilité générale, c'est une logique patrimoniale globale.

Alors, l'intérêt, c'est qu'on rattache les charges et les produits à l'exercice considéré.

Pour moi, c'est une meilleure évaluation, mais en comptabilité, on ne tient compte que de la logique de caisse, grosse introduction de la GBCP.

Donc les deux soldes en contrepartie... La conséquence de tout cela, c'est que les deux soldes sont évidemment très différents. On parle de « solde budgétaire » et de « solde comptable ».

Solde budgétaire, on est dans le budget, on est sur un acte de prévision. Alors, c'est important, certes. On est sur l'exécution du budget.

Le solde comptable, pour moi, est plus parlant, est plus net, c'est-à-dire qu'on est sur la réalisation des opérations comptables en recettes et en décaissements.

La comptabilité budgétaire, le solde budgétaire donc, le tableau n° 2, fait apparaître pour 2019 un solde de 5 792 576,79 euros.

Il faut avoir à l'esprit aussi, en mémoire, que l'on a notre budget qui est à 247 millions d'euros.

Donc c'est la différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées.

Il traduit la variation de la trésorerie : prélèvement en cas de déficit budgétaire, abondement en cas d'excédent budgétaire.

On a vu que tout est lié.

Le budget, quand il est excédentaire, il alimente le fonds de roulement qui alimente la CAF. Donc il y a une mécanique qui est... qui se met en place, qui est habituelle, qui est celle des grands établissements, qui est celle de la comptabilité en général.

La comptabilité donc tenue par le comptable nous permet d'avoir un solde comptable, de vérifier un solde comptable.

Le résultat comptable donc. On est sur un solde comptable de 9 098 991 euros. C'est dans notre situation patrimoniale.

Donc le solde... C'est le solde retenu pour l'appréciation du déficit, mais c'est sans la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre.

Si on est dans cette hypothèse-là car le double déficit - mais c'est le code de l'éducation qui prévoit le double déficit en comptabilité -, en comptabilité générale, entraîne l'application du PREF, c'est-à-dire en clair, une surveillance très forte des autorités de tutelle.

Les autorisations d'emploi.

Donc on a deux types d'autorisations d'emploi, les autorisations sont faites sur emplois plafond I, emplois État. Donc c'est les emplois du socle. Et le plafond II, lui, dépend des ressources propres et de notre capacité à les mobiliser dans le temps. C'est une notion de pérennité. On a 277 ETPT dans un cas, 2 351 dans l'autre cas.

Donc cela, il faut aussi un vote sur ce plafond, sur ces autorisations d'emploi.

Les autorisations budgétaires - donc là, on est sur la dépense.

Le premier poste de dépenses, c'est la masse salariale. On voit que nous avons donc... Si on a toujours à l'esprit l'idée que l'on a 247 millions d'euros en fonctionnement, on a une masse salariale qui représente 188 millions d'euros. 188 047 059. Qui a augmenté en 2019 par rapport à 2018 de plus 511 214 euros.

Or, il y a un rappel qui a été fait, c'est qu'en 2017, on avait contenu les dépenses. En 2018, on a eu une baisse des dépenses. En 2019, donc on a une progression contenue des dépenses, mais on a quand même une augmentation de 0,27 %.

Les principaux facteurs d'évaluation.

Le GVT. Bon, le GVT, globalement, c'est le glissement vieillesse technicité. Pour faire court, c'est l'ancienneté que tous les gens prennent chaque année - donc elle augmente chaque année - moins les départs qui permettent de diminuer le GVT. Donc on détermine un GVT solde.

Le GVT, il est intégralement supporté par l'établissement. Donc c'est une nouveauté de... Sur l'année 2019, il s'élève à hauteur de 2 100 000 euros.

On a un effet... Donc c'est des augmentations automatiques sur le GVT.

Les effets des campagnes d'emplois ont aussi un impact sur l'évolution de la masse salariale, donc moins 2 millions au titre de l'année 2018, moins 0,3 - 300 000 euros donc - au titre de l'année 2019.

Ensuite, on a des dotations qui arrivent et des compléments. C'était le cas sur les heures complémentaires et les vacances qui ont augmenté de 18 810 heures en 2019, soit une augmentation de quasi 1 million d'euros.

On a eu une diminution sur les contrats de recherche de moins 1,6 million d'euros.

Les autorisations budgétaires - donc on est toujours dans le tableau n° 2.

Sur le fonctionnement.

Donc là on est sur les dépenses de fonctionnement qui sont sur un volume plutôt contraint. Elles ne sont pas énormes. 31 millions d'euros, cela paraît beaucoup, mais il y a aussi à le rapporter à l'ensemble de notre budget.

On connaît une augmentation sur l'année 2019 de 1 621 232, soit une augmentation de 5,49 %.

Alors, il y a plusieurs explications, mais l'une des variables d'augmentation des coûts, simplement le « coût de la vie », ce n'est peut-être pas forcément bien dit, mais c'est l'augmentation des tarifs qui nous sont imposés.

Les travaux liés à l'eau et l'électricité principalement. Surtout l'électricité - on a eu des coûts assez importants.

Ensuite, on a octroyé des moyens supplémentaires destinés à couvrir les besoins en maintenance et les besoins en termes de sécurité et les besoins en termes d'équipement.

Donc on arrive à une augmentation donc de 5,49 % de ce poste.

Sur les investissements, qui sont la troisième catégorie, grosse catégorie de dépenses.

Donc nous sommes à 12 897 000. Quasiment 13 millions d'euros, avec une augmentation de 10,78 %, donc 1 255 213.

Ce sont des moyens supplémentaires qui ont été ouverts au budget 2019 et exécutés, qui ont pu être réalisés grâce aux marges qui étaient dégagées, alors sous l'effet du PREF, et c'était lié aux résultats du compte financier pour l'année 2018 qu'on a pu remettre et ressortir sur 2019.

C'est principalement des opérations de mise en sécurité et en conformité et l'acquisition d'équipements.

On procède aussi à des investissements financiers sur ressources propres, des équipements de laboratoire, les appels à projets pédagogiques.

Je rappelle qu'on a mis 400 000 euros uniquement sur les fonds propres à destination des composantes en 2019 afin de suppléer, en fait, ou d'accompagner, on va dire, l'appel d'offres qui était piloté par la Région via la COMUE puisque c'était déposé sur la COMUE. Voilà.

Alors, les autorisations budgétaires ont aussi un volet « recettes ». Là on a vu le volet « dépenses ». Trois grands postes de dépenses, avec le volume des dépenses et les évolutions.

En termes de recettes, on est à 238 280 076 euros. On a une augmentation en termes de recettes de presque 2 millions d'euros - donc 1 958 750 - soit une augmentation de 0,53 %.

C'est principalement la dotation que nous donne l'État et, là, on voit bien qu'on fonctionne avec les recettes de l'État puisqu'on a 197 millions... un peu plus de 197 millions qui sont liés, en fait, aux recettes de l'État, avec une augmentation de 1 million quasiment... 1 139 000 euros au titre de la masse salariale.

On a d'autres financements de l'État qui arrivent, qui nous sont aussi versés notamment sur la recherche, donc 4 872 504 euros, avec une augmentation au titre de l'année 2019 de 65 000 euros qui sont à rajouter aux 197 pour avoir un volume de l'État.

On a une fiscalité affectée, c'est la mesure nouvelle de la CVEC qui est, en fait, une taxe... qui a la nature d'une taxe. C'est la contribution à la vie étudiante et aux campus qui est versée, en fait, par les étudiants au moment de l'inscription. C'est à hauteur de 90 euros pour les étudiants non boursiers – globalement, les deux tiers des étudiants.

Qui est collectée par le CROUS. Donc c'est une particularité, une originalité. Donc le CROUS est collecteur d'impôts. Il collecte ces 2 millions et en reverse une partie aux établissements sur la base d'une répartition qui se fait sur l'ensemble des étudiants inscrits à l'université.

Et la CVEC, en fait, pour pouvoir être inscrit, il faut avoir payé sa CVEC.

Donc la CVEC était initialement prévue à hauteur de 41 euros par droit d'inscription et elle est montée à 59 euros.

Elle se fait par... Pour nous, pour l'uB, 59 euros par étudiant.

Alors, l'étudiant paye 90 euros. Alors, pas tous les étudiants. Les étudiants boursiers sont exonérés. Donc les deux tiers des étudiants payent 90 euros.

Nous, cela nous est reversé sous une forme... pour tous les étudiants, au regard du nombre d'inscrits, à hauteur de 59 euros.

Et puis comme c'était trop simple, ils font transiter tout cela par le CROUS, alors en lui donnant comme nature... Enfin, la nature de ce prélèvement, c'est une taxe.

Alors, pourquoi avoir mis une taxe ? C'est parce qu'en fait, la taxe, vous n'êtes pas obligé de reverser l'intégralité des produits de la taxe ni aux universités ni aux CROUS. Donc je pense que c'est pour cela que c'est une taxe et, en plus, on ne peut pas tellement s'y opposer et puis l'impôt est payable par tous... par tous les assujettis avec... sauf conditions, sauf dérogation. Et là, au niveau dérogation, c'est une dérogation forte pour les étudiants boursiers.

Je crois que dans un premier temps, les étudiants boursiers la payent et ensuite ils sont exonérés.

Autre financement public, donc à hauteur de 11 785 192 euros. Les fonds proviennent de l'ANR, donc de l'État.

On a des fonds européens.

Des fonds qui proviennent de la Région et des différentes collectivités locales qui nous accompagnent dans notre développement.

Nous avons des ressources propres à hauteur de 22 357 000 euros en fin 2019.

On a une baisse de 257 000 euros qui sont liés à des retards de facturation cumulés qu'on espère rattraper. Enfin, qu'on rattrapera.

Donc vous voyez bien que le volume de nos ressources propres, quand on parle des ressources propres des universités, ce n'est pas non plus énorme. C'est 22 millions d'euros sur... Bon, ce n'est pas loin de 10 %, mais ce n'est pas énorme.

À l'intérieur, nous avons les droits d'inscription des étudiants, on a les produits de la taxe, la taxe d'apprentissage, mais on n'est quand même pas sur des... Quand on parle des ressources propres des universités, on est sur un plafond relativement faible.

On dépend surtout des financements de l'État.

Alors, les agrégats financiers sont importants à suivre, outre le montant des résultats et des dépenses. C'est des choses qui sont importantes à suivre.

Donc on a le solde budgétaire. Donc je le disais tout à l'heure, on est sur la comptabilité budgétaire. Donc on est passé à un solde budgétaire de 5,7 en 2019, on était à 7,2 millions en 2018.

Le résultat comptable, là aussi, est légèrement diminué. On était à 9,8 millions, on est à 9 millions.

La capacité d'autofinancement qui était de 13,7 millions est à 13,100 millions.

Donc on retrouve globalement la même tendance, la même évolution. On le retrouve sur l'ensemble des agrégats.

Le fonds de roulement, lui, s'élève à 55 millions par rapport à 2018 (45 millions), puisqu'on a intégré ce qui était lié au résultat comptable de l'année précédente.

Notre trésorerie a suivi le même mouvement puisqu'on est passé de 45 millions à 51 millions.

Et notre taux de rigidité, qui est un taux qui est très important, qui un très bon indicateur, en fait, de notre évolution. Le taux de rigidité, c'est l'ensemble des dépenses de personnel rapporté aux produits encaissables tous confondus. On n'était pas loin de 85 % en 2016. En 2018, on était à 81,16. On est passé à 80,77.

Alors, l'intérêt de ce taux de rigidité... Donc il est variable. En général, dans les grandes universités scientifiques, on est sur des taux de rigidité de... moi je viens de Lyon 1, on était à 78 %, 77 %. Strasbourg, c'est à peu près 77 %.

L'intérêt de ce taux, c'est que cela vous... Alors, comme tout indicateur, il faut le prendre de manière mesurée et bien le comprendre. C'est un taux d'alerte, c'est-à-dire que plus vous approchez de 85 %, plus vous risquez le déficit.

Alors, vous pouvez me dire « ce n'est pas grave », mais cela dit, sauf que s'il est à 85 %, vous n'arrivez plus à financer votre renouvellement d'équipement, de matériel, vous n'investissez plus dans les travaux de rénovation ou sur tout autre projet.

À 85 %, vous ne faites plus d'investissement sur ressources propres. À 80 %, vous les faites.

L'intérêt d'être sur 80 %, c'est que cela vous donne des marges sur les équipements et les investissements et cela vous permet d'aller chercher des partenaires qui ne s'engagent autour de l'université que si vous contractualisez sur

des ressources. Ces ressources pour contractualiser, il faut disposer de ressources propres.

Ce taux de rigidité est un indicateur parmi d'autres. Pour moi, c'est un indicateur qui est intéressant parce qu'il est relativement compréhensible pour tout le monde.

Voilà, merci de votre attention.

Donc là, c'était synthétique. C'est les évolutions, c'est les grands postes de dépenses et de recettes, voilà.

Alors, il peut y avoir des questions et ensuite, on aura l'intervention de...

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Le Président.- Est-ce que vous avez des questions d'ores et déjà ou est-ce que... Oui, Elsa ?

Mme Lang-Ripert.- Je comprends que le taux de rigidité de 2019 tend vers la bonne direction.

Est-ce qu'il y a un objectif...

M. Helleu.- Oui.

Mme Lang-Ripert.- ...pour la suite ?

M. Helleu.- Alors, l'objectif... Mais il va remonter. L'objectif c'était 80 %.

Mme Lang-Ripert.- Oui.

M. Helleu.- Entre 80 et 81 %, c'est raisonnable et cela permet à la fois d'investir et ne pas non plus... Il ne faut pas qu'il baisse trop non plus.

Après, j'ai donné l'exemple d'autres universités qui sont en dessous, il y a des universités qui sont bien au-dessus. Vous avez les universités monodisciplinaires, par exemple en droit, en général, elles sont plutôt à 85 parce qu'elles n'ont pas besoin d'équipement à financer. Beaucoup moins que nous.

Les universités totalement scientifiques sont un peu en dessous parce qu'elles ont beaucoup, beaucoup d'investissements à faire.

Après, vous pouvez faire le choix de ne pas renouveler vos équipements, mais en général, vous ne le faites pas très longtemps parce qu'au bout de quelques années, au bout de deux ou trois ans, vous êtes en difficulté.

Non, l'objectif,... Enfin, après c'est mon avis très personnel. Je pense qu'il ne faut pas descendre en dessous de 80. Mais 80, cela nous donne des marges de manœuvre, cela permet de financer une politique de développement et de la financer avec nos partenaires.

Vous savez que si on met de l'argent sur le datacenter, c'est aussi très largement lié à nos ressources propres.

Aujourd'hui, le datacenter est régional. Il est régionalisé. Il a été labellisé. On fait partie des deux datacenters nationaux. Il y a un effort énorme fait par les équipes.

Cela est possible parce qu'on a eu des ressources propres à un moment donné pour aller dans cette direction.

Ce n'est pas toujours facile pour une communauté, pour un président d'université parce que c'est des choix.

Cela dit, c'est aussi un choix d'indépendance parce que dans le monde d'aujourd'hui, si vous n'avez pas de datacenter public, vous n'avez que le choix du privé. Alors on peut dire que c'est très bien, mais je ne garantirai pas toute l'indépendance que l'on peut avoir si on y met nos données de recherche.

Alors cela fera l'objet de débats aussi par la suite, mais si on prend le cas du datacenter, vous avez des partenaires, notamment le CHU qui regarde nos prestations et ce qu'on peut faire pour abriter les données médicales qui sont très recherchées - mais vous ne pouvez pas les mettre partout.

Alors, ensuite, on peut aussi avoir des protocoles avec des entreprises privées.

Mais je crois que chacun... On peut penser différemment, mais je pense que c'est une force d'avoir un datacenter public et régional.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Oui, peut-être une précision pour commencer.

L'ancien VP a dit qu'on ne pouvait pas utiliser le fonds de roulement pour faire du fonctionnement.

Il me semble qu'il y a une note de la ministre destinée aux recteurs et rectrices, en octobre dernier, qui demandait d'être plus souple notamment s'il y avait une nécessité d'accompagner le fonctionnement d'un établissement à partir du fonds de roulement.

Donc soit je n'ai pas compris la note soit cette note est devenue caduque.

M. Helleu.- Non, non ! On a eu cette note. C'est dans le cadre de la mise en place des dialogues stratégiques et de gestion. Mais il faut savoir qu'il y a une discussion sur cette proposition de la ministre parce que par exemple Bercy coince complètement pour l'instant.

Je sais qu'il y a un débat sur l'orthodoxie actuellement applicable, c'est : on ne fonctionne pas sur le fonds de roulement pour faire du fonctionnement.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Helleu.- La ministre l'autorise.

M. Chevalier.- C'est une note mais qui n'est pas applicable. C'est formidable !

M. Helleu.- Ah, vous savez la grande discussion entre les ministères dépensiers, entre guillemets, et Bercy.

Donc cela fait partie de la bagarre.

Donc pour l'instant, oui, c'est possible, mais cela n'est possible que dans le cadre du dialogue de gestion sur des objectifs précis.

En général, ce n'est pas des dépenses pérennes, en fait.

Parce que la problématique du fonctionnement, c'est que si on met de l'argent sur le fonctionnement et si cela devient pérenne, cela pose problème parce qu'on va amenuiser le fonds de roulement.

Donc le fonds de roulement est fait pour financer de l'investissement, pas pour financer du fonctionnement, sauf sur des actions non pérennes.

Alors, je prends un exemple. Si vous décidez de développer telle ou telle mission à l'université et de recruter pour cela une ou deux personnes en charge de cette mission, il faut impérativement que ce soit sur un contexte limité. Alors, cela va être sur un an et puis, après, il faut vraiment que cela s'arrête. Cela ne peut pas être du fonctionnement pérenne.

Donc c'est avec cette réserve et c'est soumis, tout cela, à approbation dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec les autorités, avec le rectorat. Vous savez qu'on a M. Jean-Luc Rossignol qui est le responsable régional académique en charge de l'ESR, donc c'est avec lui que cela se négocie.

Et de toute façon, comme c'est une contractualisation, même si c'est le fonds de roulement de l'université, il faut que les prélèvements sur le fonds de roulement universitaire soient autorisés par nos autorités de tutelle dans ce cadre-là.

Donc c'est possible avec un cadre restreint.

M. Chevalier.- Et l'autre point, c'est le... J'ai le même trouble aujourd'hui que je l'ai eu, il y a un an. On termine l'année avec un solde positif quand même conséquent, de plus de 9 millions d'euros.

On a vu dans les évolutions, finalement... On a eu une année complexe, l'année 2016. 2017 a été favorable. 2018, a été très favorable. 2019 l'est encore.

Moi, je ne vous cache pas que j'ai la même difficulté à analyser et à comprendre et, du coup, j'aurai la même difficulté à expliquer à mes électeurs pourquoi, alors que tout le monde se serre la ceinture depuis des années, pourquoi il y a des gens qui sont au bord du *burn out*, pourquoi on a une faible perspective d'emplois stabilisés dans notre établissement, pourquoi on fait mal notre mission d'enseignant-chercheur, pourquoi on accueille mal les étudiants et on ne leur donne pas toutes les conditions de réussite, alors qu'on finit l'année encore une fois très positivement.

Je l'analyse depuis trois années, j'essaie de comprendre, je n'ai pas d'explication.

Et qu'on ne me dise pas encore une fois que c'est des éléments exogènes.

On voit bien... Alors, quand cela arrive une fois, je veux bien. Quand cela arrive trois fois d'affilée, ce n'est plus exogène. Donc c'est une vraie politique d'établissement.

Je ne sais pas ce que fera l'équipe en place et le nouveau VP Finances, mais je pense qu'il y a vraiment une analyse très, très fine à faire.

Je ne crois pas que la communauté acceptera une année 2020 avec un tel niveau de résultat à la fin de l'année.

En tout cas, j'aimerais bien qu'on me donne une explication, qu'on puisse faire une analyse...

M. Helleu.- Non, mais effectivement. Alors...

M. Chevalier.- ...même si l'exercice que je demande au DGS est délicat pour lui, dans la mesure où ce n'est pas lui qui a porté la politique de l'établissement.

M. Helleu.- Non, non ! Mais je...

M. Chevalier.- Je mesure bien la difficulté de ma question.

Le Président.- Non, non ! Je peux répondre.

M. Helleu.- Oui, oui !

Le Président.- Je peux répondre.

D'abord, effectivement, 9 millions, dans l'absolu, cela paraît être une somme élevée. Si on la rapporte au budget global de l'université c'est 240 millions d'euros à peu près... 240... 247 millions. Donc finalement, en pourcentage, c'est une somme qui n'est pas extraordinaire.

Par ailleurs, je ne sais pas si mon analyse est juste d'un point de vue strictement comptable, mais on sait qu'on a un certain nombre d'emplois qui sont encore gelés, très, très clairement, et que si les emplois étaient totalement dégelés, je sais aussi que les 9 millions n'apparaîtraient jamais.

Et donc je partage ton souci de transformer, on va dire, ces résultats comptables excédentaires en moyens pour... davantage de moyens pour mener nos missions. Il faut y réfléchir.

Il faut y réfléchir. Il ne faut pas prendre cette somme comme étant une somme qu'on peut utiliser de manière inconditionnelle. Il faut aussi se projeter sur une analyse pluriannuelle parce qu'il y a de fortes chances que nos charges augmentent à l'avenir. Je crois que les projections qui ont été faites au Rectorat... Mais je n'y ai pas participé, j'ai eu simplement des éléments qui laissaient entendre que précisément on ne serait probablement pas dans la même situation en 2020.

Maintenant, très clairement, il est encore trop tôt pour le dire.

Mais sache qu'en tout cas, l'équipe de gouvernance a ce souci... a ce souci de pouvoir réinjecter, on va dire, des ressources dans les moyens de fonctionner y compris dans les moyens humains, voilà.

Ce n'est certainement pas une promesse. C'est simplement, on va dire, un cap politique que nous aimerions prendre à l'avenir, voilà.

Mais évidemment, le plan de retour à l'équilibre financier a créé des frustrations terribles, des tensions, des problèmes effectivement de souffrance au travail. On en a absolument conscience et il s'agit bien d'essayer, comme je l'ai dit tout au long de la campagne et comme nous l'avons dit et comme nous le pensons avec les élus des listes « Ensemble », nous espérons et nous souhaitons, en tout cas, gagner des marges de manœuvre notamment en matière d'emplois.

M. Chevalier.- La grande difficulté, c'est notamment, dans la négociation nouvelle avec l'État et puis avec le Rectorat, ce sera de convaincre l'État de mieux nous accompagner notamment sur la compensation du GVT, s'ils acceptaient de compenser de nouveau un jour, alors qu'on a un fonds de roulement qui est monté à 55 millions d'euros dont une grande partie est préemptée dans des investissements et dont on voit bien... Là, il y a encore 5 millions d'euros qui ont...

Le schéma de tout à l'heure est intéressant, de voir... Le pavé rouge, là, qui montrait qu'il y a eu 21 millions qu'on a injectés en investissement pour montrer à l'État que ce n'était pas de l'argent dormant. Là, le fonds de roulement, il est remonté encore de 4 millions d'euros, au 31 décembre.

Je trouve que c'est un signal qui va être complexe à faire entendre à l'État dans un dialogue nouveau, notamment en termes de gestion. C'est mon inquiétude.

Le Président.- Mais on s'emploiera à démontrer aussi que ces excédents sont dus aussi aux efforts, on va dire, importants de toute la communauté et que ces efforts produisent aussi des effets sur cette communauté...

M. Chevalier.- C'est bien ce qui me gêne.

Le Président.- ...et des souffrances.

Si on refait l'histoire, on sait très bien qu'on est en sous-encadrement d'étudiants, historiquement, et qu'il va falloir aussi que l'État, s'il souhaite, et je le souhaite également, nous placer dans une politique d'autonomie des ressources propres, qu'il nous aide aussi dans la dotation de base qu'il nous attribue chaque année, puisque je rappellerai tout de même que rapportée à l'étudiant, au titre de 2020, la proposition de la DGESIP était d'accorder 5 600 euros à l'université de Bourgogne, tandis que l'université, par exemple, de Franche-Comté...

Qu'on ne se méprenne pas, je ne suis pas en train de dire que l'université de Franche-Comté est riche, loin s'en faut, mais que l'université de Franche-Comté recevait pour un étudiant 7 100 euros, c'est-à-dire 1 500 euros d'écart par étudiant.

Cela porte le différentiel relatif à à peu près 50 millions d'euros voire davantage.

Il est très clair que l'État, dans la politique qu'il mène entre les différents établissements, ne poursuit pas une politique équitable et que cet argument doit être porté à sa connaissance et je le porterai à sa connaissance et je pense que le dialogue de gestion avec l'État qui, à mon avis, est une bonne chose, va, je l'espère, permettre de retrouver des marges. Pourquoi pas le GVT ? Pourquoi pas au-delà ? De telle sorte que finalement, la politique de site de l'État à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté s'avère plus équitable qu'elle ne l'est dans les dotations qu'il attribue aux différents établissements sur son territoire.

Je l'ai dit publiquement lors de la campagne, je le réitère devant le conseil d'administration : ce sera un argument que j'invoquerai. Il n'y aura pas que cela, mais ce sera un argument je pense, important que l'État devra entendre.

M. Chevalier.- Et un argument qui sera complexe quand même quand on termine, encore une fois, avec un solde si positif.

Le compte financier de l'université de Franche-Comté n'est pas à plus 9 millions d'euros depuis deux ans. Donc...

Tu vois ce que je veux dire ? Dans la relation...

Le Président.- Oui, mais la masse salariale de l'université de Franche-Comté, si tu la compares à la nôtre, est bien plus élevée relativement, c'est-à-dire qu'elle n'est pas contrainte à une politique d'emploi aussi restrictive que nous le sommes et c'est là où le bât blesse et c'est là où l'État doit nous entendre aussi. Cela c'est très clair.

C'est-à-dire que pour le moment, si nous parvenons à dégager des excédents et à avoir un fonds de roulement qui nous permet de continuer à investir au profit du développement de l'activité, notamment de la recherche mais aussi des bâtiments d'accueil, etc., c'est précisément parce que c'est la masse salariale qui permet de le faire, les restrictions sur la masse salariale.

Donc il va falloir qu'on fasse évoluer ce paradigme parce que ce paradigme peut aboutir à démotiver la communauté universitaire, alors même que cette communauté universitaire génère des résultats scientifiques en termes de formation tout à fait honorables pour ne pas dire excellents, voilà.

Donc je crois qu'il faut mettre en relation ces deux éléments, c'est-à-dire l'effort extraordinaire qui est fait par la communauté au regard des moyens qui lui sont attribués par l'État, mais ces efforts extraordinaires doivent demeurer

extraordinaires, c'est-à-dire exceptionnels, et ils ne peuvent pas devenir une règle de fonctionnement pérenne, et cela, l'État doit aussi l'entendre. Je le crois.

Oui, Jean-Emmanuel Rollin... Ou Peggy Cénac, pardon.

Mme Cénac.- Comme on a déjà eu l'occasion de le dire longuement pendant le précédent mandat, mais... On partage cette même interrogation et surtout la sensation que l'établissement se tire une balle dans le pied dans la négociation avec le ministère.

On pourra s'estimer heureux si le ministère ne nous re-prélève pas, cette année, dans le fonds de roulement. En tout cas, c'est ce qui avait conduit à la situation difficile de 2015, étant donné la hauteur du fonds de roulement.

Donc là, il va falloir être convaincant sur les investissements qu'on veut mener si on ne veut pas risquer un nouveau prélèvement du ministère.

À partir du moment où on est capable de faire fonctionner un établissement pendant deux, trois ans, avec un exercice comptable à plus 9 millions, le ministère n'a aucune raison de dire qu'on a besoin d'argent supplémentaire.

La négociation, même si on regarde la dotation et que l'on compare, vous avez déjà très bien vécu comme cela pendant trois ans, pourquoi cela changerait après ?

Donc je pense vraiment que scier nous-mêmes les branches sur lesquelles nous sommes assis, de choisir nous-mêmes de nous couper les bras et les jambes...

J'entendais la présentation de Dominique Delmas qui répétait pour la énième fois que nous avons retrouvé notre liberté après la sortie du plan de retour à l'équilibre.

Si c'est retrouver une liberté dans laquelle on s'autorise à ne rien faire parce que la peur de... que le Rectorat nous prenne la main dessus... Si l'État veut nous couper les moyens, qu'il le fasse, mais qu'il ne nous force pas à nous couper nous-mêmes les bras et les jambes pour finir, à la fin, avec les deux années consécutives à plus 9 millions.

M. Helleu.- Je vais juste dire un mot en termes d'évolution.

Cela, c'est une photographie à l'instant t. Si on regarde l'évolution, on a déjà baissé de 1 million par rapport à l'année dernière. Donc on va rebaisser : on a des GVT pas pris en charge, on a des besoins énormes en termes de travaux d'accessibilité, on a le virage numérique qui nous coûte très, très cher, on a des surcoûts sur certaines opérations. Donc le choix...

C'est très difficile quand même de piloter un établissement à hauteur de 247 millions.

Alors certes, on peut... Parce qu'après, la question, c'est celle du taux de rigidité. Où est-ce qu'il est bon et quel est le résultat qui est acceptable ? S'il faut du 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ?

Derrière cela, il y a des besoins et c'est un arbitrage permanent entre les besoins et les problématiques RH.

Moi, je n'ai pas d'avis techniquement. On peut faire les choses.

Je sais qu'en tendance lourde, on est reparti à la hausse et ce sera très net sur l'année qui va s'écouler, liée aux différentes positions qui ont été prises sur la précédente campagne d'emplois - on a fait une campagne d'emplois à 110 %.

Donc il faut mesurer cela en évolution et pouvoir faire l'anticipation, ce qui n'est pas simple, mais cela sera aussi le travail de la prochaine équipe, avec des choix éminemment politiques qui engagent la communauté.

Mais sur le plan technique, on en est là.

Cela dit, il vaut mieux être à 9 millions qu'à moins 2. Donc on est...

Et après, le résultat à l'instant t n'est pas suffisant, il faut regarder la tendance et la tendance par rapport à l'année dernière, c'est qu'on a déjà baissé de 1 million.

Le Président.- Bien, je vais maintenant, si vous le voulez bien, passer la parole à... Pardon ! Oui, excusez-moi. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, simplement je voulais revenir sur un petit point qui a été soulevé par M. le Directeur général des services, le taux de pression, le fameux... entre le rapport de la masse salariale et les recettes de l'université... de l'établissement qui est important, sur lequel on peut s'entendre, on peut être d'accord.

Mais je voudrais quand même attirer l'attention, c'est qu'à un moment, le taux de pression, il n'est plus tenable par les personnels pour exercer les missions de l'établissement.

Donc il faut trouver le juste équilibre et cela aussi, c'est un point important dans le travail de la... Comment ? D'une campagne d'emplois en termes de... pluriannuelle, mais aussi en termes d'évolution, je dirais même beaucoup plus loin que les trois ou quatre ans qui viennent là.

C'est-à-dire : c'est de voir quelles sont nos missions, quelles sont les missions futures de l'établissement... Enfin, imaginer quels seront aussi les futurs développements de notre établissement pour que nos emplois, qui sont actuels... Qu'on puisse travailler sur...

Moi, je reviens. C'est peut-être un peu mon dada, mais cela fait plus de dix ans que je demande à ce que cela soit fait et ce n'est pas fait au sein de l'établissement.

On me dit qu'on n'a pas le temps, que cela demande du temps, que cela demande de l'argent, mais je pense que si on faisait cette étude-là sur le bilan de compétences et sur la capacité des personnels à se réorienter au niveau... pour ouvrir des perspectives justement pour répondre aux besoins d'évolution de notre établissement...

On a quand même créé des postes. Parce que s'il y a eu dégel des postes, il y a eu des postes qui, lors de la mandature précédente, sont sortis du chapeau et dont on ne sait d'où ils viennent et à quoi, à quelle réalité ils correspondaient. Je ne dis pas que c'était des postes fictifs, mais à quelle réalité en termes de nécessité pour l'établissement.

Donc on peut s'interroger et cela, de ce côté-là, quand de l'autre côté vous avez les personnels qui ont vu leurs services diminuer en termes de personnel et d'autres...

Donc cela fait partie... Ce taux de pression, il est quand même... À un moment, on ne peut pas descendre plus bas.

Je peux l'entendre que certaines universités sont descendues à 78 % ou moins.

Il faut aussi voir que ce sont certaines universités aussi qui ont des forts contrats de recherche ou des forts partenariats avec le secteur privé et qui ont des

fois des rentrées d'argent, financières, de l'autre côté qui permettent aussi de baisser ce taux de pression.

Donc ce taux de pression, il est... Quand j'entends que cela devient une musique lancinante, les personnels l'entendent et se disent « c'est encore nous qui allons en faire les frais » et que ce taux... Comment ? Cet indicateur ne doit pas être un objectif en soi. Donc c'est...

Vous l'avez quand même souligné, Monsieur le Directeur général, qu'il fallait le prendre aussi avec des pincettes. Il ne faut pas que ce soit un objectif en soi et il faut faire attention à ce qu'on y met derrière et dans quel cadre on le met.

Le Président.- Alors, je confirme. Ce n'est pas un objectif en soi, mais c'est un indicateur qui doit être intégré avec d'autres indicateurs dans la politique menée par la gouvernance.

Alors, maintenant, s'il n'y a pas d'autres... On va avancer un petit peu parce que le Commissaire aux comptes doit faire son rapport et je crois que vous avez une contrainte horaire, non ?

M. Lacronique.- Je m'adapterai.

Le Président.- Très bien... OK, très bien.
Nicolas Cuenin, vous avez la parole.

M. Cuenin.- Bonjour à tous.

Je voudrais d'abord vous présenter quelques éléments de contexte, calendaires notamment.

Donc le premier exercice qui a été soumis à certification date de 2010, donc 2019 constitue le dixième.

En 2015, nous avons le premier exercice certifié sans réserve, ce qui a perduré depuis, jusqu'à aujourd'hui.

2019 constitue également le troisième exercice en mode GBCP.

Enfin, on l'a déjà évoqué tout à l'heure, mais 2015 et 2016, donc deux exercices déficitaires, qui ont donné lieu à la mise en place du PREF donc 2019 constitue le dernier exercice soumis au plan de retour à l'équilibre.

Je me dois de vous présenter les faits, maintenant, de l'exercice et ceux impactant la comparabilité des comptes.

En premier lieu, donc ce qui revient tous les ans, c'est l'inventaire physique, donc réalisé... inventaire exhaustif réalisé en 2015.

Depuis, nous réalisons chaque année un inventaire tournant. Nous le faisons réaliser par les équipes en interne, composées du service Qualité/Contrôle interne et des personnels de l'Agence comptable.

Nous l'avons réalisé cette année à... en 2019, pardon, à l'IUT du Creusot et à l'IUT de Chalon-sur-Saône et il a permis la mise à jour de l'actif par la sortie de 1,9 million en valeurs d'actif qui n'était plus sur le terrain et qui restait dans les comptes et que nous avons donc sorti.

Également, sur l'année 2019, la mise en service... Alors, ce n'est pas vraiment « la mise en service », c'est l'activation, pour être plus précis, du quatrième bâtiment d'Auxerre qui était déjà dans les comptes 2018 mais à titre d'immobilisation en cours car, au terme de la clôture 2018, nous n'avions pas encore des valeurs précises.

Donc nous avons pu les obtenir en 2019.

C'est un bâtiment dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune d'Auxerre et qui est ensuite rétrocédé à l'État qui nous l'affecte.

Pour l'instant, nous n'avons pas la convention d'affectation par l'État, mais c'est en cours, et nous avons pu obtenir les valeurs de la part de la commune d'Auxerre qui s'élève à 6,7 millions... 6,6 millions pardon.

Également, sur la comparabilité des comptes entre 2018 et 2019, la mise en œuvre, à compter de la rentrée 2018, de la CVEC, ce qui fait une valeur assez... des valeurs très différentes entre 2018 et 2019 car, en 2018, nous n'avions inscrit dans les comptes que quatre neuvièmes car le dispositif a été mis en œuvre à compter de la rentrée.

Donc en 2019, c'est la première année pleine de la CVEC, ce qui a un impact sur les comptes.

Alors, un petit point technique qui a son importance dans la présentation du résultat financier, dans la composante financière du résultat.

En 2018, nous avons comptabilisé... Nous avons inscrit dans les comptes l'opération de recapitalisation de la SATT.

Alors, c'est une opération purement ponctuelle qui n'a donné lieu à aucun mouvement de trésorerie pour l'université, la recapitalisation ayant été effectuée par l'État, et qui est totalement neutre *in fine* sur le résultat et le bilan.

Pour autant, au résultat financier 2018, les charges financières sont impactées par cette opération de recapitalisation à hauteur de 1,2 million, également les produits financiers, ce qui affecte la lisibilité de la variation des charges, d'une part, et des produits 2019, d'autre part, par rapport à 2018.

Également, dans les changements de méthode appliqués, celui appliqué aux droits nationaux qui émane de deux notes émises par le ministère des Finances publiques. Jusqu'à la clôture 2018 on appliquait sur ces droits nationaux, un prorata *temporis*, ce qui nous permettait *in fine* de comptabiliser un produit constaté d'avance, pour la part N+1, le montant de la part N+1 des droits nationaux N/N+1.

À compter de la clôture 2019, les deux notes émises par le ministère ont mis fin à cette pratique, en considérant que le droit est acquis dès le paiement par l'étudiant.

Je suis désolé, c'est assez technique, mais cela a son impact, vous le verrez après.

Ce qui a nécessité un retraitement en report à nouveau de l'extourne du produit constaté d'avance sur ces droits nationaux comptabilisés à la clôture 2018 à hauteur de 2,3 millions.

In fine, sur l'exercice 2019, nous n'avons que la part des droits nationaux 2019/2020, mais nous avons bien l'équivalent d'une année complète.

Et ceci surtout impacte le niveau... enfin, la variation du fonds de roulement et du BFR - qui est le besoin en fonds de roulement.

Un petit focus sur le partenariat public-privé.

C'est un contrat qui avait été signé en 2013 avec la société Prisma qui est, en fait, une émanation du groupe Bouygues, qui a donné lieu à la mise en service en 2015 de quatre ouvrages pour un montant total de 25 millions d'euros :

- d'une part, la Maison Internationale des Chercheurs,
- l'I3M,
- le Multiplex,

- et... alors, ce n'est pas vraiment un ouvrage, mais une opération immobilière, qui constitue... qui est la rénovation thermique du bâtiment Mirande et de l'œuvre attenante Agam.

Ce contrat dure 25 ans, donc la fin de ce contrat est prévue en 2040.

Le financement par l'État se situe... L'État finance, pardon, les dettes, la charge d'intérêt et le gros entretien/réparation à hauteur de 88 % du montant hors taxes, ce qui *in fine* revient à 93 % des dépenses hors taxes récupérables, c'est-à-dire le montant réellement supporté par l'université.

La part « charge d'exploitation, maintenance et gestion » reste à la charge de l'université.

In fine, le coût pour l'université du partenariat public-privé est de 100 000 euros par an à peu près.

Il faut savoir que par rapport à une maîtrise d'œuvre classique, en revanche, le gros entretien... la charge « entretien courant de l'établissement » est prise en charge dans le cadre du PPP. Ce n'est pas une dépense qui se rajoute pour l'établissement.

À ce jour, nous avons... Donc ce PPP nous a coûté 7,948 millions et l'État nous en a financé 7,469 millions, ce qui nous fait un différentiel de 479 000 euros.

On voit l'équivalent justement de 100 000 euros par an pour le coût de l'université.

Donc le coût de ce PPP, c'est 21 millions d'euros globalement.

À cela s'ajoutent la charge d'intérêt pour 15 millions, le gros entretien/réparation, le GER, pour 3,5 millions et les autres charges d'entretien courant, etc., de gestion donc pour 3 millions.

Le résultat donc, dont on a déjà évoqué le montant de 9,100 millions, qui est donc en baisse de 783 000 euros par rapport à l'an dernier.

On voit que les charges de personnel ont augmenté de 0,7 million.

Elles sont couvertes par une augmentation de la subvention pour charges de service public (*mot inaudible*) de 0,9 million.

En revanche, les charges de fonctionnement ont augmenté de 1,9 million, ce qui est plus élevé que l'agrégat des... on va dire, des autres subventions, des ressources propres et de la CVEC, qui augmentent, elles, de 1,100 millions.

En revanche, les amortissements... La variation, alors normale – qu'on constate tous les ans -, des amortissements est couverte globalement par celle des reprises ou cessions de pendants.

En ce qui concerne le résultat financier, donc si on fait... si on déduit l'opération exceptionnelle de recapitalisation de la SATT dont on parlait tout à l'heure en 2018, les charges financières... le résultat financier est stable par rapport aux exercices précédents.

Donc *in fine*, le montant de notre résultat est surtout le fruit d'une évolution, alors à la fois des charges et des... d'une augmentation à la fois des charges et des produits, mais d'une augmentation plus importante des charges notamment en fonctionnement par rapport aux exercices précédents, par rapport aux produits.

Bon cette courbe là finalement a déjà été présentée tout à l'heure, je ne vais pas la représenter.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui, on comprend bien sur le... l'augmentation de... en 2019 des charges de personnel... de la masse salariale, 741 000 euros. Dedans, il y a le GVT de 2,1 millions qui est à la charge de la... pour l'année 2019 ?

M. Cuenin. – Oui.

M. Rollin.- Donc, en fait... Donc c'est-à-dire que globalement, le GVT, si on enlève les 2,1 millions, etc., cela veut dire que quand même la masse salariale propre, même si c'est... On peut le dire comme cela, sans les évolutions de carrière des agents, etc., elle a diminué.

L'utilisation, c'est-à-dire en termes de... Globalement. Vous voyez le calcul que je veux faire ?

Le reste, c'est simplement le personnel qui a évolué en carrière, en promotion.

On est d'accord que c'est une masse salariale comptable qui a augmenté, mais en termes de coût, si on n'avait pas bougé l'augmentation... s'il n'y avait pas eu d'augmentation, la masse salariale aurait augmenté... aurait diminué.

Le Président.- Oui, sans GVT, oui.

M. Rollin.- Je fais cela avec le ratio nombre d'emplois, etc.

M. Cuenin.- Si on reprend plus particulièrement les charges de l'exercice qui sont en hausse globale de 3,2 millions... Elles s'élèvent à... Les charges de personnel s'élèvent à 188 millions d'euros, ce qui représente 79 % du total des charges.

Dans ces charges de personnel, on retrouve pour un peu plus de la moitié les salaires, traitements et rémunérations diverses et un peu moins de la moitié les charges sociales auxquelles s'ajoutent les impôts et taxes sur les salaires.

Le taux de rigidité, on l'a évoqué tout à l'heure, il est de 80,8 %. C'est le montant d'épargne... C'est la part des charges de personnel sur les recettes encaissables.

Il faut rappeler qu'il était à 81,2 % en 2018.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, elles augmentent de 1,9 million. Tous les postes sont en augmentation, aussi bien dans les achats de fournitures que les prestations de service diverses.

Les produits de l'exercice sont en hausse globale de 2,4 millions.

Alors, d'une part, la subvention pour charges de service public qui, elle, augmente de 0,9 million, que l'on a évoquée tout à l'heure.

En revanche, les autres subventions sont en baisse donc de 0,7 million.

La subvention pour charges de service public représente également 80 % de nos recettes.

Hors subvention pour charges de service public, notre premier financeur en termes de subventions reste la subvention... reste la Région, pardon, suivie de l'ANR et également, ensuite, les autres subventions de l'État - donc c'est hors subvention pour charges de service public et hors ANR – qui, elles, augmentent.

Les autres produits d'exploitation.

Ils sont constitués des ressources propres et de la CVEC. Ils augmentent de 1,8 million.

On y trouve en premier lieu les droits de la formation continue qui représentent 30 %, ensuite les droits d'inscription (22 %), et la taxe d'apprentissage.

On voit que ces trois postes importants sont en hausse, alors notamment les droits de la formation continue qui... alors, par contre, qui ont toujours augmenté depuis quelques années mais qui commencent à avoir une évolution positive qui s'amenuise.

Un focus sur les provisions que nous avons comptabilisées à la clôture.

Alors, la première d'entre elles, c'est la provision pour compte épargne temps, suivie de provisions pour dépréciation, celles sur les créances clients et celles sur les titres de participation de la SATT.

Nos provisions sont relativement stables par rapport à l'an dernier.

Il vous sera demandé tout à l'heure de voter en faveur de ces provisions.

La capacité d'autofinancement.

On en a parlé tout à l'heure, elle représente le niveau de ressources dégagées par l'établissement et constitue un apport de financement pour les acquisitions d'actif de l'exercice et donc qui correspond comptablement au résultat de l'exercice auquel on retranche les opérations non encaissables ou non décaissables, c'est-à-dire, en gros, les amortissements et les reprises. C'est pour cela que la courbe de tendance de la CAF est tout à fait similaire à celle du résultat.

L'évolution de la situation patrimoniale maintenant de l'établissement.

Alors, nos emplois, c'est-à-dire nos acquisitions et immobilisations sur l'exercice, qui s'élèvent à 13,4 millions, sont financés à hauteur de 8,3 millions par nos ressources externes, c'est-à-dire le financement externe de l'actif, pour parler plus simplement nos subventions d'équipement à hauteur de 8,3 millions.

Le différentiel, 5,100 millions, provient de la CAF.

Et le différentiel entre ces 13 millions de CAF et ces 5 millions qui ont financé nos emplois est venu constituer un apport en *cash* au fonds de roulement.

Sur cet apport au fonds de roulement s'ajoute le changement de méthode sur les droits nationaux qui fait varier finalement notre fonds de roulement de 2,3 millions supplémentaires pour aboutir à une variation de 10 millions.

Le besoin en fonds de roulement, lui, correspond à la différence entre l'actif circulant et notre passif circulant, donc la différence entre nos créances et nos dettes.

Il voit, par contre, cette année, une variation significative. Il était presque à zéro en 2018, il s'élève à 4,6 millions en 2019.

Alors, cette variation s'explique pour plus de la moitié par le changement de méthode sur les droits nationaux qui impacte la variation du BFR et, en revanche, on a un solde de 1,2 million qui provient de la hausse des créances.

Quand on dit « hausse des créances », c'est qu'en fait, au 31 décembre, on avait... on a comptabilisé un certain nombre de titres de recettes qu'on comptabilisait habituellement plus tôt dans l'exercice. Du fait que nous n'avions pas encore reçu l'encaissement quand on fait notre photographie des choses au 31 décembre. Donc mécaniquement, cela fait augmenter notre BFR.

La trésorerie, on l'a évoquée tout à l'heure, donc c'est la part du fonds de roulement qui est non gagée par le besoin en fonds de roulement. Elle s'élève à 51 millions et elle voit une variation de 5,8 millions.

Cela, on l'a évoqué et puis la situation patrimoniale...

Le bilan.

Le bilan est composé donc à l'actif essentiellement :

- de l'actif immobilisé, pour 220 millions d'euros,
- de l'actif circulant, donc c'est en gros nos créances, à hauteur de 28 millions,
- et de la trésorerie, à hauteur de 50 millions.

Au passif, on retrouve essentiellement :

- nos capitaux, pour 275 millions,
- et le passif circulant, c'est-à-dire nos dettes, pour 24 millions.

L'actif immobilisé. Les actifs immobiliers, terrains, constructions en cours représentent 180 millions d'euros. 189 millions d'euros même. Ils représentent plus de 85 % en gros de nos actifs totaux, parmi lesquels on retrouve les actifs qui sont financés par l'État à hauteur de 120 millions d'euros.

L'actif circulant est composé essentiellement à plus de 60 % des créances publiques qui s'élèvent à 17 millions d'euros.

Et enfin, au niveau des capitaux, les capitaux sont représentés essentiellement par des financements d'actif de l'État à hauteur de 138 millions d'euros. On va trouver finalement dans ces 138 millions d'euros la contre-valeur des bâtiments qui sont affectés par l'État.

Un dernier point sur les investissements réalisés en 2019.

Alors, nos acquisitions et mises en service sur 2019 s'élèvent à 17 millions.

Parmi les mises en service, on va trouver, par exemple, notamment :

- la mise en service du banc d'essais moteur à l'ISAT pour 1,100 million,
- le traitement de l'air de l'aile B du bâtiment Mirande pour 1,3 million,
- l'extension du bâtiment B1 pour accueillir la FFCD pour 0,5 million,
- et les acquisitions d'équipements scientifiques et techniques pour 4,6 millions.

On va, par exemple, trouver :

- un spectromètre de masse... Alors, c'est un domaine que je ne maîtrise pas du tout, d'ions secondaires pour l'ICB,
- un femtoseconde - je ne sais pas si on le dit comme cela, il faut m'excusez – pour l'ICB également,
- et deux spectromètres de masse de résonance magnétique nucléaire pour l'ICMUB.

On va trouver également des acquisitions de matériel informatique pour 1,7 million, parmi lesquels l'équipement pare-feu du datacenter pour 0,4 million.

J'en ai terminé pour la présentation purement comptable.

Le Président. - Merci.

Nous allons passer maintenant la parole à M. Lacronique, Commissaire aux comptes, qui va nous faire son rapport sur les comptes de l'exercice 2019.

M. Lacronique. - Merci Monsieur le Président.

Donc Maxime Lacronique, je suis manager audit, spécialiste du secteur public.

J'interviens auprès de l'université de Bourgogne depuis, maintenant, plusieurs années dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes et je représente aujourd'hui Pierre-François Allioux qui est l'associé et signataire de vos comptes depuis plusieurs années et donc associé secteur public au sein du cabinet Deloitte.

Les chiffres ont été amplement détaillés, je vais m'en tenir simplement à la présentation de notre intervention.

Donc cette intervention, cette mission de commissariat aux comptes, elle a pour objectif simplement de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels, qui sont présentés à l'ensemble des utilisateurs des états financiers sont réguliers et sincères. Donc c'est un audit de conformité au recueil des normes comptables qui sont applicables aux établissements publics.

Donc cela, évidemment, ne porte aucun regard sur les actes de gestion eux-mêmes, mais simplement sur la traduction comptable des événements économiques.

Donc c'est une mission qui s'apprécie donc, d'une part... Enfin, les travaux qui sont menés sont, d'une part, des travaux sur les processus, ce qu'on appelle « le contrôle interne », l'appréciation du contrôle interne mis en place au sein de l'université et donc de l'ensemble des dispositifs de contrôle qui concourent à l'établissement des états financiers et puis des contrôles eux-mêmes sur les états financiers, et c'est ce que l'on verra dans la suite de la présentation sur le séquençage de notre intervention.

Donc audit de conformité.

On a en première colonne donc les éléments de contexte qui ont eu un impact sur notre audit, donc :

- le changement, ou les changements peut-être, d'agent comptable au cours de l'année,
- l'activation – et pas « la mise en service » - du quatrième bâtiment de l'IUT d'Auxerre, ce qui a été détaillé par Nicolas,
- aussi, évidemment, le changement de méthode comptable donc relative à la comptabilisation des droits d'inscription, qui fait suite à un avis de la DGFIP de ne plus proratiser, c'est-à-dire de ne plus répartir sur l'ensemble de l'année universitaire, le produit des droits d'inscription, le choix qui a été fait par l'établissement étant que pour les droits... les droits d'inscription des diplômes nationaux, en effet, on n'a plus cette proratisation.

En revanche, pour les droits universitaires, pour ceux qui sont assis sur... ceux dont le... le tarif est le plus assis sur une analyse de coûts, là on maintient une proratisation, c'est-à-dire une répartition des produits sur l'exercice sur... les deux exercices qui constituent l'année universitaire.

Voilà, et puis simplement, le quatrième exercice de notre deuxième mandat... de notre second mandat et donc quatrième sur six exercices – il reste deux exercices.

Les zones de jugement et les situations significatives qui sont prises en compte dans notre... enfin, pour lesquelles on a évidemment un regard particulier, des travaux particuliers, c'est les engagements, donc :

- les passifs au titre des engagements sociaux : les heures complémentaires, les droits à congés et les compteurs CET ou les rappels de paie qui sont provisionnés à la clôture de l'exercice ;
- l'estimation des charges à payer ;
- et l'estimation des provisions pour créances douteuses.

Tout cela, ce sont des aspects sur lesquels il y a une part d'estimatif parce que la comptabilité n'est pas tout le temps une science exacte et donc nécessairement nous avons des travaux particuliers sur ces aspects-là qui se révèlent, en règle générale, très satisfaisants au sein de l'université.

Les risques d'audit significatifs donc portent principalement sur :

- la reconnaissance des produits d'exploitation, notamment pour les conventions pluriannuelles de recherche ;
- le respect du principe de séparation des exercices, c'est-à-dire apprécier si les charges et les produits sont appréhendés à bonne date dans les comptes de l'université ;
- et puis plus largement un risque... un risque un peu plus général de fraude auquel sont soumis les établissements publics... l'ensemble des établissements publics que ce soit de la fraude interne ou externe et pour lequel nous avons mené des diligences particulières au titre de notre mission de commissariat aux comptes.

Je passe rapidement sur le déroulement de nos travaux.

Donc comme je le disais, il y a un séquençage avec une analyse des processus de contrôle interne, c'est ce qu'on appelle notre intervention « intérimaire », donc qui cette année a donné lieu à des travaux sur la reconnaissance des produits au titre de la formation continue.

Et puis, ensuite, il y a ce qu'on appelle un pré-final avant la clôture et un final après la clôture où là c'est véritablement des travaux sur les comptes eux-mêmes et non plus sur les processus qui concourent à l'élaboration de... à l'élaboration des comptes.

Ces travaux, ils se terminent évidemment avec notre présence au conseil d'administration et l'émission de notre rapport sur les comptes annuels qui, comme depuis 2015, et donc là il n'y a plus de suspense, sont certifiés sans réserve au titre de l'année 2019.

L'ensemble de nos travaux concourent, depuis de nombreuses années maintenant, à avaliser la très bonne facture des comptes de l'université.

Alors, c'est une certification sans réserve avec, et c'est ce qu'on note, une observation - c'est simplement une remarque pour attirer l'attention du lecteur des comptes - sur le changement de méthode comptable qui a été opéré cette année.

Donc c'est une observation qui n'a absolument pas de caractère négatif. Évidemment, c'est simplement le fait d'attirer le regard sur cet aspect particulier de l'exercice.

Cela, c'est pour notre opinion.

Et puis pour les points à suivre en 2020, alors là, c'est vraiment très petit, je m'en excuse mais je poursuis...

Le Président.- Oui, là, on ne voit vraiment plus rien.

M. Lacronique.- Donc je vais vous les donner. C'est simplement quelques points que l'on retrouve assez fréquemment dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

Simplement, le... sur les financements externes de l'actif qui ne sont, pour l'instant, pas rattachés à un actif, simplement s'assurer que ces financements ne sont pas... Comment dire ? Fléchés envers des actifs et que les travaux n'ont pas été engagés. C'est un petit peu technique mais je le redis ici.

L'analyse de l'apurement des créances, simplement pour savoir si les provisions pour créances estimées douteuses sont correctement évaluées.

Et puis la TVA. Alors, la TVA, c'est simplement dans la mesure où il y a un prorata de TVA, c'est-à-dire que c'est lié à un prorata de TVA sur les dépenses du secteur mixte et que ce calcul du prorata est révisé chaque année.

Historiquement, au sein de l'université de Bourgogne, c'est un prorata qui n'évolue pas trop, donc il n'y a pas de surprise d'une année sur l'autre sur le taux de TVA.

Et puis, ensuite, c'est la mise en œuvre des recommandations, de nos recommandations sur les travaux intérimaires au titre de la formation continue, pour lesquelles il y a eu déjà une pré-restitution, on va dire, auprès des équipes financière et comptable et pour lesquelles on prévoit, dans les jours, dans les semaines à venir, d'organiser une restitution plus formalisée.

Voilà dans l'ensemble ce qui conclut notre intervention.

Je vous remercie.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie pour cette certification. Maintenant, il faut faire revenir Nicolas.

M. Chevalier.- On ne peut pas poser de questions au...

Le Président.- Monsieur... Ah, pardon. Je n'ai pas vu la manifestation des membres du CA de poser des questions. C'est pour cela que...
Donc Sébastien.

M. Chevalier.- Oui. Excusez-moi, j'avais deux questions par rapport à votre présentation.

La première concerne le focus que vous avez fait sur les fraudes.

Je ne me rappelle pas si cela avait été un point qui avait été déjà préconisé ou pointé l'an passé.

M. Lacronique.- Alors...

M. Chevalier.- Et du coup, je voudrais que l'on puisse un peu mesurer le risque.

Vous avez parlé de fraude externe ou interne. Si vous pouvez nous en dire un petit peu plus.

M. Lacronique.- Oui.

M. Chevalier.- Et ma deuxième question concerne l'un des derniers points sur le SEFCA.

Visiblement, il y a des points de recommandation vis-à-vis du SEFCA, mais vous ne les détaillez pas. J'aimerais en connaître un petit peu plus, s'il vous plaît.

M. Lacronique.- Alors, simplement, sur le premier point, sur la fraude.

Effectivement, l'année dernière, cela avait déjà été un point pointé, simplement parce que dans notre méthodologie d'audit - c'est la méthodologie que partage l'ensemble du réseau Deloitte, d'ailleurs, dans le monde -, le risque de fraude est un risque présumé, un risque significatif, et on est donc tenu de mettre en œuvre des diligences spécifiques à ce sujet.

Ce sont des diligences qui passent par la revue de l'ensemble du (*mot inaudible*), notamment une revue informatique de l'ensemble des écritures comptables, en sériant certains atypismes pour repérer éventuellement des schémas atypiques qui doivent être testés.

Mais donc il y a des diligences spécifiques, et par entretien aussi avec l'ensemble de nos interlocuteurs.

Donc c'est un point, méthodologiquement, qu'on ne peut pas éluder et donc il fait nécessairement partie de notre intervention.

Ensuite, concernant le SEFCA.

Alors, on va avoir une présentation avec un membre de la gouvernance et l'ensemble des équipes, donc elle décrira nos recommandations qui sont plus des recommandations d'ordre technique, simplement pour... Comment dire ? Sécuriser la traduction comptable des opérations, voilà.

On a, simplement, estimé qu'il y a un environnement de contrôle qui est plutôt satisfaisant, avec notamment l'intervention de la Direction financière et de l'Agence comptable, pour l'ensemble des contrôles qui sont menés.

Il y a, néanmoins, quelques points d'amélioration qu'on pointe et qui sont plus d'ordre technique et, je pense, plutôt réservés, du coup, à une restitution ultérieure.

M. Chevalier.- D'accord, pour conclure : les administrateurs n'ont pas droit aux recommandations. Pas à ce stade, en tout cas.

On ne peut pas avoir un détail plus précis des recommandations formulées.

M. Lacronique.- Alors, je ne les ai pas forcément toutes en tête, mais enfin, c'est simplement véritablement des recommandations techniques de recours à des outils informatiques... enfin, de recours aux outils informatiques pour faire des contrôles. Exercer un certain nombre de contrôles...

M. Cuenin.- Il y avait l'amélioration des contrôles en amont.

M. Lacronique.- Oui, il y avait l'amélioration des contrôles en amont côté SEFCA, des contrôles qui sont faits sur la facturation, etc.

Globalement, c'est ça.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Luis.

M. Le Moyne.- Oui, excusez-moi, je n'ai pas compris votre dernier point de recommandation relatif aux créances. Ce n'est peut-être pas la peine de le reprojeter.

M. Lacronique.- Oui, oui.

Alors, c'est simplement... en fait, les créances de l'établissement. Enfin, les créances sont celles qui sont estimées... celles que l'on estime...

Enfin, les créances dont on estime qu'elles ont un risque de ne pas être recouvrées, elles font l'objet comptablement d'une provision. Donc elles sont dépréciées de leur valeur, elles font l'objet d'une provision.

Ce que l'on indique, c'est simplement d'arriver à avaliser le taux de provision qui est retenu sur les créances que l'on estime douteuses par rapport aux, effectivement, aux créances qui ne sont pas payées, c'est-à-dire : est-ce qu'on a une bonne évaluation de ce taux de créances qui ne sont pas recouvrées ?

M. Le Moyne.- D'accord. Vous estimez aujourd'hui que certaines créances ne sont pas forcément évaluées avec le risque, le bon risque.

M. Lacronique.- Si, c'est simplement de formaliser la bonne évaluation...

M. Le Moyne.- La méthodologie d'évaluation de ce risque.

M. Lacronique.- Oui, oui. La comparer au réel.

M. Le Moynes.- Je ne sais pas si c'est le moment, il faut me le dire, mais je voudrais savoir si la SATT rapporte ou coûte à l'université.

Dans le tableau des ressources propres, je n'ai pas vu une rubrique relative à cette ressource et comme il y a un vote, ensuite, sur ces aspects-là...

Mais si ce n'est pas le moment, je l'entends parfaitement.

Le Président.- Non, mais on en parlera peut-être à un autre moment parce qu'il faut encore que...

Oui, là, le temps avance par rapport au prévisionnel. On est déjà très en retard, mais bon, c'était justifié par les débats bien sûr.

M. Cuenin.- Je vous propose donc la délibération suivante, le vote du compte financier.

« Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 351 ETPT au titre du plafond I et 277 ETPT au titre du plafond II
- 232 679 277,70 euros d'autorisations d'engagement :
 - 188 447 059,63 euros en personnel
 - 31 652 151,63 euros en fonctionnement
 - 12 580 066,44 euros en investissement
- 232 488 199,54 euros de crédits de paiement dont :
 - 188 447 059,63 euros en personnel
 - 31 143 274,78 euros en fonctionnement
 - 12 897 865,13 en investissement.
- En recettes 238 280 776,33 euros
- et un solde budgétaire de 5 792 576,79 euros.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 5 831 333,63 euros de variation positive de trésorerie,
- le résultat patrimonial de 9 098 991,78 euros,
- une capacité d'autofinancement de 13 134 373,26 euros,
- une variation positive de fonds de roulement de 10 326 424,02 euros.

Article 3 :

Le conseil d'administration arrête les provisions comme suit :

- la provision pour risques et charges de personnel de 1 102 006 euros,
- provisions pour dépréciation des créances clients, 495 000 euros,
- provisions pour dépréciation des titres de participation dans la SATT SAYENS, 1 578 400 euros.

Enfin, Article 4 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 9 098 991,78 euros en report à nouveau. »

Le Président.- Luis ?

M. Le Moyne.- On va apprendre à se connaître, mais c'est quoi cette provision pour dépréciation des titres de participation dans la SATT ?

M. Cuenin.- Alors, nous avons dans les comptes, les titres de participation. Ils sont évalués à hauteur de 1 578 000 et comme on considère que la SATT est structurellement déficitaire, on considère finalement que ces titres ont une valeur nette de zéro. Donc on les déprécie à 100 % et donc on provisionne. Voilà.

M. Le Moyne.- Merci.

Le Président.- Merci.

Je propose, s'il n'y a pas d'autres questions, de mettre au vote cette proposition de délibération.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ? Une... Deux... Trois abstentions.

Des votes contre ? Très bien.

Des votes pour ?

Je vais demander à ce qu'on... qu'on puisse compter.

M. Bourgeon.- 20 pour.

20 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions

Le Président.- Très bien, je vous remercie pour cette question relative aux comptes qui est importante et qui a pris du temps, ce qui était bien naturel.

S'agissant des questions financières, nous avons un deuxième point, c'est « Tarifs des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur public ».

2. Tarifs des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur public

Le Président.- C'est une demande qui émane du SEFCA pour régulariser certaines situations.

La proposition qui est faite par le SEFCA au titre des délibérations soumises au CA est la suivante.

En fait, l'idée - je vais peut-être la présenter -, c'est que pour les tarifs pratiqués avec le secteur public, l'apprentissage est facturé selon un barème qui peut être fixé *a priori*.

Mais lorsque le barème n'est pas fixé *a priori*, le SEFCA nous demande d'adopter un tarif minimal de 9,15 euros qui est le tarif réglementaire minimal applicable à l'heure dispensée dans le cadre d'une formation à l'apprentissage.

Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est : lorsque les apprentis sont recrutés par l'uB, par, par exemple, une composante, un laboratoire de recherche ou un service, le SEFCA propose une réduction de 50 % applicable au tarif de la formation, donc moins cher pour nous, mais le tarif réglementaire, on va dire minimal, pour les autres apprentis.

Ce qui correspond à la délibération suivante :

« Pour les apprentis relevant du secteur public, le tarif de vente de formation est celui applicable et voté pour les formations délivrées en alternance sous contrat de professionnalisation. Si ce tarif n'existe pas pour la formation concernée, il sera appliqué un tarif horaire de 9,15 euros » - qui, je le rappelle, est le tarif réglementaire minimum.

L'alinéa 2 de cette délibération qui vous est proposée, c'est :
« Lorsque les apprentis sont recrutés par l'uB, en composantes, laboratoires de recherche ou services, une réduction de 50 % est appliquée sur le tarif de la formation. »

Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Sébastien.

Le Président.- Alors, Mme Carnet d'abord.

Mme Carnet.- Oui, une toute petite question.

Cela suppose donc qu'il y a un tarif par formation qui a été voté antérieurement.

Le Président.- Normalement, oui, mais toutes les formations n'ont pas donné lieu à un vote... Oui...

Mme Carnet.- Oui. Non, mais je comprends bien...

Le Président.- Oui, oui.

Mme Carnet.- ...mais normalement, il y a un tarif qui est prévu par formation. Qui a été voté.

Le Président.- Alors, il me semble que oui. Sous réserve de l'historique que je n'ai pas.

Mme Carnet.- D'accord.

Le Président.- Mais je crois que c'est le cas, d'ores et déjà.

M. Chevalier.- Alors, j'ai une question.

J'ai été interpellé par un collègue de l'UFR de Droit, Philippe Juen, qui s'occupe du master « Juriste des collectivités territoriales » et qui m'a interpellé sur le fait qu'il fallait probablement qu'on réfléchisse avant de voter cet élément, dans la mesure où, pour son master, ce changement de tarification ferait passer le coût de formation pour les personnes donc publiques de 3 200 à 4 200 euros, ce qui l'inquiète fortement puisque on connaît toutes et tous les difficultés de la fonction publique et notamment des petites structures et, selon lui, si on va dans ce sens, on risque de rendre impossible la venue d'apprentis de structures publiques.

Donc il m'a juste fait une petite estimation. Là, il a 18 contrats d'apprentissage actuellement. Il faut 14 contrats pour que le diplôme fonctionne en autonomie. Si on perd cette recette, c'est 60 000 euros de recettes en moins pour l'UFR donc pour l'uB.

Donc ma question, c'était : est-ce que ce travail a été mené à la CFVU ?

Il ne me semble pas puisque tu nous dis que cela vient du SEFCA.

Est-ce qu'il n'y a pas de réflexion qui pourrait être un peu... Est-ce qu'on ne pourrait pas se saisir d'une réflexion notamment avec la CFVU qui va s'installer, de manière à ce qu'on puisse mesurer l'impact ou les impacts et, du coup, les

conséquences que cela peut avoir sur les diplômés ? Avant de prendre une décision aujourd'hui, qui me semble un petit peu hâtive.

Le Président.- Alors, il y a plusieurs éléments.

D'abord, j'ai toujours été favorable au développement de l'alternance et j'ai accompagné Philippe Juen en tant que doyen dans le développement de l'alternance dans le cadre de son master « Juriste des collectivités territoriales » et qui a pour finalement, partenaires, des collectivités territoriales essentiellement.

Je l'ai toujours accompagné également dans cette position qui consiste à dire qu'effectivement, l'apprentissage des collectivités territoriales n'étant pas pris en compte dans les organismes, c'est les collectivités qui les payent et que, oui, il était sans doute préférable d'appliquer des tarifs qui sont plus favorables.

Il reste qu'on est en train d'être rattrapé par la réglementation et par la Cour des Comptes.

La réglementation, c'est quoi ? C'est que le tarif minimal de la formation... Comment ? En contrat de « pro » et pour les apprentis, c'est 9,15 euros.

Donc cela, c'est la réglementation qui le fixe. Jusqu'à présent, on n'y est pas. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que la Cour des Comptes, manifestement, a conduit un audit du SEFCA dont on ne connaît pas les résultats puisque le rapport doit être remis dans quelques mois, me semble-t-il, c'est en cours, et j'ai bien peur, j'ai bien peur que la Cour des Comptes pointe cette pratique comme étant irrégulière.

Qui dit « irrégulière », cela signifie que... Je ne sais pas encore. Mais que nous serions, finalement, les auteurs d'une pratique illégale.

Si c'est le cas... Cela demande évidemment plus ample information, mais si c'est le cas, notre établissement ne peut pas poursuivre et, le cas échéant, si l'établissement ne peut pas poursuivre et doit donc se conformer à la réglementation tel que je le subodore, cela signifie qu'après, en DOM, vis-à-vis de l'UFR, il faudra réfléchir sur la manière d'accompagner au mieux cette formation pour éviter évidemment des dommages liés, voilà, à une pratique qui s'est développée peut-être à tort. Cela, la Cour des Comptes nous le dira.

M. Chevalier.- Alors, deux remarques.

Est-ce qu'on pourrait au moins, dans la délibération, faire référence au texte puisque s'il y a une loi, effectivement, de respecter la loi, mais encore faut-il que l'on ait la capacité de faire référence à cette loi. Ce n'est pas le cas.

Le deuxième élément, je trouve un peu étrange qu'on anticipe l'éventualité d'un rapport de la Cour des Comptes, ce rapport étant un rapport qui va concerner l'université dans son intégralité et pas que le SEFCA, et donc je suis un peu troublé parce que je pense qu'on pourrait attendre le rapport de la Cour des Comptes, effectivement, faire profil bas selon ses conclusions et adopter ou respecter ce que dira la Cour des Comptes qui ne reste que des préconisations, la Cour des Comptes n'étant pas le...

Le Président.- La Cour des Comptes est une juridiction financière quand même, donc...

M. Chevalier.- Oui, mais qui donne des pistes d'amélioration, qui pointe des dysfonctionnements, mais...

Le Président.- Bien sûr, bien sûr.

M. Helleu.- Non, mais là... Enfin, si je peux intervenir.

Si on relit ce qui est écrit, c'est quand même écrit : « le tarif de vente de la formation est celui applicable voté par les formations... pour les formations délivrées en alternance ou en contrat de professionnalisation ».

Le contrat, 9,15, c'est le taux de remboursement. C'est les coûts, en fait, de la formation.

M. Chevalier.- Pardon, je vous coupe juste.

Il y a un point que je ne comprends pas. Il n'y a pas de contrat de professionnalisation vis-à-vis de la fonction publique. Il y a de l'apprentissage, mais pas de contrat de « pro ».

M. Helleu.- Oui.

M. Chevalier.- Le contrat de professionnalisation, c'est avec le secteur privé.

M. Helleu.- Oui, oui.

M. Chevalier.- Donc là, je ne comprends pas bien.

M. Helleu.- Le tarif de vente... Non, cela veut dire que le 9,15, c'est lié au tarif de vente, c'est le coût de la formation.

Et surtout ce qui est important, c'est la phrase qui arrive derrière : « si ce tarif n'existe pas pour la formation concernée, il sera appliqué le tarif de 9,15 ».

Cela veut dire qu'aujourd'hui, on a des formations où on applique un tarif non passé au CA.

La Cour des Comptes, elle ne peut pas laisser passer cela, enfin ! Les...

Je veux dire : ou on fait les formations ou on ne les fait pas.

Si ce n'est pas passé... Si on n'arrive pas à avoir un tarif voté au CA pour ces formations, cela veut dire que c'est des formations gratuites. On ne peut pas appliquer de tarif. C'est cela, le...

M. Chevalier.- Donc cela veut dire que l'on est dans l'illégalité depuis plusieurs années, alors.

M. Helleu.- Sans doute, mais sans doute lié... D'abord, ce n'est pas le cas général, c'est sur quelques formations. C'est des gens qui lancent des formations et... Avec un oubli quelque part. Je ne sais pas de quand cela date. Je ne sais pas d'où. Avec un oubli de passage dans les tarifs votés au conseil d'administration.

Parce que la phrase « si ce tarif n'existe pas, on applique un tarif qu'on vote au conseil d'administration », pour qu'on puisse, nous, encaisser de l'argent, pour que l'agent comptable ne soit pas mis en débet, il faut qu'il y ait un tarif voté au CA.

Si on fait des formations sans tarif voté au CA, on fait des formations gratuites.

Après, cela peut être un choix de l'établissement, mais s'agissant des formations, ce n'est pas trop possible.

Après, il y a le problème du montant du tarif en disant « mais si c'est trop bas, je n'arrive pas à le vendre ».

Mais cela dit, il y a quand même des coûts de fonctionnement qui sont estimés au plus bas à 9,05 euros de l'heure... De 9,15 euros.

Nous on n'a pas le droit de vendre de la formation à perte. Donc tout cela c'est compliqué. Donc...

Mais par contre, une chose est sûre, c'est qu'on ne peut pas encaisser de l'argent si le tarif n'a pas été voté par le conseil d'administration et c'est ce que dit la « délib » puisqu'elle dit très précisément dans la phrase : « si ce tarif n'existe pas pour la formation concernée, il sera appliqué un tarif horaire de 9,15 euros ». Donc on lui applique un tarif. C'est celui...

Ce n'est pas tant de l'appliquer, c'est surtout de le faire voter.

Sinon, on ne peut pas facturer et sinon, c'est l'agent comptable qui est mis en débet.

Le Président.- Et c'est bien le tarif réglementaire minimal. Cela, on ne peut pas...

M. Helleu.- Oui, oui, c'est le tarif minimal.

Le Président.- Je n'ai pas le numéro de texte, etc., mais c'est le... c'est une information que je tiens du SEFCA.

Patricia Fauque.

Mme Fauque.- Oui, c'est juste pour rebondir sur ce que vous disiez.

Le fait que cela soit discuté dans la commission pédagogique de l'uB ne valide pas le coût de la formation ?

M. Helleu.- Non, non. Il faut un vote...

Mme Fauque.- D'accord, parce que c'est discuté.

M. Helleu.- Quel que soit le tarif applicable à l'université, il doit être voté par le CA.

Mme Fauque.- D'accord.

M. Helleu.- Mais là, comme, en ce moment, on a un contrôle de la Cour des Comptes qui dure depuis pas mal de temps, qui est le contrôle régulier, tous les huit ans, on a un contrôle, et cela, c'est des points qui ont été soulevés.

Donc c'est : soit on arrête demain matin les formations et... soit on arrête de facturer demain matin les formations.

Cela ne veut pas dire que les formations s'arrêtent, cela veut dire qu'on n'encaisse plus d'argent. Alors qu'il y a des financeurs. Potentiellement, il peut y avoir des financeurs.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, parce que vous parliez que la Cour des Comptes a fait un examen sur la partie SEFCA, si j'ai bien compris.

Il y a combien de temps ?

Parce que généralement, la Cour des Comptes, il y a un dialogue qui se fait entre la Cour de Comptes, les commissaires de la Cour des Comptes et ils font leur première expertise, leur première analyse et, après, il y a une deuxième partie où ils demandent des vérifications, pour voir certains points et ils annoncent, ils disent déjà quels sont les points qui posent problème.

C'est : ils ont déjà soulevé quels étaient les points qui allaient poser problème, pour quelle solution apporter à l'université, ou on n'en est simplement qu'à la partie « contrôle » ?

M. Helleu.- Non, mais là, on en est dans la partie « contrôle ». Le contrôle est en cours.

M. Rollin.- Parce que là...

M. Helleu.- À partir du moment où la Cour des Comptes dit « je constate que les tarifs ne sont pas... n'ont pas été votés par le CA », cela nous met en illégalité.

Si on est en illégalité, nous, notre obligation, c'est de la régulariser le plus vite possible.

M. Rollin.- Non, cela, d'accord.

M. Helleu.- Ou alors ne pas facturer, il me semble.

M. Rollin.- Non, ils ont déjà signalé, ce n'est pas...

M. Helleu.- Cela fait partie des échanges. Le contrôle qu'ils ont avec nous, il y a deux aspects : il y a un contrôle ordonnateur et un contrôle... il y a un contrôle comptable.

Dans le cadre du contrôle comptable, ils constatent que le comptable encaisse une recette sans que le tarif ait été voté au conseil d'administration. Oui, c'est une illégalité et cela met directement en cause...

M. Rollin.- Oui.

M. Helleu.- ...la responsabilité du comptable qui sera mis en débet sur cette question-là.

Alors, nous, après, là, c'est le côté ordonnateur et le côté président de l'université. À partir du moment où on a connaissance, soit on corrige soit on ne corrige pas, mais si on ne corrige pas, de toute façon, après, le comptable peut nous dire... Il n'est pas là, mais il peut tout à fait nous dire : « moi, le tarif n'a pas été voté au conseil d'administration, je n'encaisse pas. Je n'encaisse pas la recette ». Enfin, « je rejette la facture ».

On peut prendre le choix de rejeter la facture, mais quand on peut corriger, autant corriger le plus vite possible pour ne pas mettre en difficulté l'agent comptable.

M. Hameau.- Excusez-moi, j'ai fait un peu de conformité bancaire, donc...
Donc, un, comment c'est possible ? Désolé, mais je pose la question.

Deux, vu des collectivités, il faut peut-être quand même mesurer l'impact et avoir une discussion parce que si on a envoyé des gens... enfin, si vous avez des choses en cours et que le tarif varie de je-ne-sais-pas-combien à 9,15 euros...

M. Helleu.- 9,15 euros, ce n'est pas cher. C'est très bas.

M. Hameau.- Non, mais je ne sais pas... Je ne sais pas.

M. Helleu.- C'est très, très bas. Maintenant, j'ai...

M. Hameau.- Je n'y connais rien, donc ce que je dis juste, c'est que s'il y a un impact, il faut, en effet, le mesurer et avoir une discussion.

M. Helleu.- Après, comment est-ce possible ?
Oui, c'est possible quand un... Non, c'est possible parce que...

M. Hameau.- S'il y a des agents comptables...

M. Helleu.- Non, non, mais c'est possible parce que quand il y a une négociation sur la formation continue, cela arrive, les universités, c'est...

La caractéristique des universités, c'est aussi qu'il y a des gens près du terrain qui discutent les formations, soit les enseignants-chercheurs qui n'ont pas les notions de...

Le tarif voté, pour moi, c'est basique, mais parce que j'ai fait du droit administratif, je connais un peu cela.

Avoir l'idée de dire « tout tarif doit être absolument voté par le conseil d'administration », il y a des gens qui l'ignorent donc cela peut arriver.

Après... Mais une fois qu'on s'en rend compte, l'absence de ce tarif empêche l'encaissement de la recette. Donc cela entraîne automatiquement le rejet du comptable de la facture.

Ce qui veut dire que si on veut être payé, il faut que l'ordonnateur, le président de l'université réquisitionne le comptable - il le réquisitionne sur quelque chose qu'on sait d'illégal, donc c'est un peu compliqué - et il engage sa responsabilité. Donc ce qui va se passer, c'est qu'on ne va pas facturer.

Enfin, je ne vois pas comment on facture sur la base d'un tarif non voté.

On ne peut rien facturer sans tarif voté au CA.

Donc cela, c'est un principe fondamental du fonctionnement des établissements publics.

Après, je dirais que cela peut arriver pour certains tarifs. Moi, j'ai connu cela quand je travaillais dans les CROUS.

Le responsable de la cafétéria, d'un coup, il a l'idée de descendre le prix de telle ou telle prestation. Si ce n'est pas prévu au CA, il n'a pas le droit.

Après, que cela n'arrive pas, dans les faits cela arrive. Sauf que cela fait partie des choses qui sont épinglées par la Cour des Comptes dans le cadre d'un débat.

Bon, on travaille bien avec eux, on les reçoit bien. J'ai discuté un certain nombre de fois avec les représentants de la Cour des Comptes.

Le contrôle a commencé en décembre. Ils ont été gênés et par les trains et puis par un tas de choses. Il y a eu des grèves... Donc cela dure un peu, mais dans

l'absolu, qu'on soit dans la durée, ce n'est pas un souci. C'est le contrôle classique des huit ans.

Cela, c'est un problème tout à fait classique, l'absence de tarif. L'absence du tarif, il est épinglé par la Cour des Comptes s'il n'est pas voté au CA.

Mme Fauque.- Il faut juste que cette information passe auprès des commissions pédagogiques parce qu'il y a des nouvelles demandes de formation...

M. Helleu.- Oui.

Mme Fauque.- On va se retrouver confronté à la même problématique.

M. Helleu.- Non, parce qu'en général, après, elles sont approuvées. Les conventions sont approuvées...

Mme Fauque.- Oui, mais sur les demandes de nouvelles formations, il faudra, du coup, que le tarif soit approuvé en CA, c'est...

M. Helleu.- Obligatoirement, oui.

Mme Fauque.- Voilà, donc il faut faire passer l'info, je pense...

M. Helleu.- Il faut faire passer le message.

Mme Fauque.- Oui.

Le Président.- Luis.

M. Le Moyne.- Oui, moi, je confirme : le vote des tarifs et des recettes au CA est une pratique, ma foi, relativement récente à l'uB. En tout cas, c'est quelque chose que moi, je n'ai pas pratiqué jusqu'à récemment avec certaines conséquences, et donc se mettre en conformité, ce n'est pas mal.

Je comprends que cette proposition relève d'un tarif général qui n'exclura pas, à l'avenir, que certaines formations fassent une demande spécifique.

M. Helleu.- Oui, tout à fait. Après...

M. Le Moyne.- Pour certaines.

M. Helleu.- Bien sûr.

M. Le Moyne.- Par un aménagement des coûts et des tarifs.

M. Helleu.- Après, je dirais qu'on peut avoir le tarif que l'on veut si on fait approuver la convention au conseil d'administration avec le tarif qui convient et qui correspond au coût.

Au coût réel parce qu'on peut avoir des coûts plus élevés que 9,15 euros qui est vraiment très, très bas. C'est vraiment le minimum du minimum.

Là-dessus, cela n'empêche pas les dérogations. Mais là, tel que je le comprends... enfin, tel que je l'ai vu, c'est... On dit que dans l'hypothèse où il n'y a

pas de tarif, et oui, on est dans l'illégalité, ce n'est pas normal et on peut... Mais dans l'hypothèse où on est dans cette situation, de façon à permettre le paiement, on prévoit un tarif à 9,15. Sinon, c'est rejet de la facture par le comptable, donc cela veut dire qu'on forme gratuitement... enfin on ne demande rien.

Et après, la vision budgétaire, c'est encore autre chose, (*mot inaudible*) avec la composante.

Mais, par contre, le principe absolument fondamental, c'est que tout tarif appliqué qui entraîne une recette à encaisser par le comptable doit être voté par le conseil d'administration. Ca ne veut pas dire qu'ils sont tous égaux.

Le Président.- Donc le tarif de 9,15 euros est un tarif par défaut si jamais il n'y a pas eu...

M. Helleu.- C'est un tarif par défaut, minimum.

Le Président.- ...d'ores et déjà un tarif, c'est le tarif minimal, c'est-à-dire que ce n'est pas... c'est le tarif le plus bas. Voilà.

Donc qu'est-ce qui veut... Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, une précision.

La délibération, elle ne sera pas rétroactive, donc tous ceux qui sont dans l'illégalité actuellement, on va se retrouver sur cette période-là en difficulté.

M. Helleu.- Oui.

M. Rollin.- On peut être en difficulté. Potentiellement en difficulté. Enfin pas moi, l'agent comptable malheureusement.

M. Helleu.- Oui.

M. Rollin.- Je lui souhaite beaucoup de courage, mais juridiquement, sur cet aspect-là... Parce qu'on ne peut pas faire de la rétroactivité sur les tarifs.

Le Président.- Oui, oui. Tous les contrats en cours seront honorés selon la tarification au moment de leur conclusion.

M. Rollin.- C'est pour tous les nouveaux contrats signés à partir de la prise de délibération.

M. Helleu.- En revanche, les nouveaux contrats seront conformes.

Mme Carnet.- On a une idée de ce que peut représenter le montant de ces...

M. Helleu.- Non, je ne l'ai pas. Je n'ai pas le volume.

Mme Carnet.- Aucune idée ?

M. Helleu.- Je n'ai pas le volume. Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup, mais je n'ai pas le volume.

Le Président.- Très bien. Si on a épuisé les questions sur ce point-là, je vous propose d'adopter la délibération telle que je vous l'ai lue tout à l'heure.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

M. Bourgeon.- Douze... Douze abstentions.

Le Président.- Y a-t-il des votes contre ?

Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 12 abstentions

Nous pouvons passer, alors là, à une question qui est vraiment très technique, qui concerne les tarifs, subventions et dons.

3. Tarifs, subventions et dons

Le Président.- Vous avez reçu divers tableaux avec des listes assez longues pour certains tableaux de diverses questions financières en réalité qui peuvent aussi bien porter sur des subventions accordées par l'uB que des dépenses de colloques ou encore des prix et récompenses, etc., etc.

Et je vous propose sur ces tableaux-là de faire un vote, un vote unique. Alors, sauf si, évidemment, vous avez des questions ponctuelles, auquel cas on essaiera d'y répondre.

Y a-t-il des... des questions sur ces éléments très... très techniques ? Non ? Pas de regrets ?

Très bien, donc je mets aux voix l'adoption de ces tarifs, subventions et dons.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des votes contre ? Non ?

Très bien, je vous remercie.

31 voix pour (unanimité)

4. Sorties d'inventaire

Le Président.- Un peu la même chose à propos d'un autre tableau que vous avez reçu, qui est un tableau qui recense les sorties d'inventaire du patrimoine de l'université.

Cela concerne, comme vous le savez, les matériels qui sont mis au rebut pour l'essentiel, parfois vendus, rarement, et parfois donnés, rarement également.

Avez-vous des observations, des questions sur ces sorties d'inventaire ?

Donc en l'absence de...

On ne voit pas grand-chose sur ce qui est diffusé.

Il faut néanmoins... oui, effectivement, voter, approuver les sorties d'inventaire.

Donc s'il n'y a pas de questions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Très bien, je vous remercie.

31 voix pour (unanimité)

Je vais maintenant passer la parole à la nouvelle VP CA, Emmanuelle Pucéat, pour la question... enfin, le Point V de l'ordre du jour.

Mme Pucéat.- Merci.

V) Questions relatives à la Formation et à la Vie Universitaire

Mme Pucéat.- Donc nous allons passer aux questions qui sont relatives à la formation et à la vie universitaire.

Avec un premier point qui concerne l'appel à projets 2020 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

1. Appels à projets 2020 Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Pucéat.- Donc ici, vous avez eu également des tableaux qui correspondent à différents appels à projets :

- l'appel à projet « Vie étudiante »,
- l'appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques »,
- et l'appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes ».

Donc nous allons peut-être commencer par le premier qui est l'appel à projets « Vie étudiante ».

- Vie étudiante

Mme Pucéat.- Donc vous avez le tableau qui s'affiche. Vous l'avez reçu en amont, avec un certain nombre de projets.

Donc vous avez les porteurs, les titres, les composantes desquelles ces projets émanent et certains détails dans les budgets et dans les montants demandés.

Peut-être qu'Ambre pourrait commenter ce tableau-là.

Mme Adamiak.- Merci.

Alors, très rapidement, je vais juste faire un point pour... pour le contexte.

L'appel à projets « Vie étudiante » concerne vraiment les subventions de fonctionnement ou d'investissement. C'est pour cela qu'on ne voit pas apparaître des associations étudiantes, mais bien des services ou alors des pôles de l'université.

Pour ma part, je n'étais pas présente lors du classement de ces dossiers. C'est, en effet, le comité de classement, donc qui s'était réuni le 20 février dernier, qui a classé ces dossiers en fonction des prérogatives demandées par la Région.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans le budget total, il faut que le budget total fasse apparaître un minimum de 20 % de cofinancement. Donc c'est-à-dire qu'on peut demander un maximum de 80 % du budget total à la Région et 20 % de cofinancement, donc certains sur fonds propres uB et certains sur fonds propres des services.

Vous avez pu voir qu'en montants... qu'au niveau des montants :

- pour les budgets totaux, on est à 396 528,51 euros,

- sur les fonds propres uB, on est à 29 415 euros.
- et sur une demande totale à la Région qui est de... qui s'élève à 158 315,50 euros.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions particulières à ce niveau-là.

Mme Pucéat.- Alexandre.

M. Fournier.- Oui, en fait, j'étais resté pour présenter ce point-là également pour appuyer certains aspects puisque j'étais présent lors de la commission.

Alors, juste pour préciser la manière dont on a travaillé pour déterminer quel projet était... enfin, le classement des projets qu'on avait reçus.

Alors, que ce soit pour l'appel à projets « Vie étudiante » ou pour l'appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques », on a travaillé de la même manière en partant des prérogatives données par la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec notamment une grille de notation très précise qu'on a utilisée pour les deux appels à projets, avec :

- La contribution aux priorités du SRESRI, premier point de cette grille de notation.

- Ensuite, Envergure et Management. Alors, après, les termes choisis par la Région étaient ceux-ci pour Envergure et Management, par exemple : irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation, partenariats, cofinancements mobilisés.

- Le troisième point de cette grille de notation, c'était la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Donc c'est celui... c'est ce point qui nous a posé le plus de difficultés dans l'étude des dossiers, relever les points qui relèvent du développement durable. Ce n'était pas forcément très évident.

- Et enfin, dernier point, le caractère innovant, avec démarche innovante, adoption de nouveaux outils, etc.

Donc on est parti de cette grille pour noter les différents projets pour les deux appels à projets et donc on a déterminé ce... les deux classements, donc ce classement pour la « Vie étudiante » et l'autre classement pour l'appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques », voilà.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- C'est juste un commentaire sur les aides à la mobilité entre Dijon et Besançon et les autres sites territoriaux.

Je suis un peu surprise de le voir classé si bas quand, justement, on parle de priorité au développement durable, quand on parle de précarité étudiante.

On nous incite à faire des formations bi-localisées. Je trouve un peu dommage de mettre en dernière position l'aide à la mobilité pour les étudiants de ce point de vue là, mais bon après il y a certainement des raisons qui font que c'est classé en dernier mais je suis un petit peu surprise.

M. Fournier.- Oui, mais une des raisons, c'est parce que cela a été retoqué l'an dernier sur...

Mme Pucéat.- Attends, Alexandre. Prends un micro.

M. Fournier.- Oui, pardon...

Alors, l'une des raisons, si je ne me trompe pas, c'est que l'an dernier, je crois qu'on avait été retoqué sur ce projet et donc on ne l'a pas classé à un niveau élevé par la même crainte d'être retoqué, tout simplement.

Mme Cénac.- Moi, je ne sais pas quel est le mécanisme, mais même si on se fait retoquer un projet, est-ce que cela menace tous ceux qui sont en dessous ou c'est juste la Région qui décide de l'enlever ?

Parce que là, si on se fait retoquer et qu'en plus, on le classe dernier, on l'enterre.

M. Fournier.- En sachant que l'an dernier, tous les projets qu'on avait déposés en « Vie étudiante » avaient été financés.

Mme Pucéat.- Oui, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, j'avais relevé justement ce projet que Peggy a soulevé, sur l'aide à la mobilité, et il y en avait un autre aussi sur lequel je le voyais assez loin. C'est pour cela que cela me dérangeait un peu. C'était le projet soulevé par l'UFR SVTE dans l'accueil, quand on parle d'inclusion, et surtout sur les étudiants en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Et voir ce projet, pareil, mis après les aménagements d'espaces de restauration pour les étudiants, dans des halls d'entrée ou des lieux d'accueil, je trouvais que quand même on faisait peu de cas de l'accueil des étudiants en situation de handicap et on affiche... Ce n'est pas un véritable affichage politique de l'inclusion, voilà.

Cela me semblait quelque chose d'important de pouvoir l'afficher et de le mettre en tête de liste, dans les premiers, plutôt qu'en bas de liste ou en milieu de liste, comme si c'était... Bon, il faut parler de l'inclusion, donc il faut mettre un projet inclusion. C'est un projet important et je pensais qu'il était normal de le remonter.

Mme Pucéat.- Alexandre, peut-être, tu peux apporter un éclairage sur la raison pour laquelle, de la même manière, ce projet a été classé relativement bas.

M. Fournier.- Effectivement, comme je l'ai dit, on a appliqué une grille de notation et donc l'élément... l'aspect « situation de handicap » a été mis en avant grâce à cette grille de notation pour certains aspects.

Par contre, pour... Globalement, il était classé plus bas que les autres projets au final... au calcul final de... à partir de la grille de notation.

Mme Pucéat.- Juste une précision pour éclairer aussi un peu.

Cette grille de notation, vous vous êtes appuyés sur les critères de la Région qui procédera par la suite au classement, c'est cela ?

M. Fournier.- Oui, exactement. On est parti logiquement de cette grille de notation, avec des appels... enfin, en tout cas, pour l'appel à projets « Équipements pédagogiques », des restrictions plus fortes sur le champ des possibles sur le classement des projets au final.

Mme Pucéat.- Denis Hameau d'abord, ensuite Elsa et puis, ensuite, Jean-Emmanuel.

M. Hameau.- Oui, deux éléments d'éclairage sur la mobilité.

Il y a la loi à l'organisation des mobilités qui est en cours et donc il va y avoir tout un travail par bassin d'emploi, enfin, bassin de circulation et de vie. Donc cela c'est en cours. Donc à mon avis, c'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui, tant que ce n'est pas stabilisé, le dispositif, on ne peut pas...

Bien sûr que l'initiative est bonne, mais on ne peut pas la classer pour qu'elle soit effective.

On peut se faire plaisir, mais si le sujet n'a pas avancé et n'est pas acté, je pense qu'il vaut mieux aider les initiatives pour lesquelles on est prêt et puis ce projet-là pourra aussi, je pense, revenir quand on sera prêt.

Une deuxième chose, c'est que sur le handicap, et là j'en viens à l'histoire des compétences, cela ne veut pas dire que ce n'est pas un sujet qui n'est pas important en soi, c'est simplement que la compétence « handicap » est plutôt départementale aujourd'hui, malgré tout, et donc si on veut travailler correctement...

Sachant que Métropole-Région... Métropole-Département, il y a un transfert de compétences qui va se faire sur l'action sociale.

Il y a des choses aussi qu'on pourra faire dans ce domaine-là de manière plus effective, lorsque ces transferts auront été faits, voilà.

Ce sont deux éléments d'explication importants.

Après, pour aller un peu plus loin dans la méthodologie, je pense qu'il serait utile que l'université s'organise pour qu'elle ne subisse pas la méthodologie régionale, si je puis me permettre, tout en étant Vice-président de la Région parce que vous la subissez-la sur les étudiants et vous la subissez sur la recherche.

Donc il faut peut-être, puisqu'on a un nouveau Président, j'en profite, qu'il y ait un vrai sujet de coordination et de gouvernance de comment vous allez discuter avec l'université..., enfin l'université discute avec la Région.

Enfin, si y allez en ordre dispersé, moi, je connais la fin de l'histoire.

Mme Adamiak.- Cela fait deux ans qu'on le soutient en conseil d'administration...

M. Hameau.- Non, mais...

Mme Adamiak.- ...on le soutient, nous, auprès de la Région, rien n'a bougé.

M. Hameau.- Non, mais si...

Mme Adamiak.- Donc je pense qu'il y a une fermeture aussi...

M. Hameau.- Non, non, mais...

Mme Adamiak.- ...aux portes de l'université...

M. Hameau.- Encore une fois...

Mme Adamiak.- Il faut être conscient aussi de ce qui est fait.

M. Hameau.- Il m'arrive de faire de la stratégie de temps en temps. Ce que je constate, c'est que lorsqu'on est en ordre dispersé, chacun avec son labo, et qu'on va discuter chacun, parfois on gagne, parfois on perd.

Lorsqu'on y va avec une stratégie organisée, souvent on gagne, voilà. C'est tout.

Après, je pense juste... C'est à titre d'information que je dis cela, ce n'est pas que dans les livres.

Et pour terminer, parce que je vais devoir vous laisser, on a un agenda un peu chargé aussi.

Comment dire ? Je pense que c'est l'occasion justement de poser le sujet. C'est pour cela que j'en parle, voilà.

Le Président.- Alors Monsieur Hameau, je suis ravi de vous l'entendre dire parce que je crois que vous êtes Vice-président aussi de la Région...

M. Hameau.- Absolument.

Le Président.- Donc on compte sur vous pour relayer ce genre de choses. Maintenant...

M. Hameau.- Je le relaie depuis cinq ans.

Le Président.- Alors vous voyez les difficultés que vous avez pour obtenir un résultat.

M. Hameau.- Oui, mais si vous vous étiez organisés...

Le Président.- Inutile de vous dire que nous, de l'extérieur...

M. Hameau.- ...ce serait plus simple.

Le Président.- ...de l'extérieur... Evidemment.

M. Hameau.- Je vous le dis carrément.

Le Président.- Mais nous allons nous organiser et j'espère que grâce à votre appui, nous obtiendrons des résultats.

M. Hameau.- Vous l'avez.

Le Président.- J'en prends acte et je m'en félicite.

Par ailleurs, je crois que sur la méthode de travail, adopter un classement qui ne respecterait pas les critères du bailleur de fonds...

M. Hameau.- Ah, oui ! C'est aller à l'échec.

Le Président.- ...c'est tendre le bâton pour se faire battre. Donc est-ce qu'on peut, parce que nous ne sommes pas d'accord avec ces critères, risquer de ne pas obtenir des financements parce que nous n'aurons pas respecté les critères qui nous sont imposés ?

Moi, je ne prends pas le risque, très clairement. Donc je ne vois pas comment le conseil d'administration pourrait modifier, aussi imparfait soit-il, ce classement au regard... au regard de nos propres critères. Voilà.

En tout cas, c'est ma position.

Tu voulais ajouter quelque chose et puis, ensuite, Pascal Neige également voulait prendre la parole.

Je te la donnerai, Pascal, et puis Alexandre Fournier ensuite.

Mme Pucéat.- Oui, je voulais appuyer dans ce sens-là, effectivement.

Si les critères sont déjà établis sur la Région, de fait, le classement va... Il n'y aura pas de surprise : si on décide collectivement de mettre ce projet tout en haut, il ne sera pas clairement financé. C'est ce qui est arrivé l'année dernière.

En revanche, je pense qu'effectivement, votre remarque, à Peggy et puis Jean-Emmanuel, est importante et il faut effectivement qu'on aille démarcher auprès de la Région pour faire remonter très activement ces problèmes-là avec un exemple concret qui est celui qui se présente aujourd'hui. Voilà.

Pascal Neige.

M. Neige.- Oui, je voulais apporter une précision, alors concernant les demandes de la recherche que je connais le mieux et pas concernant les demandes d'équipements ou de projets pédagogiques.

Concernant la recherche, je ne comprends pas bien l'idée d'arriver en ordre groupé ou dégroupé.

On a une voie de demande qui est l'appel à projets de la Région. On arrive en ordre groupé. Les classements sont établis par la commission de la recherche, ils sont votés, présentés ici au CA et, je le dis, je ne présente pas le courrier mais je pourrai vous le donner, je fais un courrier d'ordre stratégique à la Région depuis trois ans que j'envoie à la Vice-présidente déléguée à la recherche de la Région et que j'envoie également aux services de la Région, voilà.

Je ne vois pas comment faire plus que cela.

C'est un courrier d'ordre stratégique. C'est un courrier où je ne parle pas directement de sciences, où je parle de stratégie d'établissement au regard de l'appel à projets de la Région.

M. Hameau.- Donc tout va bien !

M. Neige.- Je ne sais pas... Je ne comprends pas l'idée, les labos ne vont pas en ordre dispersé à la Région.

M. Hameau.- Donc les labos sont contents.

M. Neige.- Non, les labos ne sont pas contents.

Mme Munier-Jolain.- Moi, je peux... je veux intervenir.

Donc je confirme que les laboratoires ne vont pas en ordre dispersé auprès de la Région.

Le problème, c'est que les établissements ne sont pas associés à l'élaboration des règlements de l'intervention de la Région. Le problème, il est là.

On l'a demandé à plusieurs reprises. Les établissements l'ont demandé à plusieurs reprises.

On nous présente le règlement d'intervention mais, en fait, on ne nous donne pas un espace de discussion pour constituer le règlement de l'intervention et on ne nous donne pas non plus de droit d'échange sur les modalités d'évaluation par la Région des projets.

Donc en fait, je pense que c'est là où il faut profiter du renouvellement des gouvernances dans les universités, au travers probablement du COS UBFC, que l'ensemble du conseil des membres puisse avoir un échange avec la Région pour qu'on puisse rediscuter en profondeur et de manière... enfin, très ouverte sur le choix des règlements d'intervention... l'élaboration des règlements d'intervention et des modalités d'évaluation des projets par la Région.

Mme Pucéat.- Merci, Nathalie.

Je pense qu'on est tout à fait d'accord sur ce point.

Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Moi, j'ai une question sur le classement qui a été fait et puis j'ai une demande à la Région sur les retours qu'on a de ce qu'on a demandé.

La question, c'est : est-ce que dans... À part les critères qui sont ceux... les critères de la Région, est-ce que vous tenez aussi compte de ceux qui ont reçu ou pas une aide précédemment dans les composantes ou est-ce que les cartes sont rebattues systématiquement chaque année ?

M. Fournier.- On a essayé...

Mme Lang-Ripert.- Cela, c'est ma question pour l'uB.

M. Fournier.- On a essayé de tenir compte de ce qui avait été donné l'an dernier dans les différents appels à projets.

Mme Lang-Ripert.- D'accord.

M. Fournier.- Que ce soit « Vie étudiante » ou « Équipements pédagogiques et numériques ».

Mme Lang-Ripert.- D'accord.

Alors, deuxième, et là ce n'est pas une question, c'est une remarque vis-à-vis de la Région.

Dans notre composante, quand on a un retour, en général il est négatif. Je parle de l'autre appel à projets, « Numériques ». Je n'ai jamais de retour qualitatif de ce que j'ai demandé.

C'est-à-dire que si je veux représenter le projet pour dire, peut-être qu'il est bon, pas bon, peut-être que je l'ai mal monté, peut-être qu'il manque des éléments...

Donc j'ai bien les critères de départ, cela pas de problème, mais je n'ai pas de retour. Donc je ne sais pas ce qui a fait défaut dans le projet que j'ai déposé.

M. Hameau.- Alors, pour être clair, à la Région, je m'occupe de l'économie sociale et solidaire, d'accord ?

Donc moi, j'ai un champ qui est gigantesque puisque sur la Région, c'est plus de 6 000 associations ou entreprises.

J'ai toujours coconstruit les politiques avec les acteurs et les gens ils savent pourquoi on dit oui, pourquoi on dit non dans ce domaine.

Donc il faut interpeller la Vice-présidente en charge de...

M. Fournier.- C'est ce qu'on a fait... C'est ce qu'on a fait...

M. Hameau.-... Maude.

M. Fournier.- C'est ce qu'on a fait ! On n'a pas de réponse.

M. Hameau.- Oui, oui mais si on n'a pas de réponse...

M. Fournier.- Eh oui ! Mais je vous assure qu'on n'a pas de réponse.

M. Hameau.- On ne peut pas se contenter de pas de réponse. Il y a un moment où il faut... il faut... Vous voyez ?

Il faut... Voilà. Il faut s'organiser. Il faut que le Président...

Le Président.- Mais pour dialoguer, il faut faire comme on le fait en ce moment...

M. Hameau.- ...prenne ses responsabilités, voilà.

Le Président.- ... il faut être deux, au moins deux.

M. Hameau.- Donc c'était pour vous préciser de mon côté, vu de Dijon, puisque je suis à Dijon Métropole, en charge de ce sujet, je suis là pour vous aider, évidemment. Mais aidez-moi !

Vous voyez ?

Non, mais vraiment ! Vraiment ! C'est important. Mais si on le fait ensemble, cela marchera.

Mme Pucéat.- OK.

Alexandre.

Merci, Denis Hameau.

Alexandre ?

M. Fournier.- Un exemple, effectivement, pour... On a été informé par la Région du règlement. On a eu une réunion à Besançon, à la COMUE, où la Région a présenté les appels à projets « Équipements pédagogiques et numériques » et « Vie étudiante » 2020.

L'uB était présente en force. On a posé énormément de questions, notamment sur les... le besoin de retour pour les projets qui ne sont pas financés.

Malheureusement, je le dis, on n'a pas de réponse. On n'a pas de réponse technique pourquoi tel ou tel projet n'a pas été accepté et financé, voilà.

Mme Adamiak.- Et cela fait deux ans qu'on n'a pas de réponse.

M. Fournier.- Et cela fait deux ans, voilà.

Mme Adamiak.- Et on se fait juste balader.

M. Fournier.- Voilà.

Mme Adamiak.- Voilà. C'est simplement cela.

M. Fournier.- Donc je suis désolé, quand on nous dit qu'on ne fait pas ce qu'il faut, on fait ce qu'il faut et on n'a pas les réponses adéquates, tout simplement. Voilà.

Alors, je tenais à réagir à ce que vous disiez à propos du... Je pense que vous parliez du classement... dans le classement, du projet SCD qui est en troisième position.

M. Rollin.- Sur celui-là, mais...

M. Fournier.- Oui... Enfin, le sas d'entrée, il y en a plusieurs, effectivement.

Un des... Alors, si on regarde la grille de notation du projet, c'est pour vous donner un exemple des raisons pour lesquelles ce classement a été fait.

« Contribution priorités du SRESRI », optimisation des conditions de vie étudiante. Dans « Envergure et Management », on a notamment le nombre d'étudiants bénéficiaires.

Donc si on fait le calcul des différents éléments qui poussent en avant les projets, ce projet s'est retrouvé en troisième position parce que la BU Droit-Lettres touche à peu près...

M. Rollin.- Oui...

M. Fournier.- 550 000 étudiants par an, voilà c'est...

M. Rollin.- Ce n'était pas ce... C'est parce que j'avais ce projet-là sous les yeux...

M. Fournier.- Non, non, mais...

M. Rollin.- Quand je parlais, c'est globalement.

M. Fournier.- Justement, je le prenais en exemple parce qu'il est parlant de la raison pour laquelle on est arrivé à ce classement.

M. Rollin.- Ce n'est pas celui-là. Ce n'était pas celui-là en particulier que j'avais soulevé. Je le disais....

M. Fournier.- Non, non mais je le prends en exemple parce qu'il est parlant des critères utilisés pour le classement final, voilà.

Mme Pucéat.- Merci, Alexandre.

Une dernière intervention peut-être de Lionel.

M. Crognier.- Oui... Sur ces projets, bon, le conseil, c'est une sorte de chambre d'enregistrement puisqu'en fait, on fait confiance évidemment aux groupes

de travail, mais peut-être qu'en amont, on pourrait discuter... Parce que je pense que vous avez donné l'intégralité des sommes sur les projets et d'autres stratégies sont possibles, de demander aux acteurs de diminuer les montants.

Mme Pucéat.- De diminuer les montants... De ventiler différemment les demandes de subvention...

M. Crognier.- Évidemment, évidemment.

Mme Pucéat.-entre la Région et puis le...

M. Crognier.- Non, non ! Quand on monte les projets, on part sur un certain montant qui peut être augmenté ou diminué. On peut ventiler les montants.

Mme Pucéat.- Ah, oui. Ambre, peut-être, a une réponse déjà à cette question.

Mme Adamiak.- Alors, pour vous répondre à ce niveau-là, puisque...

M. Crognier.- De façon à ce qu'il y ait de la pédagogie aussi en amont.

Mme Adamiak.- Alors, c'est ce qu'on fait pour tous les appels à projets et tous les groupes qui classent, du coup, les dossiers, les associations ou composantes qui déposent des appels à projets sont contactés, après toutes les commissions qui se sont réunies, en leur demandant de revoir à la baisse, ou à la hausse même parfois s'ils ont la possibilité de demander davantage, le budget total de leur demande. Ils le retravaillent et, à ce moment-là, on reconvoque.

Moi, c'est ce qui s'est passé dans le cadre des appels à projets pour le « Soutien aux initiatives des associations étudiantes », où il y a quatre dossiers à qui... pour lesquels on a demandé à ce qu'ils reviennent à la baisse leur budget, qu'ils reviennent leur cofinancement et on a reconvoqué une commission pour retravailler le classement à ce niveau-là.

Mais ce n'est vraiment pas la commission qui prend ces libertés en disant : « voilà, lui, on va le diminuer parce qu'il y a de fortes chances que cela ne passe pas ». C'est vraiment revu en amont avec les acteurs avant que ce soit présenté au conseil d'administration.

Mme Pucéat.- Merci, Ambre.

Est-ce qu'il y a encore des questions sur ce point ?

Donc est-ce que... On va peut-être passer au vote.

Donc sachant que, si je résume un petit peu les discussions, donc le classement, je pense qu'on doit le maintenir si on veut arriver à émarger correctement à cet appel à projets.

En revanche, on va s'efforcer par la suite de discuter un peu plus activement à la Région pour faire évoluer ces grilles en particulier qui bloquent certains de ces projets qui sont, effectivement, très importants.

Donc on va passer à l'approbation de l'appel à projets « Vie étudiante » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020.

L'autofinancement s'élève à 127 234,01 euros.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote.

Qui s'abstient ? Une abstention.
Qui vote contre ? Personne.
Merci.

28 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention

Donc on va passer... Toujours le premier point.

Cette fois-ci, on passe aux « Équipements pédagogiques et numériques » pour lesquels vous avez également reçu un tableau et pour lequel Alexandre Fournier va peut-être pouvoir nous expliquer un peu plus en détail le contenu et les raisons du classement, brièvement, qui apparaissent ici.

- Équipements pédagogiques et numériques

M. Fournier.- Cela va être très rapide parce que les raisons du classement, on a utilisé exactement la même grille que pour l'appel à projets « Vie étudiante » et donc, après application de lecture de cette grille projet par projet, chaque projet a eu une note qui, au final, a déterminé sa position dans le classement qui est fourni aujourd'hui, voilà.

Mme Pucéat.- Très bien.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce tableau et certains projets ?

Très bien, donc on va pouvoir passer au vote.

Donc le vote concerne l'approbation de l'appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020.

L'autofinancement s'élève à 2 200... 220... Pardon, je ne suis pas sûre d'avoir la bonne feuille à jour.

Mme Favier.- 228 922.

Mme Pucéat.- 22. Je n'ai pas la bonne feuille.

Parce qu'il a été remis à jour dernièrement.

Si, c'est bon. Donc je reprends.

Donc ce point concerne l'approbation par le conseil de l'appel à projets « Équipements pédagogiques et numériques » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020.

L'autofinancement s'élève à 228 922 euros.

Qui refuse de voter ? Une personne.

Qui s'abstient ? Une personne.

Et qui vote contre ? Personne.

Merci.

25 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention

- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

Mme Pucéat.- Et il nous reste encore le point sur le « Soutien aux initiatives des associations étudiantes », pour lequel vous avez là aussi reçu un tableau qu'Ambre, peut-être, peut également nous commenter.

Mme Adamiak.- Alors, là, on est sur un classement encore différent puisque là, le classement a été réalisé par les membres de la commission FSDIE.

On s'aperçoit donc depuis ces deux dernières années, puisque cet appel à projets a été créé en 2018, qu'il y a une baisse des demandes puisqu'en fait, on est confronté une fois de plus, comme dans les appels à projets précédents... enfin, c'est une fermeture totale de la Région et on n'a pas de grille réelle pour se baser sur le classement qu'on nous demande en amont et on n'est pas là pour privilégier une demande par rapport à une autre.

Donc là, sur ces demandes-là, c'est vraiment des demandes d'associations étudiantes et qui ne peuvent pas comprendre des frais de fonctionnement.

Et donc on les a classées en fonction de leur manière de rédaction, c'est-à-dire du plus pertinent au moins pertinent selon nous, donc en prenant en compte les cofinancements, ceux qui n'en ont pas et les dates de dépôt.

C'est pourquoi vous voyez également qu'il y a quatre dossiers qui n'ont pas été classés puisque, dans le cas de la CEMD, leur dossier... Donc là, ce n'est pas la bonne date de dépôt qui apparaît. La CEMD a déposé son dossier en retard. Enfin, après la date limite de dépôt auprès du BVE.

Et pour les trois autres, ils faisaient intervenir des frais de fonctionnement et il n'y avait pas de demande au niveau du FSDIE, alors qu'on fait en sorte qu'il y ait une coconstruction financière entre le FSDIE et la Région. Voilà.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Donc ce n'est pas une question sur ce point, c'est que je vous prie de m'excuser, je dois partir.

Par contre, j'avais une remarque à faire pour un point plus tard à l'ordre du jour sur les marchés. C'est dans la partie des conventions.

Je voulais juste faire remonter des problèmes de terrain, de personnes qui, pour des raisons écologiques, ont voulu prendre le train plutôt que l'avion pour aller en Italie ou en Pologne, il leur a été impossible de le faire à cause des marchés que nous avons passés.

Et comme on revote des marchés, je voulais juste, voilà, soulever ce point et mettre cette question à l'ordre du jour, est-ce que dans le choix des marchés, la dimension écologique a été prise en compte cette fois-ci.

Est-ce qu'il sera possible de prendre le train pour voyager ?

Le Président.- Merci, Peggy, pour cette remarque dont il faudra tenir compte, effectivement, dans la politique des marchés. Absolument.

Mme Pucéat.- Très bien, y a-t-il d'autres remarques relatives à ce point sur cet appel à projets ?

Bien, s'il n'y a pas de remarque...

Ce que nous allons approuver, c'est l'appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020.

Le cofinancement prévu pour ces projets s'élève à 127 882,78 euros, dont 58 956,46 euros d'autofinancement uB et 68 926,32 euros de financement propre aux associations et géré par elle-même.

Qui refuse de voter ? Personne.
Qui s'abstient ? Levez un peu plus haut la main, merci... Une abstention.
Qui vote contre ? Personne.
Merci beaucoup.

25 voix pour, 1 abstention

Donc nous allons ensuite passer au deuxième point des questions relatives à la formation et à la vie universitaire qui concerne les travaux de la commission FSDIE au 28 janvier 2020.

2. Travaux de la commission FSDIE du 28 janvier 2020

Mme Pucéat.- Donc vous avez reçu le compte rendu de cette commission qui s'est tenue, ainsi qu'un tableau.

Je vais demander à Ambre de commenter à nouveau ce point-là.

Mme Adamiak.- Alors, je vais essayer d'être très brève puisqu'en fait, on a déjà fait voter, finalement, le budget attribué par la commission FSDIE dans le tableau précédent.

Tous les dossiers traités en commission FSDIE étaient les dossiers présentés dans le cadre de l'appel que nous avons voté précédemment.

Donc l'objectif était de statuer sur la part FSDIE qui allait être versée donc dans ce cofinancement.

Très rapidement, juste pour faire un contexte pour les nouveaux membres du CA.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le FSDIE, aujourd'hui, est financé dans sa totalité par la part CVEC, donc contribution vie étudiante, réglée à hauteur de 91 euros par les étudiants auprès du CROUS en début d'année.

Et le FSDIE est abondé chaque année à hauteur de 400 000 euros.

Jusqu'en 2018, c'était un cofinancement uB sur les frais d'inscription des étudiants et la part Région.

Et dans le cadre de la mise en place de la loi ORE et dans la continuité donc avec l'émergence de la CVEC, la Région s'est désengagée pour mettre en place justement ce système d'appel à projets.

Donc pas de grande surprise au niveau du tableau de la commission FSDIE où vous avez justement les avis concernant le financement des projets que nous avons vus précédemment. Donc... voilà.

On est sur une attribution... Donc on avait une demande totale de 67 866 euros à la commission FSDIE et nous avons attribué 55 283 euros.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce point particulier ?

S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Donc le conseil approuve les travaux de la commission FSDIE du 28 janvier 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations – c'est surtout ce point... ce point-là qui est mis au vote.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.
Merci.

26 voix pour, 1 abstention

Nous allons donc aborder...

Le Président.- Tu veux que je m'en occupe ?

Mme Pucéat.- Si tu veux.

Le Président.- Donc le point suivant est sur une question qui intéresse l'UFR Droit, Sciences économique et politique et qui concerne la modification du calendrier d'examens pour le Master 2 Professions juridiques du sport.

3. UFR DSEP : modification du calendrier d'examens pour le M2 Professions Juridiques du Sport

Le Président.- Donc le problème est lié, on va dire, à des intervenants professionnels qui avaient prévu d'intervenir. Cela n'a pas été rendu possible et cela implique, dans l'organisation pédagogique, de décaler, dans la mesure où c'est un master qui est suivi en alternance, de décaler la semaine des examens, donc pour placer des cours dans la semaine qui, initialement, était réservée aux examens, c'est-à-dire la semaine du 15 au 18 juin 2020.

Cela décale les examens du 15 au 17 juillet 2020, avec l'organisation des deux écrits les 15 et 16 juillet et le grand oral le 17 juillet.

C'est ce qui est soumis à votre délibération.

Y a-t-il des observations ou des remarques ? Non ? Des questions ?

Très bien.

Donc je vous propose d'adopter cette délibération, donc la modification du calendrier d'examens 2019-2020 pour le Master 2 Professions juridiques du sport : la semaine d'examens prévue du 15 au 18 juin 2020 est décalée du 15 au 17 juillet 2020.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Très bien, je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Cette note est approuvée à l'unanimité.

Donc le dernier point à l'ordre du jour pour les questions relatives à la formation et à la vie universitaire concerne les projets internationaux.

4. Projets internationaux

Mme Pucéat.- Donc vous avez reçu un court tableau sur les projets d'échanges non diplômants et quelques annexes.

Je vais laisser la parole à Grégory Wegmann qui va nous présenter peut-être brièvement ce point-là.

M. Wegmann.- Oui, bonjour.

Donc pour les projets internationaux, pour l'essentiel, pour trois des quatre projets qui vous sont présentés, il s'agit d'annexes financières à des conventions déjà existantes.

Il est habituel que le conseil d'administration vote ces annexes financières.

Cependant, pour le premier projet, c'est un peu particulier puisqu'il s'agit d'une urgence.

Il s'agissait d'une urgence, en fait, puisque des étudiants de l'ESIREM doivent, ou devaient, on ne sait pas encore, partir en Corée pour un... Corée du Sud, pour un stage obligatoire.

Vous savez que l'ESIREM envoie tous ses étudiants en stage, notamment dans différents pays et, pour ce projet, il y avait un peu une urgence parce que trois étudiants devaient partir chez ce partenaire, Incheon National University, et les échéances électorales et les calendriers des conseils n'avaient pas permis de présenter ce projet en amont.

C'est un projet très simple mais qui n'a pas suivi le cycle classique.

Alors, j'ai vu, il y a deux jours, Albert Dipanda qui vous demande si c'est possible de voter ce premier accord.

Sachant que vu la situation liée au Coronavirus, il est vraisemblable que les étudiants *in fine* ne fassent pas leur stage en Corée du Sud même si, pour l'instant, on va dire, on est toujours dans l'expectative sur ces questions-là un peu compliquées.

Les trois autres accords sont des choses plus habituelles pour cette étape au conseil d'administration puisqu'il s'agit d'annexes financières dont je peux vous donner des détails si vous en avez besoin.

Pour le numéro 2, il s'agit d'un accord avec Murray State University concernant l'accueil d'un groupe d'étudiants américains à la mi-mai.

C'est organisé par l'IAE.

Et cet addendum règle les questions financières. Encore une fois, si les Américains viennent bien à la mi-mai à Dijon.

Toujours est-il que pour pouvoir facturer, on a besoin que le conseil d'administration vote cet addendum.

Pour les deux autres annexes financières, là, il y a moins d'incertitude liée à l'actualité puisqu'il s'agit de facturer des services à des étudiants déjà présents.

Donc cela concerne l'UFR Langues et Communication.

Pour l'annexe n° 3, c'est le collège Holly Cross, donc c'est quelque chose d'assez habituel.

Donc on a actuellement six étudiants de ce partenaire et l'idée... Non, pardon. C'est quatre étudiants pour Holly Cross, et l'idée, c'est que le partenaire paye une somme globale de 18 359 euros en contrepartie d'un certain nombre de services, dont des cours, des tutorats, travaux dirigés, travaux pratiques, et une subvention au Centre Interlangues : Texte, Image, Langage.

Donc c'est quelque chose d'assez habituel dans le partenariat entre Holly Cross et la composante.

Et le dernier, sur le même mode, c'est une annexe financière à l'accord avec l'université du New Hampshire, avec cette fois, uniquement des tutorats. C'est pour cela que le montant est un peu plus faible.

Cela concerne six étudiants de cette université qui sont actuellement à Dijon.

Et l'annexe financière règle un certain nombre de choses, mais essentiellement du tutorat et de la supervision académique.

Voilà, globalement, pour les quatre documents et je peux vous donner plus de renseignements si vous le souhaitez.

Mme Pucéat.- Merci, Grégory.

Est-ce que quelqu'un souhaite plus de renseignements ?

Mme Lang-Ripert.- Donc, en fait, on vote...

Mme Pucéat.- Elsa, attends. Prends le micro.

Mme Lang-Ripert.- Pardon...

Mme Pucéat.- Elsa.

Mme Lang-Ripert.- On vote sous réserve que tout cela se fasse ? C'est pour rendre possible au cas où si cela se fait ?

M. Wegmann.- Voilà.

Mme Lang-Ripert.- C'est cela ?

M. Wegmann.- Surtout les... Le 3 et le 4, c'est fait.

Mme Lang-Ripert.- Oui, oui...

M. Wegmann.- Cela, c'est en cours. Le 1 et le 2... C'est peut-être. Sans doute pas pour le 1. Si j'ose... Le 2, mi-mai. Je ne sais pas.

Mme Pucéat.- Donc on ne votera pas sous réserve, mais je comprends ta remarque...

Mme Lang-Ripert.- Oui.

Mme Pucéat.- C'est : on le vote dans l'éventualité où, par la suite, cela s'avérerait nécessaire.

Luis.

M. Le Moyne.- Oui, merci.

Excusez-moi, le montant de 18 000 et quelques euros est un peu extraordinaire.

Dans quel sens cela s'opère ?

Et excuse-moi, mais je n'ai pas suivi le détail de toutes les prestations formidables que cela comprend.

M. Wegmann.- Alors, la part majeure du montant, c'est une subvention au Centre Interlangues de 6 250 euros et, après, tu as un découpage qui correspond à des travaux pratiques, des travaux dirigés et...

Donc si vous voulez, la contrepartie... Parce qu'effectivement, on se pose la question.

Déjà, c'est une université américaine. Donc on comprend la logique. La contrepartie, c'est qu'on envoie un lecteur là-bas.

M. Le Moyne.- D'accord.

M. Wegmann.- Qui travaille là-bas. Donc cela compense, si tu veux, le travail du lecteur.

M. Le Moyne.- Je comprends.

Et juste une précision. Cela, c'est le montant global de la convention, ce n'est pas...

M. Wegmann.- De la facture.

M. Le Moyne.- Ce n'est pas par étudiant ?

M. Wegmann.- Non, non. C'est la facture globale.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc de délibérer sur ce point qui est l'approbation des projets internationaux tels qu'ils vous ont été présentés dans ce tableau.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne...

Mme Favier.- Si.

Mme Pucéat.- Si, une abstention.

Pardon.

Qui vote contre ? Personne.

Merci.

27 voix pour, 1 abstention

VI) Questions relatives à la Recherche

Mme Pucéat.- Donc nous allons maintenant attaquer le Point VI qui sont les questions relatives à la recherche, avec un premier point sur des demandes de financement pour lesquelles vous avez reçu un tableau également et que je vais demander à Pascal de commenter avant de recevoir vos questions.

M. Neige.- Merci, Madame la Vice-présidente.

1. Demandes de financement

M. Neige.- Donc un petit tableau que vous avez reçu par voie électronique avant cette séance, qui vous détaille les demandes de financement pour des projets recherche.

Ces demandes sont adressées à la Région selon les modalités de la Région. Soit il s'agit du FEDER soit des fonds régionaux au sens strict du terme.

Vous avez tout le détail dans le tableau.

Pour certaines de ces demandes, il s'agit de demandes au fil de l'eau, conformément au nouveau règlement d'intervention de la Région depuis une petite année maintenant.

Il s'agit en particulier des colloques des chercheurs internationaux et puis, pour la CSTI et les autres, il s'agit de demandes sur des enveloppes particulières de la Région.

Et donc pour la première ligne, une demande auprès du FEDER sur un projet discuté et négocié avec la Région en direct, conformément à ce qui se passe pour le FEDER. Voilà.

Donc les montants qui sont demandés et pour lesquels on vous demandera un avis sont les montants grisés dans le tableau.

Mme Pucéat.- Très bien.

Merci, Pascal.

Y a-t-il des questions sur ces projets ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de mettre la délibération au vote, qui concerne l'approbation des demandes de subvention déposées par les laboratoires tels que vous les avez reçues dans ce tableau.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

2. Conventions de site CNRS : convention CNRS-UBFC, convention établissement membres UBFC : présentation et votes

Mme Pucéat.- Alors, il était prévu à l'ordre du jour une deuxième question sur la convention de site CNRS.

J'ai eu une information, si je ne me trompe pas, que le calendrier électoral a bloqué la finalisation de cette convention.

Donc je pense qu'on ne peut pas conserver ce point à l'ordre du jour. Nous sommes... Nous allons être obligés de le surseoir au prochain CA.

Peut-être, Pascal, tu peux nous en dire un mot.

M. Neige.- Oui, il s'agit de la convention qui va gérer les relations entre uB, UBFC et le CNRS.

Donc on pensait pouvoir la présenter. Elle n'est pas complètement finalisée.

Alors, ce n'est pas tant dû au calendrier électoral qu'à un point bloquant qui doit être encore négocié entre tous les partenaires.

Bon, j'ai eu l'occasion déjà de présenter cette convention en commission de la recherche et, il me semble, au CA, dans ses contours, au moins, au démarrage.

Globalement, je peux vous dire qu'il y aura deux conventions :

- une qui va lier UBFC et ses établissements membres, qui va régir un certain nombre de points,
- et puis une autre convention entre UBFC et le CNRS.

C'est un souhait du CNRS, c'est conforme à nos engagements au sein d'UBFC et pour la promotion et la pérennité d'ISITE, qui vise à... comme l'a rappelé le Président en début de séance, qui vise à bien positionner la stratégie de la recherche sur l'établissement UBFC.

Donc on répond à cette exigence-là et, en même temps, avec la convention UBFC-établissements membres, on répond à un certain nombre de questions opérationnelles qui visent cette convention qui visera à ne pas faire bloquer toute la machine « laboratoires » pour que cela fonctionne bien, etc., voilà.

Donc il reste un point bloquant, au moins, avec un des partenaires et c'est pour cela qu'on a préféré ne pas vous la présenter puisqu'on avait le risque de voter sur une convention qui *in fine* ne serait pas la bonne en fonction du résultat des négociations qui se réouvrent sur un point particulier.

La convention avec le CNRS va prévoir que c'est UBFC qui endosse la tutelle des laboratoires avec le CNRS et il y a un refus sur un laboratoire et un des établissements membres sur cet accord. Donc il faut qu'on retravaille avec eux et qu'on trouve une solution, voilà.

Donc elle sera représentée, j'espère, très rapidement, avec la solution et l'écriture finale.

Mais les versions ont été révisées par l'ensemble des établissements. On en est à la consolidation finale des deux conventions. On est très, très avancé.

Mme Pucéat.- Merci.

Donc *a priori* on espère que l'on pourra représenter ce point à l'ordre du jour du prochain CA.

M. Neige.- Stratégiquement, il serait absolument nécessaire que cette convention soit signée avant le dépôt du bilan ISITE auprès de l'ANR, c'est-à-dire d'ici l'été. Je pense qu'on y arrivera.

Mme Pucéat.- Très bien.

Y a-t-il des réactions face à cette question ?

Donc on va passer à l'ordre du jour suivant.

Je vais laisser la parole à nouveau à Vincent.

Le Président.- C'est le Point n° VII de l'ordre du jour, « Compte rendu et approbation de conventions et de contrats ».

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Vous avez un premier point consacré à l'approbation de conventions et de contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne.

Vous avez reçu, tous, la liste de ces conventions.

Je vous propose de faire un vote global parce qu'en réalité, il y a quand même beaucoup de conventions qui concernent le versement de subventions engageant l'université de Bourgogne pour le pôle Recherche, pour le PAJI, pour le SEFCA, et notamment des conventions d'apprentissage puisque chacune des conventions d'apprentissage doit être approuvée par le conseil d'administration.

Donc si vous avez pu consulter ces documents en amont et si vous en êtes d'accord, je vous propose un vote global dessus.

Donc y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Très bien, je vous remercie.

Donc délibération adoptée à l'unanimité.

28 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Le Point n° 2, c'est le compte rendu des conventions hors subvention.

Là encore, vous avez reçu un certain nombre de documents qui permettent de... enfin, qui vous ont été communiqués hier, je crois...

Non ? Non, non, non ! C'était la semaine dernière, pardon. Oui, oui, je me trompe.

Donc ce qui a laissé un peu plus de temps, on va dire, qu'hier pour faire le point sur ces documents.

Je vous propose, là encore, de réaliser un vote global...

Il n'y a pas de vote ? Ah !

Mme Pucéat.- C'est une prise d'acte.

Le Président.- C'est une prise d'acte, là ? D'accord. Alors, au temps pour moi.

Donc ces documents vous ont été communiqués pour prendre acte du compte rendu de ces contrats et de ces conventions hors subvention.

Puisque cela fait partie de la délégation du Président, donc cela été signé par... quelqu'un d'autre que moi.

Par Alain Bonnin, voilà, pour être tout à fait exact.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des conventions hors subvention

3. Compte rendu des marchés passés en 2019

Le Président.- Ensuite, nous avons un troisième point qui est le compte rendu des marchés passés en 2019, qui est sous la forme d'un tableau et qui vous a été communiqué et, de la même manière, il s'agit pour le conseil d'administration de prendre acte de ce compte rendu des marchés passés en 2019.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des marchés passés en 2019

S'il n'y a pas d'observation, de remarque ou de question sur ce point, je propose, puisqu'il n'y a pas de vote de passer aux questions diverses.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Les administrateurs et administratrices ont-ils ou ont-elles des questions diverses à soumettre au conseil d'administration ? Non ?

Mme Lang-Ripert.- Ce n'est pas vraiment une question.

Le Président.- Oui, Elsa Lang-Ripert.

Mme Lang-Ripert.- En termes d'organisation des CA de l'année, du calendrier, on garde les CA... les dates prévisionnelles ou on va en avoir d'autres ?

Le Président.- C'est une excellente question à laquelle tu auras une réponse très rapidement.

M. Bourgeon.- Si... Si, Président. Le prochain le 30 mars.

Le Président.- Alors, le prochain. Le prochain CA a lieu, effectivement, le 30 mars.

Intervenant.- À ?

M. Bourgeon.- À 14 heures.

Le Président.- En principe, à 14 heures et nous essaierons d'être parfaitement ponctuels pour éviter, effectivement, de faire perdre à certains membres de ce conseil un temps précieux, ce dont je suis absolument désolé.

Donc je propose d'adopter la règle qui m'a été suggérée tout à l'heure, c'est-à-dire que si le conseil d'administration commence à 13 h 30, par exemple, c'est d'arriver quelques minutes avant, le temps que nous réalisons les formalités, on va dire, de signature et de commencer les travaux effectivement à l'heure de convocation.

David ?

M. Cousson.- Une petite question, justement, par rapport à la nouvelle présidence. Je dirais : peut-être arriver dix minutes avant pour boire un petit café convivial.

Le Président.- Alors, l'idée du café m'a été suggérée...

M. Cousson.- Non... Non ! Je trouve que c'est hyper important... On est tous là, cela fait depuis 13 h 30 que l'on est là...

Le Président.- Et on n'a rien à boire. Je suis absolument...

M. Cousson.- On n'a pas de bouteilles d'eau. On est un peu coincé dans cette salle parce qu'on ne peut pas se déplacer comme on veut.

Voilà, je sais très bien, mais je veux dire... Après, je sais très bien qu'au niveau travail pour les affaires générales, la logistique, cela, il faut voir avec eux, mais c'est vrai qu'un petit café, voilà.

Le Président.- J'approuve absolument ta remarque et autant faire de ce moment d'échange fructueux - n'est-ce pas ? - et dynamique, un temps également de convivialité et je... Donc on va essayer de faire en sorte qu'effectivement, cela fonctionne dans ce sens.

M. Bourgeon.- Juste pour les... Juste pour les prochaines séances, on sera sans doute à la salle du Multiplex. On ne sera pas là. C'est exceptionnel parce qu'aujourd'hui, il y avait un forum d'organisé là-bas.

On verra pour le café, on s'organisera aussi.

Et d'habitude, on a aussi des bouteilles d'eau que l'on met à disposition. Là, la disposition de la salle ne le permettait pas vraiment, donc on ne les a pas mises, mais en général, l'eau est bien évidemment gratuite et proposée aux différents membres, voilà.

Et puis, du coup, on prévoira le café.

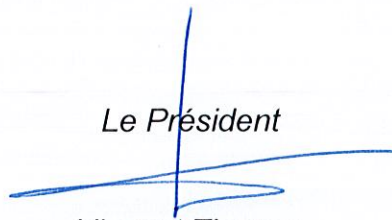
Le Président.- Très bien, merci.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous remercie beaucoup pour votre patience et votre abnégation et pour avoir assisté à ce conseil d'administration jusqu'à son terme.

Merci à vous et bonne soirée.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 05)

Le Président

Vincent Thomas